This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Vet. Fr. II A. 291

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE P. R.
OU

RELATIONS DE LA VIE ET des vertus de quelques unes des filles de la Mere ANGELIQUE, au nombre desquelles ont eté sa mere & ses sœurs qui sont mortes Religieuses à Port Royal.

M. DCC. XXXIII.

AVERTISSEMENT

On donne ces Relations telles qu'elles ont été écrites par des Religieuses de P. R. On n'a pas cru devoir y rien changer, parcequ'on s'est persuadé que les personnes qui les liront pour s'édifier, verront avec autant de plaisir ces précieux restes de la simplicité de cette sainte Maison, qu'ils ont d'empressement à honorer ses ruines.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
26 JUL 1965
OF OXFORD
LIBRARY

RELATION DE LA VIE ET DES VERTUS

DE MADEMOISELLE

ARNAUD

Mademoiselle ARNAUD, dite en Réligion Soeur Catherine de Ste. Félicité, étoit fille de Messire Simon Marion, Baron de Druy, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, & Avocat Général

en sa Cour de Parlement, & de Damoiselle Catherine Pinon sa femme. Elle naquit à Paris le 13. Janvier, 1573. jour auquel on fête au Palais S. Hilaire, Evêque de Poitiers. Son extrême délicatesse causée de ce que elle étoit venue avant terme, donna grande apréhension à ses pere & mere de la perdre à cause qu'elle étoit unique.

Elle fut élevée avec grand soin, & instruite en la vertu & en la crainte de Dieu par Mlle. sa mere, qui étoit continuellement malade, & qui ne la perdoit point de vue, sans que cette petite s'ennuyât de ne bouger d'une chambre.

Dans ce petit âge elle pratiqua l'obéissance & la soumission, non seulement à Mlle. sa mere, mais aussi aux servantes qui avoient soin d'elle, ne leur donnant nulle peine, & ne se plaignant jamais à Mlle. sa mere de rien qu'on lui fit.

Les continuelles douleurs que souffroit sans cesse Mlle. sa mere la rendant mélancolique, les moindres manquemens de cette petite la mettoient de mauvaise humeur : & comme elle la voioit fachée, elle se reti-

roit doucement & s'en alloit trouver M. ſon pere, qui l'aimoit extrêmement, & le prioit de faire ſa paix avec Mlle. ſa mere, ce qu'il faiſoit la ſoutenant & l'excuſant toujours. Elle lui fut toujours fort chere, n'aiant jamais eu que quatre enfans dont deux moururent après être batiſés, & deux ſeuls reſterent, elle qui étoit l'aînée, & un fils.

A 12. ans elle fut mariée à M. Arnaud Avocat en Parlement, avec lequel elle a vêcu 34. ans en grande paix & amitié. Il étoit fils aîné de M. Arnaud de la Mothe, & de Madame Forget ſa femme. Il étoit âgé lors de ſon mariage de 24. ans. Je crois en devoir dire quelque choſe, & comme ſe fit ce mariage, qui a reçu tant de bénédictions du Ciel.

M. Arnaud étoit l'aîné de huit freres. Il étoit ſi fort avancé dans ſes études qu'à 17. ans il ſe trouva capable d'étudier en Droit: & pour cela il fut envoié à Bourges, où il fit ſon Cours ſous le docte M. Cujas, qui le prit en telle amitié pour ſon bon eſprit, ſa ſageſſe, & ſon aſſiduité à l'étude, qu'il fut toujours ſon intime ami. Il étudioit 15. ou 16. heures par

jour : & de peur de ne se pas éveiller assez matin, il donnoit tous les mois de l'argent à un homme pour l'éveiller à 3. heures. Il revint à 19. ans, aiant apris tout ce qui se pouvoit sçavoir aux Loix.

Au retour de Bourges M. son pere trouva àpropos de l'envoier en Italie avec quelques uns de ses amis qui avoient le même dessein. Il lui donna 100. écus pour faire ce voiage, qui dura six mois. Durant ce voiage il ne perdit pas une heure de tems, écrivant tout ce qu'il voioit de remarquable dans toutes les villes par où il passoit: de telle sorte qu'il sçavoit mieux l'Italie que beaucoup d'Italiens.

Il ménagea si bien son argent, quoiqu'il fut très-liberal, qu'encore qu'il achetâs quantité de choses jolies, il lui en resta, ce qui est extraordinaire à un homme de son âge.

A son retour il se fit recevoir Avocat, & comença à 21 an à plaider de sorte que l'on jugea que s'il demeuroit dans le Barreau, il passeroit tous ses compagnons. Il y eut un Conseiller, nommé M. Bouguier, qui n'aiant pas d'enfans, le prit en telle amitié, qu'il lui vouloit donner sa Charge de Con-

feiller au Parlement; mais il l'en remercia, desirant demeurer dans le Barreau: ce bon homme voiant qu'il ne le pouvoit résoudre à la prendre, lui donna 300 livres de rente, ce qui étoit beaucoup en ce tems-là.

Continuant à plaider, M. son pere le pressoit de se marier, & il se présentoit des filles fort riches; mais il n'en avoit nulle envie. Enfin se voiant pressé, il dit qu'il ne se marieroit point, s'il n'épousoit la fille de M Marion, qui étoit lors le plus célebre Avocat du Barreau, qui n'avoit que cette fille & un fils. Son pere aussitôt fit ce qu'il put pour faire ce mariage; mais la personne qui s'y emploia s'étant adressée à Mlle. Marion, reçut un refus sur l'extrême jeunesse de sa fille, qui n'avoit lors que onze ans.

M. Arnaud voiant qu'il avoit été refusé, ne pensa plus à se marier, & crut qu'on ne l'en presseroit plus aussi. Mais Dieu qui vouloit ce mariage, disposa une rencontre qui le fit réussir.

M. Pinon beaufrere de M. Marion plaidant sa premiere cause, celle de sa partie tomba dans les mains de M.

Arnaud, qui se prépara le mieux qu'il pût pour cette action, croiant bien que M. Marion n'y manqueroit pas à cause de son beaufrere : ce qui arriva. Cette cause aiant été très-bien plaidée des deux côtés, & gagnée par M. Arnaud avec applaudissement de tout le monde : M. Marion qui avoit estimé cette action, en parla tout le long du diné à M. Marion Tresorier de France en Languedoc, son frere, très habile homme, & qui s'étoit aussi trouvé au Palais. Comme ils louoient tous M. Arnaud, il dit à M. Marion qu'il lui sembloit que ce jeune Avocat seroit bien propre pour épouser sa fille : & qu'il lui seroit très-avantageux d'avoir un gendre si habile pour se décharger de toutes ses affaires. M. Marion lui répondit qu'il ne croioit pas qu'il y pensât. Mlle. Marion qui entendoit ce discours, ne dit mot; mais l'après-diné elle tira son beaufrere à part & lui dit que M. Arnaud avoit fait demander sa fille; mais que àcause qu'elle étoit si jeune elle avoit fait la réponse sans en parler à son mari. Lui prudemment dit à M. Marion qu'il croioit que cette affaire seroit aisée à faire. Et ainsi en aiant fait

parler, & tout le monde en étant content, ils furent fiancés avec une extrême joie de toutes les deux familles. Mais la joie fut bientôt changée en deuil par la mort de M. de la Mothe, qui laissoit douze enfans, huit fils & quatre filles dans une affliction extrême d'avoir perdu un pere, qui quoiqu'âgé de 62. ans, étoit aussi fort qu'un homme de 25. Il étoit Auditeur des Comptes, Controleur général des rentes, Procureur général de la Reine mere des Rois de France Charles IX. & Henry III. de laquelle il avoit l'honneur d'être fort aimé. Il laissa un grand procez contre les créanciers de la dite Reine, qui importoit de plus de 100000. livres: c'étoit en ce tems là une très-grande somme. Cette mort arriva en 1585. M. Arnaud se trouva chargé comme le fils aîné, de toute cette famille désolée, laquelle il soutint avec un courage merveilleux, travaillant jour & nuit pour sortir de ce procez dont il vint a bout: & pour consoler sa mere & la soulager en tout ce qu'il pouvoit.

Plusieurs personnes voiant le malheur arrivé a cette maison de la perte de son chef, qui étoit un homme

d'excellent esprit & de conduite. qui avoit quantité d'amis, & tout le faix tombé sur les épaules de M. Arnaud, conseilloient a M. Marion de rompre ce mariage. Mais étant incapable d'une si grande lacheté, il leur répondit: *Quand il iroit de tout mon bien, je ne voudrois pas y avoir songé, & je ne suis pas si lache que de vouloir rompre ce mariage si avancé, que j'acheverai, s'il plait à Dieu, de meilleur cœur que si M. de la Mothe ne fut point mort, pour lui témoigner que j'ai principalement considéré sa personne, qui ne vaut pas moins qu'elle valloit.* L'évenement a montré qu'il avoit raison; car jamais pere ne reçut plus de contentement d'un fils qu'il en reçut de M. Arnaud: & jamais fille ne fut plus heureusement mariée.

Après ce mariage, il demeura chez M. Marion, ne traittant nullement sa femme en enfant; laquelle aussi ne se conduisit pas avec moins de sagesse avec son mary, sa Belle-mere, ses Beaux-freres, & ses Belles-sœurs, que si elle eût eu 25. ans. Pendant sa premiere grossesse, Mr. Arnaud pensa mourir d'une fievre pourpreuse; & l'appréhension qu'elle en eut,

fut peut-être cause que le fils dont elle accoucha à 15. ans, ne vêcut que 5 jours, & laissa autant de tristesse dans la famille par sa mort, que sa naissance y avoit causé de joie: & pour elle, elle en pensa mourir.

Seize mois aprez elle accoucha de son second fils qui est M. d'Andilly, qui fut reçu avec une joie pareille au premier; & son soin pour l'élever étoit aussi extraordinaire que son affection. C'étoit un enfant très beau, & si extraordinairement vif, qu'il connoissoit tout le monde dez 3. & 4. mois. Elle eut de ce mariage si béni de Dieu, 20. enfans, 11. fils & 9. filles, dont il en a pris dix audessous de 3. ans; & ils en ont élevé dix, 4. fils & 6. filles. Ce mariage a été des plus heureux, & la paix, l'amitié s'y sont rencontrées parfaitement.

Elle s'est rendue remarquable en une trez-grande chasteté qui paroissoit en ses paroles & en ses actions qui ne furent jamais, dans la plus grande jeunesse, ni légéres ni affectées.

Sa modestie a été telle, qu'à 13. ans elle retrancha de son habit toutes les superfluités, quoiqu'il fût propre, décent & selon sa condition. Elle a-

voit un tel soin de sa famille, principalement des filles & des femmes, qu'en 40. ans qu'elle a été en mariage, il n'y est jamais arrivé aucun desordre ; & elle commença de prendre ce soin dez l'âge de 1 ,. ans, ayant donné un souflet à sa premiere femme de chambre, qui étoit une fille de 20. ans, sage, acause qu'elle n'avoit pas resisté à une caresse qu'une personne lui faisoit.

Elle a rendu à Mr. son Pere & à Mlle. sa Mere toute sorte d'obeïssance & de services. Nous avons dit que Mlle. sa Mere étoit toujours malade, & qu'elle ne partoit point d'auprez d'elle devant que d'être mariée ; elle continua depuis, preférant sa compagnie, quoique melancolique, à tous les divertissemens qu'elle pouvoit licitement prendre en cet âge, & ne l'abandonna que pour suivre son Mari qui alla à Tours quand le Parlement y fut transferé ; & en étant revenue, elle continua de l'assister jusqu'à sa mort : & depuis elle prit soin du ménage de M. son Pere & de sa personne ; & sa derniere maladie ayant duré dix mois elle ne le quitta jamais. Elle a eu ce même soin de Mlle. sa Belle-

mere

mere avec laquelle elle demeuroit à Tours, étant continuellement auprès d'elle, lui témoignant qu'elle avoit plus d'afection d'être en sa compagnie que d'aller avec ses Belle-sœurs en visite & à la promenade : ce qui faisoit dire à cette bonne femme : *Si ma Belle-fille faisoit comme mes filles, je serois toujours seule.*

Elle a pratiqué singulierement la soumission à Dieu & la confiance en sa Divine Providence, acceptant de bon cœur les vingt enfans qu'il lui a donnés en 24. ans ; étant accouchée de son premier à 15. ans, & de son vingtiéme à 39. ne se lassant point des incommodités qu'elle a reçues à ses six grossesses dernieres, par des coliques furieuses, & d'autres maux qui ne lui laissoient pas un moment de relâche ; & ses accouchemens étant si fâcheux qu'elle a toujours été en péril de sa vie. Et quand elle avoit mis ses enfans au monde elle n'épargnoit ni l'argent ni la peine pour les élever.

Elle n'en a point apprehendé la quantité, & ne s'est point mise en peine comment elle les pourvoiroit, s'assurant que Dieu qui les lui avoit donnés en auroit soin, quoiqu'à 25. ans

elle en eût 8. de vivans, 4. fils & 4. filles. Ce qui fit que M. son Pere qui n'avoit jamais eu que deux enfans désira qu'elle mît deux de ses filles en Religion jeunes; & demanda deux Abbayes au Roi pour elles, Port-Royal & S. Cyr qu'il obtint de Sa Majesté; à quoi elle eut grande répugnance; mais ne lui osant résister, elle redoubla ses soins vers ses deux filles afin qu'elles fussent élevées en la crainte de Dieu, & ne leur épargnoit rien de ce qui leur étoit nécessaire. Et quand l'aînée des deux fut Abbesse de Port-Royal, cette Maison étant en trez-grand désordre pour ce qui étoit du temporel, elle prit des peines incroiables & M. Arnaud son mari pour la remettre; avançant l'argent qui étoit nécessaire, & donnant tout ce qu'ils pouvoient aviser pour empêcher que leur fille ni les Religieuses ne manquassent de rien, ni en santé ni en maladie; & cela de si bon cœur qu'il étoit aisé de juger que leur intention n'avoit pas été de mettre leur fille en Religion pour s'en décharger mais seulement pour obéir à M. l'Avocat Général qui l'avoit désiré.

Sa pieté n'étoit pas moindre, ayant

plus de passion pour le salut de ses enfans, que les gens du monde n'en ont de leur laisser des biens. Elle prioit sans cesse Dieu pour eux ; & prioit tous les gens de bien qu'elle connoissoit, de les lui recommander.

Sa charité étoit générale, commençant à son mari qu'elle aimoit & honoroit extrémement, ses enfans ensuite, ne se lassant jamais de leur faire du bien. Ses domestiques ne manquoient jamais de rien, & elle ne faisoit point de différence d'eux à ses enfans dans leurs maladies, les faisant servir & traiter de la même façon. Elle les payoit, & récompensoit de sorte qu'il y avoit presse à la servir ; & aprez qu'elle les avoit mariés, elle continuoit cette même afection, les assistant & leurs enfans dans leurs besoins.

Elle gardoit un grand ordre dans son ménage ; & comme les servantes sont d'ordinaire assés négligentes elle étoit contrainte de se fâcher contre elles pour les rendre plus soigneuses. Une de ses femmes de charge lui rendant un fort mauvais compte de son linge, elle la tança si fort, que cette femme se laissant emporter à la colere lui parla fort mal à propos, ce qui fit

un contraire effet en la maîtresse, laquelle touchée de Dieu se jetta à genoux & lui demanda pardon. Une autre fois étant Religieuse, s'étant souvenue qu'elle avoit donné de la peine à une de ses servantes, étant trop éxacte à la propreté, elle demanda licence de l'envoyer querir ; & étant venue, elle se mit aussi à genoux devant elle à la grille, & la pria de lui pardonner.

Elle ne bornoit pas sa charité à ceux de sa maison; mais elle la pratiquoit envers tous les pauvres, les allant chercher dans leurs maisons, & dans les Hôpitaux, pour leur porter ce qu'elle pouvoit pour les soulager, gardant toujours l'ordre ; allant premierement à son village d'Andilly auquel depuis 1605. qu'il fut à elle, il n'y eut persone qui demandât sa vie, la faisant gagner à tous ceux qui pouvoient travailler; & nourrissant ceux que la vieillesse ou la maladie en rendoient incapables; & ensuite ceux de sa paroisse de S. Merry : & aprez, les autres, principalement les honteux ; quoiqu'elle ne laissât pas de la faire aussi à ceux qu'elle ne connoissoit point. Elle fut en cela trez favorisée

de Dieu qui lui avoit donné un Mari qui trouvoit bon tout ce qu'elle faisoit; & de son côté assistoit les pauvres gens d'Andilly en tout ce qu'ils avoient besoin, leur avançant de l'argent sur les ouvrages qu'ils lui fésoient & leur en prêtant, & donnant selon leurs nécessités, sans s'en sentir jamais importuné, à quelque heure qu'ils vinssent, & quelque empêchement qu'il eût: ne pressant point de payer ceux qui tenoient ses terres, & attendant leur commodité afin qu'ils le fissent plus facilement. Et comme une personne lui demandoit un jour s'il savoit bien toutes les aumônes que sa femme faisoit, il lui répondit : *Ma femme n'est point brave, & j'aime mieux qu'elle donne aux pauvres que de dépenser en affiquets.*

Sa modestie étoit en sa maison comme en sa personne, ne plaignant rien pour les choses nécessaires, & n'aiant rien de vain ni de superflu.

Sa dévotion étoit remarquable & si bien réglée qu'elle ne bougeoit de sa paroisse, aiant M. le Curé pour confesseur. Elle y entendoit tout l'Office sans aller ailleurs qu'après qu'elle y avoit rendu tous ses devoirs avec

une dévotion & un recueillement qui édifioit tout le monde.

La foi qu'elle avoit en Dieu, & sa fidélité à ne le point offenser, étoit telle que se trouvant en travail de son dix-neuviéme enfant dans des douleurs extrêmes, qui lui avoient duré plus de 20. heures, sans esperance de pouvoir accoucher que par violence: une de ses tantes qui l'assistoit & qui l'aimoit extrêmement, la voiant en cette extremité, lui demanda si elle vouloit qu'on lui dît une oraison qui la feroit accoucher à l'instant & sans douleur. Elle sçavoit que cette oraison avoit fait cet effet en une personne de sa connoissance; mais elle sçavoit aussi qu'il y avoit du sort: préferant donc de mourir plûtôt que d'offenser Dieu, elle lui répondit sans hésiter, *J'aime mieux mourir, si Dieu le veut, que de l'offenser.* Ainsi étant à l'extremité; elle fut accouchée dans des violences qui la mirent à la mort, dont Dieu la retira, & l'assista de sorte que l'enfant quoique tué en effet, fut ondoié, & vêquit plus d'un quart-d'heure pour donner assurance de son salut: & elle n'eut ensuite aucune incommodité que celle d'un accouchement ordin-

naire; & Dieu favorisant sa foi, lui fit encore la grace d'accoucher heureusement de son vingtiéme & dernier enfant, contre l'opinion des médecins & des chirurgiens, qui assuroient que si elle avoit encore un enfant, elle y mourroit.

Dieu lui a donné la consolation d'élever cet enfant & de le voir dans l'Etat Ecclésiastique, où il l'a appelé sans qu'il y prétende autre chose que de servir l'Eglise: & elle l'a vu faire ses Actes en Théologie, & prêt à passer Docteur, avec l'approbation de toute la Faculté, comme étant trez digne de cet honneur.

Son zéle pour le salut de ses enfans a été béni de Dieu, ensorte qu'elle a vu ses deux filles qui avoient été mises en Religion contre sa volonté, ainsi que nous avons dit, se porter dans la réforme de sorte que l'aînée l'a rétablie dans son Abbaye de Port Royal à 17. ans, dans toute sa pureté: & la plus jeune à 14. ans quitter l'Abbaye de S. Cyr qui lui avoit été destinée, pour aller avec sa soeur l'Abbesse de P. R. être simple Religieuse: & ensuite deux autres dont il y en avoit une prête à marier qui refusa un

trez bon parti, & se fit Religieuse, quelque opposition qu'on lui fit. Il n'en restoit plus qu'une petite qui étoit fort belle, aimée & carressée de toute la maison, qui à l'âge de 10 ans se sentit en un moment appellée à la Religion par une espéce de miracle; de telle sorte qu'elle n'a jamais branlé dans ce dessein qu'elle a éxécuté aussitôt qu'elle a eu l'âge.

L'aînée de toutes fut mariée trez-avantageusement selon le monde, à cause des grands biens de son mari lequel se portant dans une vie licentieuse, la contraignit de se séparer de lui, & par ce moyen extraordinaire & fâcheux selon le monde, Dieu l'a attirée à la Religion, comme nous; de sorte qu'elle a vu ses six filles Religieuses; & des cinq enfans que sa seule fille mariée a eu de ce triste mariage, elle en a vu 3. sortir du monde pour se donner entierement à Dieu, dont l'ainé quitta tous les avantages qu'un homme de sa condition pouvoit souhaitter. Son fils ainé qui étoit dans la Cour avec ses oncles, & par conséquent en grand péril de son salut, lui donnoit de grandes craintes: mais Dieu exauçant ses prieres l'a préservé

des désordres ordinaires de la jeunesse & l'a maintenu dans une probité éxemplaire & des moeurs telles que elle le pouvoit désirer : elle l'a vu marier, & vivre dans son mariage, comme elle pouvoit souhaitter.

Son affection, sa confiance en la Divine Providence, & son désintéressement, s'est fait voir dans sa fille aînée qui a été seule mariée de 6 filles, ainsi que nous l'avons dit ; lorsqu'elle sortit d'avec son mari, l'ayant reçue & ses cinq enfans avec trez peu de bien, acause du mauvais ménage de leur pere, d'aussi bon cœur que si ils eussent eu tout le bien qu'ils auroient dû avoir ; & n'a jamais témoigné la moindre peine de toutes celles qu'il a fallu prendre pour la tirer, & ses petits enfans d'avec son mari ; & ensuite leur a fait comme aux siens, sans jamais témoigner qu'elle y fit différence. Cette confiance en la Divine Providence au regard des biens de la terre, lui augmenta beaucoup depuis qu'elle fut Religieuse, ne se mettant en aucune peine de voir la maison endettée, & ne diminuant point pour cela le désir qu'elle avoit que le monastere fût rempli de Religieuses.

priant à genoux la Mere Abbesse sa fille de ne point refuser les pauvres filles qui se présenteroient, qui ne pouroient être reçues ailleurs.

Sa résignation à la volonté de Dieu dans la perte qu'elle fit de son mari le 29. décembre 1619, qui eut abbatu toute autre qu'elle, puisque jamais femme n'eut un meilleur mari, & qu'elle perdit en sa personne tout ce qui se peut perdre d'amitié, d'honeur, de bien & de support; fit qu'elle se soumit à la volonté de Dieu : elle ne murmura point contre lui, au contraire elle attendit tout de sa bonté, & ne s'abatit point de voir encore une fille de 12. ans a marier & trois fils, sa fille ainée & ses cinq enfans. Elle espera contre toute esperance : & si elle avoit été vertueuse dans son mariage, elle le fut encore davantage dans sa viduité : étant de celles que S. Paul veut qu'on honnore, qui sont vraiment veuves.

Elle continua sa vie dévote & charitable qui la faisoit aimer de tous ceux qui la connoissoient, entre lesquels elle eut l'honneur d'être fort aimée de Mde. la Duchesse de Guise qui prenoit ses avis pour la nouriture de Mes-

ſeigneurs ſes enfans : & la voiant veuve, elle eut un extrême deſir qu'elle voulût prendre la conduite de Mlle. de Guiſe ſa fille ainée : & croiant la choſe difficile, elle fit ſonder par le R. P. Archange, ſi elle pouroit obtenir cela d'elle ; mais elle ne put ſe réſoudre de quiter ſa famille & ſon repos pour ſe mettre dans la Cour, ce qui fit que Mde. de Guiſe ne la voulant point mettre en d'autres mains, la mit a S. Pierre de Reims avec Mde. de S. Pierre ſa belle ſœur.

Son ſecond fils aiant quité le Palais où il réuſſiſſoit fort bien, ſe fit eccléſiaſtique : & étant allé a Rome avec le C. Bentivoglio, il gagna tellement ſon amitié, qu'il lui donna un logement à part dans ſon palais, & une telle part dans ſes bonnes graces qu'il n'avoit point de ſecret pour lui : ce qui a toujours continué. Il paſſa cinq ans & demi a Rome dans une vie ſi réglée & ſi chretienne qu'il étoit admiré de tout le monde : & depuis ſon retour il a toujours vêcu de la même façon, ſe faiſant aimer de tous ceux qui le connoiſſoient ; de ſorte qu'aiant été nommé Chanoine de Toul & fait auſſitôt par Mgr. le C. de Lorraine

Archidiacre ; le Doyenné venant à vacquer ; il fut élu Doyen par le Chapitre, & ensuite l'Evêque étant mort, le Chapitre l'elut tout d'une voix Evêque,

Aiant été nommé par le Roi au même Evêché, le Pape qui étoit Urbain VIII. dit de lui que c'étoit un saint ; mais cete nomination du Roi étant disputée par le Pape, qui prétendoit y nommer un Italien, il témoigna s'en soucier si peu qu'il quitta son droit pour n'être pas cause de brouillerie. Pendant ce débat il emploia le revenu de l'Evêché dont il jouissoit par œconomat à nourir les pauvres Lorains du Diocese, qui avoient tous recours à lui, car il n'en a jamais éconduit un seul, n'y emploiant pas seulement le revenu de l'Evêché, mais leur donnant du sien : de sorte que tous ces pauvres gens le regrettoient comme leur pere, & généralement tons ceux de Toul. Il n'est pas moins aimé à Angers où est l'Abbaye de S. Nicolas que le Roi lui donna pendant qu'il étoit à Rome, & en toute la province d'Anjou, où il est aimé des grands & des petits.

Etant dans la quatriéme année de

son

son veuvage, comme elle s'étoit retirée à Port Royal avec ses filles à cause de la peste qui étoit à Paris en 1623, ayant permission du Supérieur d'y entrer : ce lieu étant si malsain qu'on y étoit continuellement malade, on jugea à propos de faire translation de ce monastere à Paris. Elle avoit déjà travaillé pour obtenir cette grace de Mgr. de Paris qui s'y rendoit fort difficile. Elle ne pensoit nullement à être Religieuse, & n'y auroit jamais pensé ; mais elle desiroit fort cette translation, qui ôteroit ses cinq filles de ce lieu si malsain, & les aprocheroit d'elle : & pour cela elle étoit résolue d'employer tous ses amis pour en venir à bout.

Or comme sa fille ainée, dont nous avons parlé, avoit un grand desir depuis sa séparation d'être Religieuse, & ne pouvoit esperer ce bonheur pendant la vie de son mari, elle ne voyoit point d'esperance de se pouvoir retirer, si sa mere ne se faisoit Religieuse, & que par ce moyen elle pût être avec elle dans le monastere de Paris pour avoir soin de ses enfans. Comme en riant elle lui dit qu'elle avoit cette pensée : elle lui répondit :

» Je n'ai jamais pensé a cela : com-
» ment ayant commencé de comman-
» der dès l'âge de 12. ans, pourois-
» je aprendre a obéir après 50. ans ?
Cela passa ainsi, & fort peu de tems après, le jour de Ste. Gennevieve, 1624. il lui vint durant la messe un grand desir de faire une retraite, ce qu'elle dit a sa fille l'Abbesse de P. R. qui aprouva fort ce dessein: & le jour même Dieu lui donna l'envie d'être Religieuse, de telle sorte que jamais depuis elle ne la perdit. Elle se résolut de venir a Paris pour faire agréer a M. l'Archevêque la translation, & ensuite acheter une maison, & se rendre fondatrice de ce nouveau monastere: & avant que de partir, sa plus jeune fille âgée de plus de 16. ans, continuant en son dessein d'être Religieuse, elle lui vit prendre l'habit, & aussitôt après elle revint a Paris pour terminer l'affaire, a laquelle elle eut des peines incroyables; mais enfin elle surmonta par sa patience & par sa persévérance la dificulté que faisoit M. de Paris, lequel ayant consenti, elle acheta en même-tems la maison où est a present le monastere 24000. livres qu'elle paya sur le champ : fit

accommoder le batiment pour servir de monastere, & y porta toute sorte de meubles, même pour la Sacristie, y donnant des aubes, des surplis, des corporaux, purificatoires, nappes & autres choses; & aussitôt que le logis fut prêt, les Religieuses y entrerent & elle aussi: ce qui fut le mercredy veille du S. Sacrement 30. mai 1625. & le jour de S. Mathias ensuite elle prit l'habit; ayant toujours persévéré dans son dessein, encore que beaucoup de personnes, & même des Ecclésiastiques la voulussent dissuader lui disant qu'elle étoit trop âgée pour entreprendre une regle si austere, & qu'elle feroit plus de bien de demeurer séculiere, pour pouvoir assister beaucoup de personnes, auxquelles elle pouroit rendre de grands offices de charité, qui craignoient extrêmement qu'elle se fit Religieuse. Mais elle ne s'arrêta point à tous ces conseils, & suivit la vocation où Dieu l'apelloit. Elle prit donc âgée de 53. ans l'habit de la main de sa fille, lors Abbesse dudit monastere, à laquelle ni à la maîtresse des novices, qui étoit encore jeune, elle n'avoit point de peine d'obéir.

Dans son noviciat qui dura trois ans, acause que ses affaires ne lui permirent pas d'être plûtôt Professe, elle fut dans une vie exemplaire & dans une étroite observance de toute la régularité, travaillant incessament à des choses fort pénibles, quoiqu'elle fut foible acause de son âge & de la quantité d'enfans qu'elle avoit eus.

Pendant ses trois ans de noviciat elle eut une fort mauvaise fievre tierce qui diminua extrêmement ses forces, sans que pour cela elle aprehendât de faire profession, qu'elle fit le 4 février 1629. entre les mains de sa fille. Elle prononça ses voeux avec une voix aussi forte & aussi intelligible que si elle n'eut eu que 15. ans, quoiqu'elle en eut 56. Ensuite on lui dit qu'il falloit dire son Office, à quoi elle ne s'étoit pas attendue, acause de sa vue qu'elle avoit fort foible, & n'avoit accoutumé de lire en latin que le petit Office de la Vierge qu'elle sçavoit par coeur : elle se soumit à l'heure-même sans répliquer, quoiqu'elle crut qu'elle en perdroit la vue : ce qui arriva. Après être professe elle demeura encore trois ans au noviciat, étant la premiere & la derniere à faire

les plus vils offices avec un courage & une ferveur extraordinaire, ne demeurant jamais un moment sans prier Dieu ou sans travailler, & ne se mêlant de rien non plus que si elle eût été une jeune fille.

Dieu fit voir qu'elle ne s'étoit pas mise dans ce monastere acause que sa fille en étoit Abbesse, & une autre Coadjutrice & trois autres Religieuses; car sa fille l'Abbesse desirant de se déposer, & d'obtenir du Roi de faire mettre son monastere en élection pour y maintenir la réforme qu'elle y avoit établie, quoiqu'il semblât qu'elle n'eut rien à craindre, ayant une de ses sœurs Coadjutrice. Aussitôt qu'elle sçut ce desir de sa fille, elle en reçut une grande joie, & employa ses prieres continuelles pour faire réussir ce bon dessein: & elle eut la consolation de voir que M. d'Andilly son fils aîné marié, comme nous avons dit, qui avoit plusieurs filles, dont l'ainée qui étoit dans le monastere, avoit fort envie d'être Religieuse & étoit en état de l'être, préféra le bien du monastere aux prétentions qu'il y pouvoit avoir: solicita lui-même l'affaire, & y employa son credit & ses a-

mis, ensorte qu'il en vint à bout.

Ensuite l'élection étant faite, on élut une fille de 29. ans qui avoit été sa maitresse des novices, a laquelle elle rendit autant d'honneur & d'affection qu'elle avoit fait à sa fille.

Après cette élection Dieu permit que de ses cinq filles les trois plus anciennes furent envoyées en divers monasteres pour differentes occasions & des Religieuses d'autres monasteres vinrent en celui-ci, ce qu'elle approuva de tout son cœur, aimant & honorant ces Religieuses nouvelles venues comme elle faisoit ses filles, & souffrant quelque changement qu'elles firent dans la maison sans y trouver à redire.

Ce fut en ce même tems, que la peine qu'elle eut à dire son Office lui fit perdre un œil & affoiblit tellement l'autre, que les Médecins & Chirurgiens lui défendirent de ne plus jamais lire ni travailler, ce qui lui étoit fort sensible, car elle n'avoit point de peine à lire en françois ni de travailler à de gros ouvrages. Néanmoins elle se soumit, & ensuite il lui fallut faire plusieurs remédes pour conserver le peu de vûe qui lui restoit. Elle avoit be-

ſoin en cet état qu'on lui rendît quelques petits ſervices, & quoique les Sœurs qui étoient deſtinées à lui rendre cette charité, en euſſent beaucoup pour elle, il arrivoit ſouvent que leurs autres occupations leur faiſoient oublier d'aller à elle, ce qui lui apportoit de grandes incommodités qu'elle ſouffroit fort patiemment.

Elle ne faiſoit non plus nulle plainte pour ſa nourriture, quoiqu'il arrivât aſſez ſouvent qu'elle avoit ſujet d'y pratiquer la mortification, même depuis qu'elle fût devenue tout-à-fait infirme.

Cette perte de la meilleure partie de ſa vûe étoit accompagnée de grandes douleurs de tête, & de la fiévre; de ſorte qu'elle n'étoit pas un moment ſans ſentir du mal, & ne laiſſoit pas néanmoins de s'occuper à plier le linge de la Communauté; ce qu'elle faiſoit fort proprement & fort diligemment, retranchant ces jours-là, une partie de ſes prieres, pour le rendre à point nommé à la ſœur qui en avoit la charge.

Il plut à Dieu après avoir été privée 3. ans de ſes filles, de lui donner la conſolation de les voir revenues

dans le monaſtere où l'une d'elles (la Mere Agnez) qui n'étoit pas celle qui avoit été Abbeſſe, fut élue. Elle lui porta le même honneur qu'elle avoit fait à la premiere, ne l'appellant jamais que ſa Mere, & lui demandant à genoux, comme les autres, les choſes importantes, comme la Communion. Elle appelloit auſſi celle qui avoit été Abbeſſe, ſa Mere; & ſes autres filles qui étoient Religieuſes, ſes ſœurs, & les faiſoit toujours paſſer devant elle, acauſe qu'elles étoient ſes anciennes. Elle vit auſſi toutes les ſix filles de M. d'Andilly ſon fils aîné, dans le monaſtere.

Deux ans & demi avant ſa mort, elle eut un tel mouvement de pénitence, qu'elle déſira de faire une revue de ſa vie, & vouloit ſi ſon confeſſeur ne l'eût retenue, faire enſuite les auſtérités qui n'étoient plus de ſon âge ni de ſa ſanté: & voyant qu'on les lui refuſoit, elle ſe reſolut de ſe priver de la ſeule conſolation qui lui reſtoit après la perte de ſa vûe (car elle ne voyoit plus qu'un peu à ſe conduire dans ſa chambre, & encore en tâtonnant) qui étoit de n'aller plus aux Conférences, & de ne voir plus

ſes enfans & ſes petits enfans ; ce que elle obſerva juſqu'à ſa mort, ſans y manquer, quoiqu'elle les aimât autant que mere ait jamais aimé ſes enfans.

Ses infirmités étoient telles, qu'elle faiſoit plus d'auſtérités que pas une des Religieuſes. Son manger qui n'étoit que des panades qu'il falloit recommencer de quatre en quatre heures avec un tel dégoût, qu'elle trouvoit tout amer ; lui étoit plus fâcheux que les Jeûnes les plus étroits.

Sa maigreur étoit ſi grande qu'elle ne pouvoit durer ni couchée ni aſſiſe ſans reſſentir de grandes incommodités : ſes inquiétudes lui ôtoient tellement le ſommeil, qu'elle ne dormoit pas la moitié de la nuit. Dans cet état pleurant preſque toujours ſes péchés, & priant Dieu jour & nuit qu'il les lui pardonnât, il plut à ſa Divine Bonté de lui donner une des plus ſenſibles afflictions qu'elle ait jamais reſſentie. Nous avons parlé de neuf de ſes enfans : le dixiéme qui étoit ſon troiſiéme fils de ceux qui étoient vivans, ayant 22. ans lorſqu'elle entra en Religion, avoit pris l'épée, & avoit été dans toutes les occaſions de-

dans & dehors le Royaume, où il avoit consommé la plus grande partie de son bien : elle étoit toujours en peine de lui acause de ces misérables duels ; car encore qu'il ne fût point querelleur, & que jamais il n'avoit eu rien à démêler avec personne ; elle savoit que la misérable coutume des Seconds peut engager tout le monde: de sorte que sans cesse elle le recommandoit à Dieu avec abondance de larmes, principalement un an & demi devant qu'elle reçût ce coup.

Comme il étoit à Verdun où il avoit une Compagnie, la garnison ayant fait une sortie sur les Lorrains qui emmenoient le bétail de la ville ; il y fut tué d'un coup de Carabine dans le corps, qui lui aiant coupé la veine cave, ne lui donna pas le tems de parler.

On craignoit extrémement de lui dire cette nouvelle, sachant son bon naturel, & que n'ayant iamais perdu d'enfans plus âgés que de 3. ans, elle en auroit eû des ressentimens extraordinaires : & aimant celui-ci extrémement (ce qui n'étoit point étrange, puisque son bon naturel, sa douceur, son courage, joints à un esprit excel-

lent dans un corps fort bien fait, le faisoient aimer de tous ceux qui le connoissoient) il étoit à craindre que cette nouvelle ne la fit mourir ; mais elle la reçut avec une telle resignation à la volonté de Dieu, & une si grande reconnoissance de ce que sa bonté l'avoit préservé de mourir en duel, qu'après les premiers mouvemens qui furent très raisonables, elle se consola avec Dieu, le priant incessament pour son ame, sans pourtant retrancher les prieres qu'elle avoit acoutumé de faire pour les morts.

Quand elle vouloit prier Dieu pour ses enfans vivans, elle prioit Dieu qu'il convertit les enfans de toutes les meres chrétiennes, & puis elle prioit pour les siens.

Ensuite de cette affliction, elle eut une grande maladie dont elle guérit pour avoir la consolation de voir prendre l'habit à l'aînée de ses filles qui avoit été seule mariée, laquelle aussitôt qu'elle fut veuve, éxécuta le désir que Dieu lui en avoit donné il y avoit vingt deux ans.

Trois semaines après, elle demeura malade d'une maladie inconue qui lui donnoit de si extrêmes douleurs

en son corps, & de si grandes peines en son esprit, que c'étoit une chose pitoyable de la voir : néanmoins elle souffroit l'un & l'autre avec une grande patience, faisant toujours prier Dieu auprès d'elle.

Ces extrêmes douleurs lui ayant duré depuis la Toussaints jusqu'aux Rois, elle devint hidropique ; & comme c'étoit la même humeur, son hidropisie étoit si douloureuse, qu'on ne la pouvoit changer de posture sans lui faire beaucoup de mal, ce qu'elle enduroit patiemment, ne désirant plus que de mourir pour ne plus offenser Dieu ; car il lui sembloit qu'elle n'avoit point de patience, acause qu'elle étoit contrainte de crier dans l'excès de ses douleurs.

S'affoiblissant toujours, le 4. Février, jour auquel elle avoit fait profession, elle reçut l'Extrême-Onction & le Saint Viatique, en présence de la Communauté à qui elle fit demander pardon pour elle, & la remercier de la charité qu'on lui avoit faite de la recevoir, & de la souffrir dans ses infirmités ; & tant de peine qu'elle avoit donnée aux Soeurs dans ses maladies : & puis elle reçut les Saints

Sacremens

Sacremens avec une dévotion & une humilité toute extraordinaires.

Après les avoir reçus, elle supplia son Confesseur de dire à son fils le Docteur en Théologie, ainsi que nous avons dit, que Dieu l'ayant engagé dans la deffense de la vérité, elle l'exhortoit & le conjuroit de ne s'en relâcher jamais, & de la soutenir sans aucune crainte, quand il iroit de la perte de mille vies: & qu'elle prioit Dieu qu'il le maintint dans l'humilité, afin qu'il ne s'élevât point pour la connoissance de la vérité, qui ne lui appartenoit pas, mais à Dieu seul.

Quinze jours après, son confesseur lui demandant si elle n'avoit rien à dire à son fils le Docteur; elle lui répondit avec une présence d'esprit merveilleuse: qu'elle n'avoit rien autre chose à lui recommander que ce qu'elle l'avoit suplié de lui dire, » qu'il ne se relâchât jamais dans la » défense de la vérité. «

Deux jours après elle donna sa bénédiction à ses six filles & à ses six petites-filles, ausquelles elle dit des choses qui feroient de grande édification, si on les avoit pu toutes retenir; mais elle étoit si foible qu'on ne

pouvoit l'entendre qu'à demi. Voici le peu qu'on a pu retenir.

Mes enfans, je n'ai point de bénédiction à vous donner; mais je prie Dieu qu'il vous la donne à toutes pour moi, qu'il répande abondamment ses graces sur vous & qu'il vous fasse la grace de vivre & de mourir dans sa crainte & son amour, dans le saint état où il vous a appellées, & que vous mouriés plûtôt que de l'offenser. Puis elle s'adressa à Dieu lui demandant toutes sortes de graces pour ses enfans, principalement qu'ils fussent unis en charité, & qu'ils persévérassent jusqu'à la mort dans son saint service : & pour ses petites-filles qui n'étoient pas encore Religieuses, elle le pria de leur inspirer ce qu'elles devoient faire & qu'il leur fit la grace de se rendre à leur vocation : & ensuite elle le pria de les benir toutes des bénédictions qu'Abraham Isaac & Jacob avoient données à leurs enfans, & lui dit plusieurs fois ; *Mon Dieu, qu'elles soient toutes à vous* ; & pour celles qui n'étoient pas Religieuses : *Mon Dieu, je vous les offre, je vous en fais un sacrifice.* Et comme sa fille aînée qui étoit lors novice lui demanda sa bénédiction pour ses

enfans, pour ses freres & pour ses neveux, elle pria Dieu que ceux qui avoient commencé à le servir hors du monde persévérassent jusqu'à la fin, & qu'il préservât les autres de la corruption du siecle.

Comme la Mere Abbesse qui étoit sa fille, lui demanda pardon pour elle & pour toutes ses sœurs & ses niéces, elle répondit que c'étoit plûtôt à elle à le lui demander, & qu'elle n'avoit pas été dans la soumission & le respect qu'elle lui devoit: & comme la Mere l'alla baiser & lui dit: *Ma mere, parlez moi comme à votre fille, & me dites ce que Dieu demande de moi.* Elle lui dit: *Ma Mere, rendez vous à tout ce qui est nécessaire pour votre corps.* Elle lui dit: *Je le fais.* Elle lui repliqua: *Vous ne le faites point; il le faut faire sincerement & simplement: les ames sont si cheres à Dieu!* La Mere répondit: *Je ne leur sers de rien.* Elle lui dit: *Ce n'est pas à vous à juger de cela.*

La Mere Angélique qui étoit celle qui étoit Abbesse quand elle fut Religieuse, s'étant approchée elle lui dit: *Ma Mere, soyez la mere de tous vos freres & de toutes vos sœurs, & leur de-*

tez la vérité. A ma Sœur Marie de Ste. Claire, qui lui dit : *Ma mere, dites-moi une parole que je garderai toute ma vie, & que je puisse faire. Ma fille,* lui dit-elle, *Vous ferez tout ce que Dieu voudra & tout ce qu'il aura agréable. Soyez toute à lui, toute à lui, toute à lui.* & elle lui disant : *Je l'espere de vos prieres, ma mere,* elle répondit : *de Dieu seul, mon enfant.*

A ma Sœur Anne de l'Incarnation, elle lui dit : *Ma fille, soyez toujours unie en charité ; & ne soyez qu'un cœur & une ame à tous les momens pour servir Dieu.* Et à ma Sœur Catherine de S. Jean sa fille aînée : *Ma fille, vous avez reçu de grandes graces de Dieu, soyez en bien reconnoissante.*

Elle parla à ses petites-filles selon leur capacité, leur recommandant d'être bien reconnoissantes de la grace que Dieu leur avoit faite d'être sorties du monde dans leur innocence.

Depuis elle demeura en grande paix, souffrant avec une grande patience les peines & les douleurs qu'on lui faisoit en la remuant. On l'entendoit souvent parler à Dieu. Elle disoit avec ardeur : *Mon Dieu, tirez-*

moi à vous. D'autres fois : *Que vos tabernacles sont aimables!* ou les paroles de S. André : *Il est tems que mon corps soit rendu à la terre, & que mon esprit, qui desire avec ardeur de vous voir, s'en aille à vous.*

Pendant 20. jours elle se priva de son Confesseur auquel elle avoit grande confiance, pour donner à Dieu la satisfaction qu'elle en recevoit, & craignant de lui prendre le tems qu'il pouvoit donner à d'autres.

Enfin le mercredi 27. Fév. 1641. à 8. heures du soir elle entra à l'agonie entendant encore & disant quelques paroles, mais si bas qu'on ne les pouvoit bien entendre, par lesquelles elle témoignoit la joie qu'elle avoit d'aller à Dieu. La Communauté fut appellée & le Confesseur, auquel elle fit signe qu'elle entendoit. Elle fut en cet état jusqu'à 2. heures du matin sans faire aucun mouvement du corps ni de la bouche, & rendit l'esprit si doucement qu'on ne le put remarquer qu'au longtems qu'elle fut sans respirer, le jeudi 28. Fév. 1641 seconde semaine de Carême, âgée de 68. ans 1. mois 15. jours, desquels elle a été 12. ans fille, 34. ans mariée

six ans veuve, & seize ans Religieuse.

Cette Relation a été écrite peu de tems après la mort de celle dont on a rapporté la vie, par sa fille aînée, sçavoir, Mlle. Le Maitre qui fut nommée en Religion Sœur Catherine de S. Jean. Il auroit été bon d'y insérer l'extrait du testament qu'elle fit avant sa Profession, pour y voir les sentimens de sa piété. Nous le mettrons ici.

EXTRAIT

Du Testament que Mademoiselle ARNAUD fit avant sa Profession.

„ Au Nom du Pere, & du Fils, & „ du Saint Esprit. Après avoir adoré „ mon Sauveur conçu dans la Vierge „ comme un Homme, naissant dans „ l'étable comme un Enfant, & vi„ vant comme un Dieu, mort dans „ le S. Sacrement: & aprez avoir in„ voqué la Vierge comme la Mere de „ mon ame régénérée, mon Ange gar„ dien, & Sainte Catherine ma pro„ tectrice, & toute la Compagnie des „ Anges & des Bienheureux, comme „ y ayant une particuliere confiance „ aprez Dieu; je choisis ce jour pour

„ faire mon Teſtament, & déclarer à
„ mes enfans, en faiſant la diſpoſition
„ des biens de mon corps, l'état pré-
„ ſent de mon ame.

„ Je reconnois premierement l'in-
„ finie miſéricorde dont Dieu a uſé
„ en mon endroit, de m'avoir fait
„ naitre aprez l'Incarnation de ſon
„ Fils : de m'avoir, en un tems d'hé-
„ réſie, fait élever dans l'Unité de ſon
„ Egliſe : de m'avoir tiré des ignoran-
„ ces de ma jeuneſſe ; & de m'avoir
„ fait connoitre par l'expérience des
„ choſes qui ſe ſont paſſées en ma fa-
„ mille, que tous les avantages des
„ hommes & les belles apparences de
„ la fortune de la terre, ne ſont rien
„ que vanité.

„ Je le loue & bénis avec un reſ-
„ ſentiment indicible, d'avoir déjà
„ fait réuſſir en partie le déſir que j'ai
„ eû toute ma vie de procurer le ſalut
„ de l'ame de mes enfans, ayant attiré
„ par la puiſſance de ſa grace, ſans que
„ j'y aie apporté aucune importune
„ ſuggeſtion, ſix de mes filles à ſon
„ ſervice dans la ſainte Religion ; &
„ d'avoir daigné à la fin étendre cette
„ même grace ſur mon ame, pour me
„ rendre participante de ces admira-

„ bles qualités de la Ste. Vierge qui
„ étoit Fille & Mere de son Fils, en
„ me rendant fille & mere d'une per-
„ sonne que j'ai portée en mes flancs,
„ que je désire, pour rendre un hom-
„ mage particulier au Mistere de l'In-
„ carnation, être pour ma Supérieure
„ & ma Mere au jour de ma Profession

Je vous suplie, Mon Dieu, qu'en ce jour où j'ordonne de mes biens temporels par un testament, & me prepare à mourir civilement au monde, il Vous plaise me faire la grace de départir au reste de mes enfans mâles cet esprit qu'il vous a plu me donner en m'appellant à vous; comme au jour de votre testament & à la veille que vous vous prépariez à mourir corporellement au monde, il vous plut, ordonnant de vos biens spirituels, distribuer votre saint Corps à vos Disciples.

ADDITION

Nous ajoûterons ici ce que l'on n'a pas marqué; Que depuis que Mr. d'Andilly son fils aîné eut le bonheur de connoître M. l'Abbé de S. Cyran, & elle ensuite, elle l'estima toujours beaucoup, & continua de le voir

quand il venoit à Paris, prenant ses avis sur beaucoup de choses. Depuis qu'elle fut retirée à P. R. il venoit la voir comme de coutume, & ce n'étoit encore que comme ami. Mais il arriva vers le tems qu'elle devoit faire Profession, qu'elle eut envie de faire une confession générale. Elle demanda à la Mere Genevieve qui étoit sa Maitresse des Novices, qu'elle lui choisit un Confesseur. Elle lui nomma M. l'Abbé de S. Cyran, sans doute par un mouvement de Dieu; car il ne confessoit point dans la maison. Mlle. Arnaud en fut fort surprise, la pensée ne lui étant jamais venue de s'adresser à lui, quoiqu'elle le connut si particulierement : elle y sentit même quelque peine; néantmoins l'amour de l'obéissance lui fit croire que elle devoit suivre ce choix, comme venant de Dieu. Elle fit cette confession, & M. de S. Cyran a dit qu'il avoit admiré la grace que Dieu avoit cachée dans cette ame, & qu'il en savoit une particularité qu'il ne pouvoit dire, qui étonneroit tout le monde.

Il ne faut pas nonplus ometire pour marque de sa soumission, que ce ne fut pas seulement la peine qu'elle a-

voit à dire l'Office qui lui fit perdre la vue : la principale cause qui lui fit venir des cataractes sur les yeux, fut que, lorsque le gouvernement de la maison fut changé après la démission de la Mere Angelique, l'on faisoit des récréations deux fois le jour ; & celle du soir en Eté se faisoit au jardin pour l'ordinaire, & souvent on y étoit au clair de la Lune, parcequ'on en sortoit tard. Les Matines se disoient pour lors au soir. Elle s'y trouvoit avec les autres, & sentoit fort bien que le serein & la Lune lui faisoient grand tort ; mais pour ne se dispenser pas de suivre la Communauté, elle le souffroit, & continua toujours de s'y trouver comme les autres. Depuis que sa vue ne lui permit plus de travailler à l'éguille, elle se mettoit, pour employer le tems, à aider les Soeurs Converses, demeurant dans la cuisine, à éplucher les herbes avec elles & à laver la vaisselle.

Elle étoit insatiable de prier Dieu ; & quand elle eut perdu la vue c'étoit son occupation continuelle. Elle récitoit beaucoup plus de prieres, & y mettoit plus de tems que celles qui assistoient au Choeur, & on lui envo-

yoit tous les jours à diverſes heures, de ſes petites filles on d'autres penſionnaires pour lui lire toutes les oraiſons & les Litanies qu'elle diſoit chaque jour avec une dévotion qui ne ſe laſſoit jamais.

Dieu la purifia d'une maniere extraordinaire avant ſa mort, par les peines du corps & d'eſprit qu'elle endura durant ſa derniere maladie ; & on n'a pas marqué une circonſtance qui étonna les Médecins mêmes : que elle fut huit jours avant que de mourir, dans une telle foibleſſe, qu'on ne lui ſentoit plus de poulx : l'on croyoit qu'elle devoit mourir à toute heure, & néanmoins Dieu la faiſoit vivre pour continuer de ſouffrir, afin qu'elle pût paſſer en mourant, dans un lieu de repos, comme le pauvre Lazare dans le Sein d'Abraham ; car on liſoit cet Evangile le jour que Dieu l'appella à lui.

INST.-OXFORD-TAYLOR

RELATION

RELATION DE LA VIE ET DES VERTUS DE *MADEMOISELLE* LE MAÎTRE

MAdemoiselle Catherine ARNAUD fut l'aînée de toutes les filles de Monsieur Arnaud, & naquit le 9. Juin de l'année 1590. Comme on ne connoissoit point en ce siecle là, la nécessité de la vocation de Dieu pour entrer dans tous

tes ſortes de conditions, ſes Parens la deſtinerent d'abord pour le monde, en même-tems qu'ils deſtinoient deux autres de ſes ſœurs à des Abbayes. C'étoit une conduite ſi ordinaire, que les enfans ne penſoient pas avoir droit de dire leur ſentiment. Celle dont nous parlons, avoit tant de bonnes inclinations dez ſon enfance, qu'elle eût fait aſſurément un meilleur choix, ſi elle eût cru en avoir la liberté. Elle n'aimoit rien tant dans tous les divertiſſemens qu'elle pouvoit avoir, que de venir à Port-Royal des Champs, depuis que la Mere Angelique en fut Abbeſſe, pour aſſiſter au Chœur, & chanter à l'Office avec les Religieuſes. Elle y avoit autant de plaiſir, que cette petite Abbeſſe y avoit d'ennui pour lors. Et ſi Dieu par la Providence de ſa grace n'eût réparé cette deſtination téméraire des parens, ces deux filles auroient été également malheureuſes chacune dans ſa condition; mais ſa bonté préparoit des remédes différens à l'une & à l'autre pour les faire arriver à une même fin, & les réunir dans la même voie, & dans la même condition de ſaintes & véritables Religieuſes.

Dez l'âge de 10. ans cette petite avoit l'esprit si avancé, qu'elle conduisoit toute la maison de Mlle. Arnaud qui la faisoit agir exprez pour la former dans les exercices d'une mere de famille, puisque ce devoit être son état. Elle avoit dez-lors beaucoup de sagesse & une grande retenue, nonobstant son naturel fort vif & fort gai; car elle tenoit du côté de M. Arnaud son pere dont les enfans étoient partagés; les uns lui ressemblant beaucoup dans son tempérament ardent, & les autres tenant de la froideur de Mr. Marion du côté de la mere. M. d'Andilly, Mlle. Le Maître & la Mere Angélique se ressembloient d'un côté; & M. d'Angers, la Mere Agnez & la Sœur Anne Eugenie de l'autre; mais la grace s'étant servie également bien de ces divers instrumens, quand il a plu à Dieu de les employer, comme on l'a vû dans la suite de leur vie.

On parla de marier la petite Mlle. Arnaud, qu'elle ne pouvoit pas avoir gueres plus de 13. ans. M. Le Maître la demanda dez-lors, & même Mr. Arnaud le proposa à sa fille. Elle y eut une si extrême répugnance, sans en pouvoir dire la raison, que M. Ar-

naud, quoiqu'il crût ce parti avantageux, l'assura, aussitot qu'il eut remarqué sa peine, qu'il ne la contraindroit jamais contre son inclination dans une chose qui a de si grandes suites. Ainsi il déclara à M. Le Maitre qu'il n'y avoit rien à faire. Et en effet à quelque tems de là, M. Le Maître épousa la fille de M. Mélian. Cet engagement fit qu'on en perdit la trace; & que M. Arnaud n'eut plus d'intérêt à s'informer de l'esprit & de la conduite de celui qu'il ne s'imaginoit plus qui dût être son gendre. Ainsi il ignoroit ce que presq; tout Paris sçut, qui est qu'il avoit si mal-traitté cette premiere femme, que l'on attribua sa mort au dessein qu'il avoit eu de s'en défaire, la faisant courir sans cesse en carosse sur le pavé de Paris, pendant qu'elle étoit grosse de son premier enfant dont elle mourut en couche.

Il n'eut pas été veuf quelques mois, qu'il commença de témoigner à Mr. Arnaud la passion qu'il avoit toujours conservée d'entrer dans son alliance. M. Arnaud eut dessein de s'informer de lui aux persones qu'il croyoit le devoir connoître; mais il eut le malheur de n'en rencontrer aucune qui lui en

dît la vérité : & d'ailleurs il ne paroiſſoit rien dans ſa perſonne qui ne donnât lieu de croire que ce mariage ſeroit heureux. C'étoit un homme d'eſprit, bien fait, fort adroit, & qui avoit cent mille écus de bien & une Charge de Maitre des Comptes. Mr. Arnaud ſe ſouvenoit bien de la répugnance que ſa fille y avoit eûe la premiere fois, & de ce qu'il lui avoit promis ; mais auſſi il ne lui en parla qu'en lui aſſurant de nouveau qu'il ne la contraindroit point, ſi elle continuoit à y avoir de la peine. Elle ſe trouva alors dans une plus grande indiférence, & laiſſa à la diſpoſition de M. Arnaud puiſqu'il la vouloit marier, d'en diſpoſer comme il jugeroit le mieux ; ainſi ce mariage fut conclu : elle n'avoit qu'environ 15. ans pour lors. Ils demeurerent trois ans chez M. Arnaud ; & M. Le Maître ſe contraignit durant ce tems pour ne rien faire paroître de ſes déſordres.

Rien ne paroiſſoit plus heureux dans ces commencemens. M. le Maître avoit des reſpects & des complaiſances nompareilles pour ſon beau-pere & ſa belle-mere, & pour toute leur famille. Il traittoit ſa femme avec bien de l'a-

mitié & de la civilité, & elle de sa part lui rendoit tous les devoirs à quoi elle étoit obligée. Elle conservoit aussi ses bonnes inclinations pour la pieté, & quoiqu'elle fût tres-peu instruite, on remarquoit en elle des sentimens qui ne pouvoient venir que du Saint Esprit qui est le maître des humbles, & qui leur apprend lui-même l'humilité: car depuis qu'elle fut mariée, elle se considera dans un état si rabaissé au dessous de celui de ses sœurs qui avoient le bonheur d'être Religieuses & épouses de J. C. que quand elle venoit les voir à Port-Royal, elle n'osoit plus se joindre à elles dans le Chœur, & chanter à l'Office, croyant qu'il n'appartenoit pas à une personne de sa condition d'oser prendre rang & mêler sa voix parmi celles des personnes qui tenoient dans la terre la place des Anges.

La premiere année de son mariage se passa fort doucement, mais c'étoit beaucoup à son mary d'avoir pu se contraindre ce tems-là. Il commença à lui faire paroître sa mauvaise humeur bientôt après qu'elle fut accouchée de son premier enfant, quoique personne n'en put encore rien apercevoir. Elle en tomba dans une extrême mé-

ſancolie, ſans en vouloir découvrir le ſujet à perſonne, croyant être obligée de le diſſimuler & qu'elle n'avoit qu'à ſouffrir. L'on ne dit point ici les ſujets qu'elle en avoit : ils étoient de toutes ſortes, & la ſuite le fera bien juger. Elle ſçut ſi bien ſe commander qu'elle conſerva toujours vers lui le reſpect & la douceur dans ces plus mauvais traitemens ; & tant qu'elle demeura chez M. Arnaud, elle ne lui donna jamais lieu de ſoupçonner ni à Mlle. ſa mere rien de ce qui ſe paſſoit, depeur de leur donner inutilement un trop grand déplaiſir.

Lorſqu'ils furent ſortis de chez M. Arnaud les choſes empirerent tout-à-fait, & elle eut à ſouffrir de lui tous les mauvais traitemens dont un eſprit déréglé par le vice & ſans religion peut être capable. Il ſe conduiſoit de ſorte néanmoins que perſonne ne s'en pouvoit défier, affectant devant le monde de traiter ſa femme avec de grandes civilités. Ainſi on ne croyoit rien moins de lui que ce qui en étoit. Elle ſoufrit avec une vertu & une ſageſſe merveilleuſe environ ſept ans. Mais enfin comme la triſteſſe & la violence qu'elle ſe faiſoit l'eurent

fait tomber dans une grande maladie, pendant laquelle Mlle. Arnaud la voulut avoir chez elle & la gouverner, elle tira d'elle par confiance ce ſecret que elle lui cachoit depuis ſi longtems : & du moment que M. Arnaud l'eut appris, il ſe réſolut qu'il mettroit tout pour retirer ſa fille d'avec un tel mary. Avant que d'entreprendre un procez, il falloit des preuves, & il n'y en avoit point àcauſe de l'adreſſe que M. Le Maître avoit de ſe conduire devant tout le monde comme un bon mary & un homme réglé.

Pour pouvoir donc découvrir toutes ſes habitudes M. Arnaud donnoit un écu par jour à un homme, qui depuis le matin juſqu'au ſoir le ſuivoit adroitement partout où il alloit, & quand il entroit dans une maiſon il s'informoit quel lieu c'étoit, & qui y demeuroit : & par cette invention on découvrit en peu de tems toutes ſes habitudes, & on eut des preuves plus qu'on n'en avoit beſoin, du déréglement de ſes mœurs. Mais comme on en vouloit auſſi de ſa foi, la premiere démarche que l'on fit aprez que l'on eut intenté le procez, fut que la Cour lui ordonnât qu'il auroit à dire de quelle

Religion il étoit : il demanda du tems pour répondre : ce qui fut dêjà une assez forte preuve qu'il n'en avoit point. Mais comme il vouloit surtout avoir ses enfans, & que M. Arnaud au contraire les vouloit retirer avec leur mere, au bout de huit jours il déclara que il étoit de la Religion Réformée, & qu'y ayant liberté en France, on ne lui pouvoit ôter ses enfans. Le Parti étoit encore puissant pourlors : M. le Prince l'appuyoit, le Chancellier Du Vair le favorisoit : & en effet il scella une requête qui lui fut présentée par le Syndic des Huguenots pour appuyer la prétension de M. Le Maître. Mais quand on le dît à M. Arnaud, il répondit qu'il ne craignoit pas M. le Chancellier, & qu'il feroit bien fondre sa cire. En effet il sollicita avec tant de vigueur qu'en dix jours il obtint sept Arrêts ; & enfin il eut tout ce qu'il demandoit, sa fille & ses enfans, qui demeurerent toujours depuis avec lui jusqu'à sa mort.

Depuis le jour que Mle. Le Maitre se sépara d'avec son mary jusqu'à ce que elle soit entrée en Religion, elle s'est toujours conduite comme si elle eut été véritablement veuve, par la modestie

de ſes habits, la retraite de ſa maiſon, & l'application continuelle à toutes ſortes de bonnes œuvres, jointes au ſoin de ſa famille, & de l'éducation chrétienne de ſes enfans. Ils n'avoient eu quoique ce ſoit du bien de leur pere, qui n'eſt mort qu'après avoir achevé de le diſſiper entierement. Cependant elle ſe trouva chargée de cinq garçons qu'elle fit tous fort bien étudier, laiſſant après à Dieu de leur choiſir la condition qu'il lui plairoit. Pour elle, tout ſon deſir étoit qu'ils ſe donnaſſent tous 5. à ſon ſervice hors du monde : & elle avoit fait un vœu par écrit de certaines aumônes & autres bonnes œuvres, qu'elle lui promettoit de faire pour chacun d'eux au cas qu'ils fuſſent aſſez heureux pour renoncer à toutes choſes & ſe donner à lui, ſans en excepter ſon aîné qui commençoit déjà à parler en public avec cette réputation d'éloquence, qui a depuis paru avec tant d'éclat. Mais ſa mere ne s'éblouïſſoit pas de cette vanité : & comme une autre Monique, elle n'étoit touchée que du péril de ſon fils au milieu de cet applaudiſſement, & ne demandoit que ſon ſalut : & comme elle le croyoit plus expoſé que les autres, elle promet-

toit aussi à Dieu de faire davantage pour celui-là s'il lui plaisoit de le détacher de l'amour du siecle.

Pendant qu'elle demeura chez Mlle. Arnaud sa mere, elle venoit souvent voir la Mere Angelique à P. R. des Champs avant l'établissement du Monastere de Paris; & elle y passoit quelquefois bien du tems : son inclination ayant toujours été de se retirer tout-à-fait, si le bas âge de ses enfans ne l'eût obligée à ne les pas quitter.

Elle eut part à l'heureuse connoissance que la Mere Angelique fit de S. François de Sales Evêque de Genève, & elle l'imita, en mettant aussi son ame entre ses mains, lui ayant fait une confession générale, & pris ses avis pour la conduite de sa vie.

Depuis la translation de P. R. à Paris, dont elle eut une grande joie, parceque cela favorisoit sa retraite, en donnant lieu à Mlle. Arnaud qui avoit pris le dessein de se faire Religieuse : elle y vint demeurer avec elle, après avoir mis ses enfans au collège; ne laissant pas d'agir pour eux, & de prendre soin de tout ce qui les regardoit. Mais sa charité ne se bornoit pas à ce devoir naturel; elle assistoit beaucoup

d'autres personnes, & étoit toujours prête de secourir ceux qui avoient besoin de son expérience & de son adresse extraordinaire auprès des malades. Elle ne sortoit gueres du Monastere que pour ces sortes de rencontres. Quand il y avoit quelque personne de sa famille ou de ses amis fort malade, elle alloit non seulement la consoler, mais la servir jour & nuit, avec plus d'assiduité & de fatigue que n'auroit fait une garde: car son bon cœur croyoit ne rien donner quand elle ne prenoit rien sur elle qui lui coûtât de la peine & du travail, pour obliger les autres. Etant si libérale que de se donner elle-même pour le prochain, elle n'avoit garde d'être avare de son bien. Jamais personne n'eût été plus digne d'en avoir beaucoup, puisqu'elle n'en sçavoit faire d'autre usage, que de le partager avec sagesse & discernement dans toutes les rencontres où elle pouvoit faire charité ou plaisir à quelqu'un.

La tendresse & la miséricorde étoient tellement nées avec elle, qu'il faudroit pouvoir rapporter toutes les actions de sa vie, pour donner une idée de la maniere bonne, obligeante, compatissante, & bien-faisante dont elle

elle agissoit envers toutes les personnes qui avoient affaire à elle, ou qu'elle voyoit dans quelque nécessité. Aussi étoit-elle si fort aimée, surtout des pauvres & des artisans qu'elle en pouvoit toujours disposer comme elle vouloit. Ils n'avoient point besoin de faire de marché avec elle quand elle leur commandoit de l'ouvrage ; car au contraire ils lui disoient ce qu'ils vouloient ; & comme elle trouvoit que l'avarice de la plûpart du monde les obligeoit à se contenter de moins qu'ils n'auroient eu besoin pour y gagner leur vie : elle leur donnoit davantage qu'ils ne lui avoient demandé. Elle avoit un jour commandé une chaise pour une malade à un pauvre Tourneur, qu'elle faisoit travailler ordinairement. Quand il lui rapporta son ouvrage, elle lui demanda le prix : il dit qu'il lui falloit bien 40. sols. Elle lui repliqua qu'il se mocquoit d'elle de lui demander cela : le bon homme assura qu'il ne demandoit pas trop pour le tems qu'il y avoit mis, parce qu'il y avoit plus d'invention qu'à ce qu'il faisoit d'ordinaire. Elle lui dit encore qu'il n'y entendoit rien, & qu'il ne savoit pas son mêtier ; qu'il étoit impos-

sible qu'il gagnât sa vie à ce prix là : elle lui en donna un écu. C'est un exemple entre mille de la maniere dont elle agissoit avec les pauvres, cherchant à les faire travailler, de peur qu'ils ne devinssent fainéants en recevant ce que on leur auroit donné gratuitement ; mais voulant aussi si bien récompenser leur travail que ce qu'elle leur donnoit fût une aumône.

Elle avoit un esprit universel qui se connoissoit à tout. Elle entendoit parfaitement les affaires. Elle avoit beaucoup d'œconomie & de conduite dans le ménage. Elle avoit de l'entrée dans tous les Arts, & travailloit adroitement elle-même dans toutes sortes d'ouvrages utiles avec une activité & une diligence incroyable ; car elle ne sçavoit ce que c'étoit que de négligence en quoi que ce pût être, ni de perdre un moment de tems. Cette capacité générale la rendoit d'un grand secours à la Mere Angelique dans toutes les choses exterieures, qui l'auroient accablée, si elle s'en étoit trouvé chargée toute seule avec tous les autres soins de la conduite spirituelle d'une grande Communauté. Elle trouvoit donc dans cette sœur, qu'elle aimoit

uniquement, ce que S. Bernard avoit rencontré dans Gerard ſon frere, dont il regreta tant la mort, parce qu'il lui adouciſſoit ſa vie en le déchargeant des affaires exterieures qui ſont ſi onéreuſes aux perſonnes ſpirituelles. La M. Angelique ne s'en pouvoit pas décharger entierement; mais elle ſe faiſoit au moins ſoulager beaucoup par Mlle. Le Maître. Elle eut ſoin de tout ce qui concerna tous les batimens de P. R. de Paris tant du dortoir que de l'Egliſe, de tout l'établiſſement de la nouvelle Maiſon du S. Sacrement: & enfin dans toutes les rencontres elle étoit comme le bras droit de la M. Angelique de qui elle executoit tous les ordres avec une affection & une joye plus grande que ſi elle eût fait ſes propres affaires.

Mais ce n'étoit pas ſeulement dans ces occaſions qu'elle ſuivoit la M. Angelique, elle l'accompagnoit & l'imitoit dans tous les pas qu'elle faiſoit pour s'avancer dans la voye de Dieu & dans une ſolide piété. Elle prit toujours conduite des mêmes perſonnes que la M. Angelique: & elle fit le même diſcernement qu'elle de l'avantage de celle de M. de S. Cyran ſur toutes les autres quand elle eût commencé de la con-

noître. Ainsi elle s'y donna entierement & avec d'autant plus de facilité, qu'elle s'étoit fait beaucoup de violence pour souffrir celle qui avoit regné dans P. R. avant qu'elle y vint; parce qu'elle avoit trop de sagesse & de lumiere pour approuver quantité de choses qu'elle voyoit de plus prés que personne. Elle imitoit néanmoins en cela même l'humilité de la M. Angelique, qui croyoit n'avoir plus qu'à souffrir & à se soumetre depuis qu'elle avoit renoncé à la charge, en se démettant de sa qualité d'Abbesse pour établir le droit d'élection dans sa Maison. Elle prit part aussi à la dévotion qui regnoit le plus alors dans P. R. qui étoit le dessein de l'établissement du nouvel Institut du S. Sacrement: & on verra ailleurs dans l'histoire de la M. Angelique comment Dieu lui fit connoître d'une maniere extraordinaire ce qui en arriveroit, par une espece de vision qu'elle eut plus de 14. ans auparavant, & que l'évenement a entierement vérifié; mais elle ne pouvoit alors goûter la maniere trop humaine dont on conduisoit cette affaire.

Elle étoit très-souvent avec une Dame Bienfaitrice qui demeuroit dans

P. R. & qui étoit conduite par le Prélat qui gouvernoit alors la Maison; mais qui donnoit encore bien plus de tems à cette Dame, en quoi il y avoit beaucoup d'inutilité & d'amusement: ce qu'elle a toujours vû avec peine, parce qu'elle vouloit que les personnes qui conduisent les autres les menassent droit à Dieu: & c'étoit tout ce qu'elle cherchoit pour elle-même. Elle le rencontra dans la conduite de M. de S. Cyran, où il n'y avoit rien que de grave & de sérieux. Aussi y entra-t-elle de tout son cœur. Elle se mit dans la pénitence, fit un renouvellement entre ses mains, & pour ne plus rien perdre de l'avantage dont elle pouvoit jouir, quoiqu'elle ne pût alors être Relig. parceque son mary vivoit encore, elle se mit à pratiquer exactement toute la vie d'une Religieuse: elle prit le petit habit de Postulante afin d'être plus en état d'assister de jour & de nuit au Chœur & à toutes les observances, où elle se rendoit aussi exacte que la derniere Novice. Elle étoit la premiere à toute sorte ce travail, & ne se dispensoit d'aucune austerité ni pour le vivre ni pour le vêtir, excepté que ne pouvant porter de chemise de serge, elle

s'en fit à peu près comme celles de la M. Angelique, qui étoient si grosses & si dures qu'elles n'auroient gueres cedé à un cilice.

Aimant si fort la pénitence pour elle même, il seroit mal-aisé d'exprimer la consolation & la joye qu'elle eût de voir son fils aîné & le troisiéme qui portoit l'épée, & pour qui elle avoit toujours eu une inclination particuliere, former en même tems la résolution d'abandonner le monde & de rouvrir le chemin de la pénitence, qui étoit tout-à-fait ignoré en ce tems-là: personne ne sçachant plus la pratiquer selon les regles de l'Eglise : tant l'usage contraire avoit prévalu dans ces derniers siecles, où l'on voyoit tout ordinairement des personnes qui vouloient se convertir, quitter le monde où ils avoient reçu mille blessures mortelles, & sans aucun intervale avant que d'être guéris, s'établir médecins des autres en entrant dans les plus saintes fonctions du sacerdoce, sans autre vocation que celle d'une dévotion aveugle, qui les rendoit conducteurs d'autres aveugles, & les jettoit tous dans le péril de tomber dans un même précipice.

Elle fut ravie de voir ses enfans

prendre une route plus assurée sous la conduite de M. de S. Cyran, elle en rendit à Dieu des actions de graces infinies, & pour favoriser l'execution de leur retraite, elle fit bâtir dans la cour de dehors de P. R. de Paris un petit logement tout joignant l'Eglise où ils pouvoient entrer de chez eux sans être vûs, afin que ce leur fût comme une petite Chartreuse, puisque leur dessein étoit d'entrer dans une aussi grande séparation du monde & une aussi austere solitude que les Chartreux. Elle fit tant de diligence pour cela, que ce bâtiment n'ayant pu être entrepris que en Octobre 1637. ils y lógerent à Noel de la même année. Jamais mere n'eut tant de joye de voir son fils élevé à la plus haute fortune, qu'elle en eût de voir le sien renoncer à toute celle dont l'esperance le pouvoit flatter dans le monde au tems qu'il l'abandonna. Toutes les traverses que l'ennemi de la vérité & de la pénitence suscita bientôt à ces nouveaux pénitens ne lui donnerent point d'inquiétude, voyant qu'elles ne les ébranloient point: & elle se soucioit peu qu'ils fussent éloignés d'elle, comme on les y contraignit bientôt, pourvû qu'ils demeuras-

sont partout fortement atachés à Dieu ; ce qu'ils ont fait jusqu'à la mort.

Je puis me dispenser d'en dire davantage : on trouvera dans une autre relation que la M. Madeleine de Ste. Agnez a bien voulu écrire de ce qu'elle a remarqué de sa vertu en plusieurs rencontres, plusieurs choses que je n'ai pas besoin de répéter. Il reste seulement à marquer qu'aussitôt que M. Le Maître son mary fut mort aussi malheureusement qu'il avoit vêcu, elle ne differa point de se faire Religieuse : & comme elle vivoit dêjà de même que si elle l'eût été, ce changement ne produisit en elle qu'un renouvellement de ferveur. Elle prit l'habit le 11. octobre 1640. & n'ayant pû terminer toutes ses affaires dans l'année de son noviciat elle ne fit profession que le 25. janvier 1644. Elle prit le nom de Sr. Catherine de S. Jean.

Il semble qu'il faudroit parler ici de la benédiction que Dieu a répandue sur trois de ses enfans ; mais leur mérite & leur vertu feront assez parler d'eux en d'autres endroits de l'histoire. Le cinquiéme & dernier de tous mourut assez jeune & avoit toujours mené une vie fort innocente. Il n'en est

resté qu'un dans le monde qui est marié & qui ne laissera pas apparemment d'autres enfans que deux filles qu'on éléve presentement dans cette Maison en leur souhaitant qu'elles ayent part à la grace & à la vertu de cette sainte mere à qui elles appartiennent, mais qu'elles n'a jamais vues, leur pere ne s'étant marié que depuis sa mort.

Voici ce qu'en a écrit la Mere Madeleine de Sainte Agnès.

Je ne doute point qu'il ne se trouve quelqu'un qui fera l'histoire de ma Sr. Catherine de S. Jean : je n'entreprends pas de la faire; mais seulement quelques petites remarques de ce que j'ai vû ou entendu d'elle, autant qu'il m'en peut souvenir.

Je puis dire en général que je n'ai connu personne qui eût un cœur plus généreux & plus charitable que le sien : & cela nous a paru en tout tems & en toute occasion; quoique je n'en puisse rapporter présentement que bien peu en particulier, faute de mémoire. Elle avoit un plaisir incroiable à obliger tout

le monde; & furtout à donner aux perſonnes néceſſiteuſes, devant qu'elle fût Religieuſe: on la trouvoit toujours diſpoſée à les aſſiſter autant qu'il lui étoit poſſible, avec autant de joie qu'ils en pouvoient avoir de ſes bien-faits.

Madame la Ducheſſe de Longueville Louiſe de Bourbon ayant déſiré, & demandé avec inſtance qu'elle voulût bien pendant quelque tems s'appliquer à l'éducation de Mademoiſelle de Longueville ſa fille unique qui lors étoit encore fort jeune, elle ſe rendit contre ſon inclination à la Mere Angélique qui la pria d'accorder cela à cette Princeſſe qui témoignoit alors une affection extraordinaire pour la maiſon. Elle fut demeurer à l'Hôtel de Longueville pour élever cette petite Princeſſe qui n'étoit encore gueres en âge de profiter de ſes ſoins. Elle y fut près de 3. ans. Des perſonnes qui l'y ont connue, raportent encore aujourd'hui qu'il eſt incroyable combien elle y rendit d'aſſiſtance & de charité, ſoit aux domeſtiques, ou aux pauvres dont on lui donnoit connoiſſance.

Elle avoit ſouhaitté avec une extrême ardeur qu'on lui permît de ſe retirer de ce lieu, pour retourner dans ſa

retraite. Elle y étoit rentrée avec une joie incroyable. Elle la quitta néanmoins pour obéir encore une fois à la Mere Angélique qui désira qu'elle y retournât une seconde fois pour assister Mde. la D. de Longueville qui étant grosse, étoit tombée très-dangereusement malade d'une petite vérole pourprée. Il ne seroit pas possible de dire avec quel soin & quelle affection elle lui rendoit toute sorte de services ; étant continuellement auprès d'elle jour & nuit, & n'en sortant presque que pour aller à l'Eglise. Elle venoit au S. Sacrement, qui étoit fort proche de l'Hôtel de Longueville ; & nous disoit des nouvelles de Madame ; nous conjurant avec une ardeur & un zéle incroiable de prier sans cesse pour elle & pour son enfant, afin qu'il reçût le saint Batême.

Je crois que je dois rapporter ce qui arriva dans cette rencontre, qui parût miraculeux. La Mere Angélique, & ma Sœur Cathérine de Saint Jean y ayant sans doute eû beaucoup de part ; & Madame de Longueville l'ayant elle-même attribué à leurs prieres. Elle n'étoit grosse que de trois mois, étant malade quasi à l'extrémité, il étoit sans

apparence que son enfant pût venir heureusement au monde. Cette Princesse qui avoit une grande piété ayant beaucoup plus de peine de la perte de cette ame, que du péril de la mort où elle se trouvoit elle-même, se résolut enfin de donner sa vie pour procurer le salut de son enfant, en se faisant ouvrir le côté. Ma Sœur Catherine de S. Jean ne manqua pas de venir la nuit, comme nous disions matines, dire ce dessein à la Mere Angélique, qui n'ayant pas moins de zele que Mlle. sa Sœur, étoit continuellement dans la priere & dans les exercices de la pénitence avec toute sa petite Comunauté pour obtenir de la bonté de Dieu la santé de la mere & le salut de l'enfant. La M. Angélique étant extrèmement touchée de cette extrémité & priant avec beaucoup d'instance & de ferveur, elle sentit que Dieu la fortifioit dans la confiance, & elle dit avec grande assurance à ma Sœur Cath. de S. Jean que elle priât de sa part Mde. la Duchesse d'avoir bon courage, & de mettre toute sa confiance en Dieu, & de ne point hâter une opération si périlleuse, parcequ'elle avoit une ferme confiance que son enfant viendroit heureusement sans

cela, & qu'elle sentoit que Dieu lui mettoit cet instinct dans le cœur : & en effet peu de tems après Madame accoucha du petit M. le Comte de Dunois, n'étant qu'à trois mois de son terme. Il étoit tout couvert de petite vérole ; & néanmoins il vêcut assez pour être baptisé avec toutes les cérémonies de l'Eglise : & si je m'en souviens bien, il fut confirmé. Feu M. l'Evêque de Langres en usoit de la sorte. Cet enfant mourut après avoir vêcu seulement quelques heures : & parce qu'il avoit été voüé au S. Sacrement en notre Monastere, on lui en fit porter le premier l'habit en quelque façon car on mit sur lui un petit poesle de satin blanc avec une croix rouge. Mde. sa mere commença à se mieux porter, & étant relevée de sa maladie, elle vint au S. Sacrement rendre graces à Dieu, & remercier la M. Angelique, disant que Dieu lui avoit rendu la santé par ses prieres.

Mais pour revenir à ma sœur Catherine de S. Jean, ce n'étoit pas seulement à l'égard de Madame de Longueville qu'elle témoignoit tant de bonne volonté ; puisqu'elle assistoit avec autant d'affection & de soin les

moindres personnes. La Sœur Marguerite Agnez Religieuse de Sainte Marie, qui avoit été femme de chambre de feuë Madame de Longueville, ne se pouvoit lasser lorsque la Mere Agnez étoit à Ste. Marie, de raconter tous les plaisirs & toutes les assistances que ma Sœur Catherine rendoit à tout le monde pendant qu'elle étoit à l'Hôtel de Longueville; & cette bonne fille assure qu'elle étoit le recours & la consolation de tous ceux qui avoient quelque affliction, ou quelque nécessité. Mademoiselle Marguerite qui est encore à présent auprès de Mde. la D. de Longueville, nous a rendu le même témoignage, & nous a dit que Mlle. Bastie sa mere ayant eû en ce tems-là un flux de sang dissentérique très-mauvais, ma Sœur Catherine de S. Jean l'assista avec autant de bonté & de soin qu'elle auroit pû faire à Mde. de Longueville elle-même; & qu'il n'y avoit qu'elle à lui rendre tous les services les plus vils & les plus dangereux à gagner ce mal.

Lorsqu'elle fût revenuë à P. R. on peut bien juger qu'elle ne témoigna pas moins de charité à toutes les Religieuses qu'elle regardoit comme ses sœurs,

qu'elle en avoit eû pour des personnes qui lui étoient étrangeres. Elle avoit une affection si tendre pour nous toutes, qu'il ne me seroit pas possible de la répresenter, ni de rapporter toutes les marques qu'elle nous en donnoit en toutes rencontres. Elle visitoit, veilloit & servoit les malades avec tant de bonté, & d'une maniere si agréable, qu'elle les réjouissoit & encourageoit à porter gaiment leur mal. Elle consoloit celles qui étoient tristes & afligées; elle fortifioit celles qui étoient abatues; & enfin on peut dire qu'elle faisoit parfaitement ce que S. Paul enseigne aux Chrétiens, de pleurer avec ceux qui pleurent, & de se réjouir avec ceux qui sont dans la joie; & qu'elle étoit toute à toutes.

Devant qu'elle fût Religieuse, comme elle avoit la disposition de son bien elle prenoit garde à tous les besoins de la maison, & y pourvoyoit autant que il lui étoit possible, sans qu'on sçût que cela venoit d'elle. Un carême que le poisson étoit fort cher, & qu'on étoit bien en peine de ce qu'on pouroit donner aux infirmes & à d'autres personnes qui n'étoient pas Religeuses, la Maison étant en ce tems-là fort in-

commodée, elle donna ordre à quelques personnes de sa connoissance de faire apporter au Tour tous les jours, ou plusieurs fois la semaine, un grand panier de marée, sans dire qui l'envoyoit; & on a sçu depuis que c'étoit elle qui nous faisoit cette charité.

Elle rendoit aussi toutes les assistances qu'elle pouvoit aux pauvres dont elle avoit connoissance; travaillant pour eux, en leur donnant de l'argent, du linge ou des habits selon leur besoin; n'ayant point de plus grand plaisir.

Je me souviens toujours d'une parole qu'elle me dit dans le tems de sa profession ou de la mienne, qui me toucha fort, & me servit à me faire concevoir le bonheur des véritables pauvres. Ce fût, ce me semble, au sujet de quelqu'occasion de charité qui s'étoit présentée. Elle me dit donc qu'elle ne croyoit pas qu'il y eût au monde une plus grande satisfaction que de donner à ceux qui en avoient besoin; mais qu'avec tout cela il y avoit encore beaucoup plus de bonheur à s'être mis soi-même en état de ne plus rien donner. Cette parole venant d'une personne que je sçavois qui avoit un amour extraordinaire pour les pauvres,

me fit toute une autre impression dans l'esprit, que si je l'avois oui dire à un autre.

Une pauvre Demoiselle de condition que la Mere Angélique & elle assistoient, étant accouchée d'une fille, elle la prit comme son enfant; la mit en nourrice, & prit tous les soins que une mere en auroit pu prendre. Après qu'elle fut sévrée, elle ne la voulut pas rendre d'abord à sa mere, parceque elle disoit que cela lui donneroit trop d'embarras & de peine. Elle la mit en pension chez une femme qui l'avoit servie autrefois, jusqu'à ce qu'elle fût en état de ne plus tant donner de peine à sa mere. Elle lui fit faire une robe de couleur, & tout son petit équipage avec tous les ajustemens, comme pour un enfant de condition. La M. Angélique lui dit que Dieu avoit humilié cette famille en permettant que elle tombât dans la pauvreté où elle étoit, & qu'il sembloit qu'on le devoit suivre, & leur donner les choses nécessaires, mais avec plus de simplicité & sans ces petits ajustemens qui lui paroissoient ne lui servir qu'à la vanité; mais ma Sœur Catherine lui répondit que M. de S. Cyran lui a-

voit appris qu'il falloit faire la charité selon la condition des personnes qu'on assistoit ; afin de les réjouir, & de leur ôter la tristesse qu'elles pouroient avoir en croyant qu'on oublioit ce que elles avoient été. Quelque tems aprez cette petite fille mourut, & ma Sœur Catherine lui continua sa charité jusqu'à la fin, lui faisant faire un bel enterrement selon sa qualité, pour consoler en quelque sorte sa mere.

Devant qu'elle fit profession, voyant qu'elle ne pouroit plus disposer de rien, elle demanda permission d'aller voir dans toutes les Obéïssances ce qui y pouroit manquer ; & elle disoit aux Sœurs avec sa gaité ordinaire : *Mes Enfans dites moi bien tous vos petits besoins, car bientôt je n'aurai plus rien à donner* : & elle leur fournissoit tout avec bien plus de plaisir ; & même elle faisoit faire ou acheter tout ce qu'elle pouvoit s'aviser pour le soulagement & la commodité des Sœurs.

Il n'est pas besoin que je dise avec quelle joie elle fit profession : tout le monde en fut témoin ; & l'on sçait assez combien elle l'avoit désiré. Je n'ai jamais vû persone recevoir cette grace avec plus de reconnoissance & d'hu-

milité. Elle a conservé cette disposition tout le reste de sa vie.

La Mere Angélique ayant dessein de rétablir cette Maison de P. R. des Champs, elle en parla à ma Sœur G. de S. Jean, qui y sentit une extrême répugnance : car ayant le cœur bon comme elle l'avoit, & une affection très-tendre & très-sincere, non seulement pour les Meres qui étoient ses sœurs, mais aussi pour toute la Communauté, elle ne pouvoit consentir à la séparation sans se faire une extrême violence : & elle nous disoit qu'elle avoit le cœur déchiré de cette pensée. Néanmoins elle eut depuis bien du scrupule d'avoir tant pleuré & tant témoigné de répugnance pour une chose que l'on reconnoissoit de plus en plus être une Œuvre de Dieu, & dont on esperoit qu'il seroit glorifié. Elle demanda avec beaucoup d'humilité que pour satisfaire à cette faute, on la prît une des premieres qui viendroient rétablir cette Maison ; ce que la Mere Angélique lui accorda de bon cœur ; & elle fit ce sacrifice avec beaucoup de courage, & sans témoigner la moindre foiblesse ; de sorte qu'on n'auroit pas jugé qu'elle y eût jamais eû de

peine. Lorsqu'elle fut ici, je puis dire qu'après la M. Angélique, elle étoit la joie & la consolation aussi bien que l'exemple de toute la Communauté. Elle étoit extrémement éxacte à toutes les Observances. Elle avoit une affection singuliere pour l'Office Divin, ne s'en dispensant pas même dans les maladies, tant qu'elle se pouvoit traîner; & nous l'avons vûe chanter à Vêpres avec le frisson de la fiévre quarte, quoiqu'elle en fût assez mal : & dans la maladie même dont elle mourut, elle y alloit autant qu'elle pouvoit, jusqu'à ce qu'elle fût obligée de s'aliter tout-à-fait. Elle alloit même à matines toute malade, & faisant des remédes. Je me souviens qu'en quelques rencontres que la M. Angélique n'étoit point ici *, & que je la priai de se reposer, elle me conjuroit avec tant d'affection & d'instance de ne lui point ôter cette consolation, qu'on ne lui pouvoit refuser; & elle nous le persuadoit en disant que ce lui étoit un soulagement, & qu'il lui seroit plus difficile de les dire toute seule : ce qu'elle

* La Mere Madeleine étoit Prieure à P. R. des Champs en ce tems-là.

disoit d'une maniere si douce, & si humble, qu'il n'y paroissoit point d'arrêt d'esprit; mais seulement beaucoup de ferveur; & je puis dire que je n'ai point vû de Novice qui eut plus de soumission & plus de dépendance que elle en avoit: & qu'elle obéissoit sans discernement, témoignant beaucoup d'affection & de respect à toutes celles qu'on mettoit en charge.

Son humilité étoit si remarquable, que je vois plusieurs de nos Sœurs qui se souviennent aussi bien que moi, & particuliérement de celle qu'elle témoignoit quand on l'avertissoit, ou qu'elle même s'accusoit de ses fautes, quoique fort légéres. Elle paroissoit dans un profond anéantissement quand elle disoit sa coulpe au Chapitre; & elle la disoit avec tant de sentiment & de larmes, que nous avions peine à retenir les notres, en la voyant si touchée & si humiliée pour les moindres fautes, dont elle demandoit instament pénitence.

Elle faisoit paroître encore son humilité dans le respect & l'estime qu'elle avoit pour toutes ses sœurs, qu'elle consideroit comme étant dans un état bien plus parfait que le sien; elle pre-

noit occasion de toutes choses de s'humilier, & elle croyoit que son état de veuve la mettoit bien au dessous de celles qui n'avoient point eû d'engagement dans le monde, & qui avoient embrassé la Religion dès leur jeunesse.

J'ai déjà parlé de sa charité; mais je ne sçaurois me dispenser de rapporter celle qu'elle a fait paroître en ce Monastere des Champs, où elle a eû beaucoup d'occasions de la pratiquer. Quoique la M. Angelique eût un très-grand soin des malades, qu'elle les visitât souvent, & qu'elle s'appliquât à tous leurs besoins, elle étoit bien aise que ma sœur C. de S. Jean qui s'y connoissoit fort bien aussi, fit la même chose: & elle la chargeoit particulierement de ce soin, lorsqu'elle ne le pouvoit prendre elle-même, surtout pendant les voyages qu'elle faisoit à Paris: & elle nous disoit en nous quittant, qu'elle laissoit ma sœur Catherine pour la mere de nos corps.

Elle s'aquitoit parfaitement de cette commission, ayant un vrai cœur de mere pour toutes les Sœurs qu'elle aimoit tendrement: & dans les soins que elle prenoit pour elles, elle n'avoit aucune acception, prenant bien garde

que rien ne manquât à pas une, & ne pouvant soufrir que l'on fit de si grandes differences, à quoi les Officieres se portent quelquefois. Elle nous disoit que dans ces rencontres il falloit se souvenir de ce que notre Seigneur dit dans l'Evangile: *Ce que vous avez fait à l'un de ces petits, vous l'avez fait à moi-même*. Etant un jour arrivé un accident à M. Giroult, & ma sœur Marguerite Angelique ayant donné ce qu'elle avoit de meilleur en son obéissance pour le soulager sans sçavoir que ce fût pour lui; ma sœur Catherine lui demanda après gaiment si elle l'avoit donné de bon cœur: ma sœur Marguerite lui ayant dit qu'oui, elle lui repliqua: » Voyez, ma sœur, que quand on n'a » que Dieu dans le cœur, souvent » quand on pense servir un étranger, » on sert son frere. «

Elle n'avoit pas moins de charité pour celles qui étant saines de corps, avoient quelque foiblesse dans la vertu. Elle avoit une grande attention à ne les point choquer: & elle les toleroit & suportoit leurs foiblesses avec tant de douceur qu'elle ne leur faisoit pas paroître qu'elles lui donnassent quelque peine. J'ai quelquefois remarqué avec

plaisir la douceur & la condescendance qu'elle avoit pour une Religieuse étrangere que nous avons eue quelque tems, qui étoit fort grossiere & qui ne sçavoit pas plus ce que c'étoit de Religion que de civilité.

Elle rendoit tous les services qu'elle pouvoit à la Communauté avec la plus grande affection du monde, faisant les habits des Sœurs & prenant soin de leur nourriture pendant un assez longtems qu'elle fût à la Dépence, ce que elle faisoit sans épargner aucune peine, & s'appliquant à tous les besoins des Sœurs avec tant de soin, de charité & de douceur, qu'elles en étoient toutes parfaitement satisfaites, & qu'elles avoient un respect & une tendresse pour elle comme pour une seconde mere.

Il ne me seroit pas possible de dire tout ce qu'elle faisoit pour les pauvres, ni de représenter la tendresse qu'elle avoit pour eux. Elle secondoit parfaitement en cela le zele de la M. Angelique qui les assistoit dans toutes leurs nécessités avec tant de soin & d'affection. Elle étoit toujours des premieres à travailler pour eux ; & je peux dire qu'elle l'a fait jusqu'à la mort, comme on le verra dans la suite.

Je crois devoir rapporter ici une occasion où elle témoigna une charité extraordinaire. M. Palu notre Medecin dit un jour à la M. Angelique que il avoit trouvé la plus grande pitié du monde en visitant ses pauvres malades : que c'étoit une pauvre femme qui étoit accouchée d'une petite fille, il n'y avoit pas longtems, & qui avoit deux ou trois autres enfans autour d'elle ; qu'elle étoit dans une extrême pauvreté & qu'elle étoit demeurée extrêmement malade depuis sa couche, de sorte que n'ayant plus de lait, elle étoit obligée de prier quelques unes de ses voisines qui étoient nourrices, d'en donner un peu les unes après les autres à sa petite fille, qui n'en avoit pas à demi sa vie. La M. Angelique eut grande compassion de cette pauvre femme, & donna ordre qu'on l'assistât. Mais comme elle étoit en peine de ce qu'elle pouroit faire de son enfant, ma Sr. Catherine de S. Jean la pria instamment de la faire apporter, lui promettant elle-même d'en prendre le soin & de lui servir de nourice. La M. le trouva bon, & ayant fait apporter cette petite fille qui n'avoit qu'environ six semaines ou deux mois, on la trou-

va dans un état pitoyable : elle avoit pour lange un méchant morceau de tapisserie tout pourri, aussi bien que le reste de ce qui étoit autour d'elle. Ma Sr. Cath. ne se dégoûtant point pour la saleté ni pour la mauvaise odeur, la démaillota elle-même, & elle trouva que ce pauvre enfant étoit si maigre & tout son corps écorché plein de cloux, si couvert de crasse & d'ordures qu'on ne la pouvoit regarder sans quelque horreur. Elle la lava elle-même, la mit bien proprement, ayant preparé du linge & des langes. Elle lui faisoit souvent avaler du lait avec une cuillier & le sucroit un peu pour le rendre plus semblable à celui des femmes. Elle prenoit le soin elle-même de la remuer, & elle la mettoit coucher dans une petite manne auprès d'elle, se levant la nuit quand elle crioit pour la démaillotter devant le feu & lui faire prendre du lait ; & enfin il n'y a point de services qu'une nourrice, ou plûtôt qu'une mere la plus tendre du monde & la plus entendue pouroit rendre à son enfant, qu'elle ne rendît à cette pauvre fille.

Je ne parlerai point de sa derniere maladie, d'autres en ayant remarqué

plus que moi qui n'étois pas toujours auprès d'elle : je rendrai seulement témoignage de la grande patience & soumission à Dieu avec laquelle elle souffroit étant toujours égale & de bonne humeur, & témoignant de la gayeté autant que son mal lui pouvoit permettre, sans jamais se plaindre quoiqu'elle fût souvent bien incommodée parce qu'elle étoit couchée dans la chambre de la M. Angelique, où il y avoit toujours bien du tracas & où on faisoit toutes sortes d'affaires & même la Conférence jusqu'au dernier jour avant sa mort.

La Mere Angélique de S. Jean Arnaud a continué cette Relation.

LA Mere Madeleine finit ici sa Relation qu'elle n'a écrite que par forme de mémoire : il faut continuer & achever de dire quelques autres choses dont on peut encore se souvenir ; & pour reprendre où elle finit :

Je crois devoir marquer que sa patience & sa tranquilité dans les mala-

dies & dans des douleurs très sensibles n'étoient pas seulement un effet de la fermeté de son esprit, mais une vertu qu'elle avoit acquise par un long exercice pendant le tems de ses grandes afflictions ; j'entens de son mariage, où ayant été obligée par le silence qu'elle gardoit de la cause de ses peines, de n'en chercher la consolation qu'en Dieu, elle s'étoit accoutumée pour le reste de sa vie à ne voir que lui dans les maux qu'il lui envoyoit : & ainsi elle demeuroit toujours dans la paix, surtout quand ce n'étoient que des maux personnels ; car elle étoit plus sensible quand il s'agissoit de l'affliction ou de la perte des personnes qu'elle aimoit, & en ce point elle n'avoit pu surmonter la tendresse extraordinaire de son bon naturel. Nous en dirons un mot ; mais j'ajoûte encore que dans ses maladies elle faisoit paroître que l'amour qu'elle avoit pour les pauvres étoit passé jusqu'à l'émulation de leur pauvreté. Elle le témoignoit en mille rencontres ne voulant pas se plaindre des petites incommodités qui pouvoient arriver, comme celles là, que l'on fit du bruit dans le lieu où elle étoit, que l'on y allât & vint pour diverses affaires ; que

ſes perſonnes qui la devoient ſervir fuſ-ſent employées à quelques autres choſes qui les empêchât d'être ſi ponctuelle-ment à ſes heures pour lui rendre ſervi-ce ; que la nourriture & les remédes ne fuſſent pas pris ſi préciſément quand il les lui falloit. Dans toutes ces rencon-treselle prenoit cela gayement & diſoit que les pauvres ſe trouveroient bien-heureux s'ils n'avoient qu'à ſouffrir ces petits manquemens, eux qui man-quentde tout, au lieu qu'elle avoit abon-dance de tout ce qui lui étoit néceſſaire.

Elle nous diſoit très ſouvent que ſi les Religieuſes n'y prenoient pas gar-de, elles s'accoûtumeroient à être plus délicates que les perſonnes du monde, étant ſervies avec plus de charité, & ayant, ſans peine & ſans inquiétude de la dépenſe qu'elles font, tout ce qui leur eſt néceſſaire : & elle ajoûtoit pour elle-même, qu'elle ſe tiendroit bien malheureuſe ſi elle cherchoit en Religion ce qu'elle n'auroit pas eû dans le monde, où aſſûrément on ſouffre bien plus de contraintes, de négligen-ces & de petites incommodités, que dans les Couvens : que ſouvent une Religieuſe aura peine de paſſer dans quelqu'endroit où les fenêtres ſont ou-

vertes par un mauvais tems ; au lieu qu'il n'y a personne qui ne soit obligé dans le monde de sortir de hors, quelque tems qu'il fasse, pour aller à l'Eglise, & partout où l'on a affaire. Elle prenoit plaisir de nous dire ces sortes de choses, à nous autres qui avions été nourries en Religion, de peur que l'accoutumance à une vie qui a tant de sortes d'avantages, nous rendît moins reconnoissantes envers Dieu, & moins affectionnées à une pénitence & une mortification volontaires ; sans quoi nous serions au hazard de faire notre paradis en ce monde avec les riches, & de n'avoir point la recompense des pauvres, si nous avions rejetté les incommodités de la pauvreté.

Pour s'entretenir elle-même dans cette disposition de ne se plaindre de rien : dans ses maux elle faisoit le contraire de la plûpart des autres qui sont bien aises d'éxagérer un peu ce qu'ils souffrent, afin qu'on les plaigne. Elle ne s'occupoit au lieu de cela, qu'à remarquer toutes les circonstances qui auroient pu rendre son mal ou plus douloureux, ou plus incommode qu'il n'étoit, pour en conclure qu'elle avoit bien de l'obligation à Dieu qui ne lui

n'avoir qu'une petite partie de ce que tant d'autres souffrent : & qu'ainsi elle n'avoit pas sujet de se plaindre. Je l'ai vûe dans un mal trez-douloureux qui lui étoit venu au col sur la jugulaire, où il fallut lui faire une incision fort périlleuse. Elle porta l'opération, & toutes les suites, qui sont presque encore plus sensibles, avec une patience & une gayeté qui nous étonnoient : & quand nous la plaignions, parceque nous étions nous-mêmes transies de son mal, elle nous disoit qu'elle se sentoit bienheureuse de ce qu'il étoit si bien placé ; & que s'il lui étoit venu en tout autre endroit, elle auroit été bien plus incommodée ; aulieu qu'elle pouvoit être bien couchée, & avoir la liberté de tous ses membres, ce qui est un grand soulagement pour les malades : & elle faisoit ainsi en toutes choses.

J'ai dit qu'elle n'avoit pû gagner sur elle de souffrir avec tant de constance les séparations ou la mort des persones qu'elle aimoit. Jamais personne ne les ressentit davantage ; mais sans manquer à la soumission qu'elle devoit à Dieu. Elle en a eû beaucoup d'occasions ; mais aussi y a-t-elle bien versé des

larmes. Il y en eut une entr'autres où Dieu ne voulut que l'épreuve de sa foi & de sa soumission comme Abraham ; mais tout le mérite lui en demeura ; puisqu'elle en eût toute la douleur trez-longtems. Ce fut à la prise de Philisbourg en 1635. M. de Séricourt son troisiéme fils étoit dans cette Place dont Mr. Arnaud Maréchal de Camp étoit Gouverneur. Quand on eut la nouvelle qu'elle étoit prise par un assaut donné en pleine nuit, on compta au nombre des morts tués sur le champ Mr. de Séricourt. C'étoit celui de tous ses enfans, qu'elle avoit toujours aimé avec une tendresse particuliere, & qui véritablement étoit aussi fort aimable. Mais comme elle aimoit encore plus leur salut que leur vie, cette affliction ne pouvoit être plus grande que de le croire mort d'une maniere si imprévuë. Il n'y eut rien aussi de pareil à sa douleur : & Dieu lui en laissa porter tout le poids.

Elle fit offrir à Dieu continuellement des prieres & des Sacrifices pour son ame durant ce tems-là, qui lui ont peutêtre attiré de sa grande miséricorde la grace qu'il lui fit depuis, en lui inspirant le désir d'embrasser la péni-

tence, comme nous avons vû: & lui sauver aussi la vie qu'il pensa perdre d'une autre maniere, aprez avoir échappé le premier péril, parcequ'il fut extrémement malade, durant qu'on le pleuroit comme mort, & qu'il n'étoit que prisonnier. Lorsqu'on en apprit des nouvelles, il fut besoin de preparer davantage l'esprit de la mere à apprendre cette résurrection, qu'il ne lui avoit fallu faire à lui dire la mort: car elle n'eût pas pû porter, sans être malade, le choc que ces deux passions si violentes & si contraires, d'une extrême tristesse & d'une soudaine joie auroient fait en un moment dans son cœur si tendre. Elle éprouva depuis que Dieu lui avoit rendu le double pour tout ce qu'elle avoit souffert dans cette triste occasion; ayant eû la consolation de voir ce même fils ressuscité, vivre & mourir dans le service de Dieu: car elle lui offrit ce dernier sacrifice trois mois avant qu'elle mourût: & quoiqu'elle l'accompagnât encore de ses larmes, elles furent bien différentes de celles qu'elle avoit répandües la premiere fois: puisqu'elles étoient animées d'espérance & de joie de la miséricorde éternelle que Dieu

avoit réservée à ce cher fils. Elle le témoigna ici à toute la Communauté ayant voulu demander pour lui la miséricorde de l'Ordre avec tant de ressentiment d'humilité, de piété & de reconnoissance envers Dieu, de la charité de la Maison, qu'elle tira les larmes de toutes celles qui étoient présentes.

Elle étoit déjà dès-lors fort mal d'une fiévre quarte qu'elle portoit il y avoit près d'un an qui l'avoit si fort exténuée que l'on voyoit bien qu'elle avoit peine d'y résister long-tems: elle ne laissoit pas d'agir toujours tant qu'elle pouvoit & même d'aller au Chœur les bons jours quand elle en avoit la force ayant toujours eu une extrême affection pour ce saint éxercice & ne trouvant rien de si doux que d'être occupée à chanter les louanges de Dieu.

Elle dormoit fort peu dans cette maladie, & pour ne pas perdre le tems qu'elle ne pouvoit reposer elle avoit entrepris un ouvrage d'un fort grand filet pour pêcher, qui étoit toujours attaché aux pieds de son lit afin qu'elle le pût prendre sans réveiller personne. A minuit & une heure on la voyoit déjà travailler dans son lit à cet ouvrage qui se

fait avec peu de lumiere & sans bruit; sa bonne habitude au travail lui faisant trouver du divertissement dans ce qui auroit été une peine pour une autre, car cet ouvrage est un peu fort.

La veille de Noel elle fut surprise d'un mal de côté & d'un grand frisson qui fut le commencement d'une plûrésie dont elle ne mourut néanmoins qu'un mois après parce qu'elle eut du soulagement par les remedes qu'on lui fit à l'heure qu'elle commença d'avoir le frisson. La Mere Angélique qui ne sçavoit pas encore ce que ce seroit, lui dit, qu'elle avoit entrepris de faire un habit ce jour-là à une pauvre femme, & qu'il falloit qu'elle lui aidât. Elle ne se sentoit gueres en état, mais elle ne pouvoit rien refuser à la charité & à l'obéissance, de sorte qu'elle ne laissa pas de se mettre à travailler quelque peine qu'elle y eût.

Elle voulut aussi aller au chœur aux premieres vespres de la fête, & eut la force de s'y contraindre, & même elle assista encore à une partie de matines où elle dit un repons, parce que la Chantre qui ne savoit point l'état ou elle étoit, lui fit signe que c'étoit à elle à le dire. Il fallut même qu'on la soutint

en le disant ; car ses jambes n'avoient plus de force, mais son cœur n'en manquoit jamais pour Dieu. Elle porta cette derniere maladie avec la même douceur & liberté d'esprit qu'elle avoit accoutumé. Comme on vit bien à quoi elle se pourroit terminer ; on lui fit recevoir les SS. Sacremens de bonne heure ; ce qu'elle fit avec une fort grande pieté. Elle souhaitta que M. de Sacy son fils qui étoit Prêtre depuis un an, mais qui ne confessoit pas encore commençât par elle à prendre par cette fonction la qualité de pere des ames. Elle s'y confessa avec beaucoup de consolation & comme elle faisoit depuis longtems à M. Arnaud son jeune frere qui n'étoit que de l'âge de ses enfans, & qu'elle avoit toujours pris soin de faire élever avec eux comme l'un d'eux, depuis que Mademoiselle Arnaud sa mere avoit quitté le monde. L'un & l'autre l'assisterent jusqu'à la fin.

Je n'ai trouvé rien par écrit de sa maladie ou de sa mort ou je n'étois pas, sinon une Lettre de M. Arnaud à la M. Agnès qui étoit aussi à Paris quand elle mourut en ce Monastere des Champs, nous la mettrons ici ; & encore celle que ma S. Catherine écrivit dans

dans cette extrémité à Mademoiselle de Longueville à présent Madame de Nemours, ayant cru devoir faire encore ce dernier usage de la confiance & de l'amitié dont cette Princesse l'avoit toujours honorée depuis qu'elle avoit été auprès d'elle dans son enfance, c'étoit au tems de la prison des Princesses en 1650. elle crut que cet état d'afliction où étoit alors Mademoiselle de Longueville par la disgrace de M. son pere seroit peut-être en elle une disposition pour recevoir mieux les avis que lui donnoit en mourant une personne qui n'avoit jamais eu d'autre intérêt dans la passion qu'elle avoit pour son service que celui de son salut. La personne dont elle lui parle à la fin est une fille qu'elle avoit donnée pour femme de chambre à Mademoiselle de Longueville, dans le tems que Mde. de Longueville la pria de prendre soin de Mademoiselle sa fille. Elle étoit depuis revenue à P. R. où pour lors elle étoit Religieuse de Chœur, & se nommoit sœur Marie de saint Gabriel.

***
**
*

Lettre de ma Sœur Catherine de Saint Jean à Mademoiselle De Longueville.

MADEMOISELLE,

ME trouvant dans le lit de la mort après avoir reçu les derniers Sacremens, & donné la bénédiction à mes enfans, je n'ai pu oublier une personne, dont la naissance m'ôte la hardiesse de la mettre de ce nombre; mais à qui mon affection fait tenir la même place dans mon cœur, pour lui dire les choses que je n'espere plus lui pouvoir jamais dire, puisque vous ayez trouvé bon que j'en prisse la liberté. Je sçai, MADEMOISELLE, que vous trouverés plusieurs personnes, qui vous diront plusieurs belles choses; mais qui ne se soucieront gueres de votre salut. Il vous doit être précieux sur toutes choses: puisque vous vous devez regarder comme une personne que Dieu a donnée par miracle à une bonne & sainte mere, qui vous a nourrie avec des soins nompareils, pour vous con-

ſerver dans la grace de votre Batême. Il paroit que Dieu veut continuer ce miracle ſur vous, puiſqu'il vous donne la marque de ſes enfans, en vous envoyant de ſi grandes afflictions depuis votre plus tendre jeuneſſe, & qu'à l'âge où vous êtes à cette heure, qui eſt le plus dangereux de la vie, il vous a donné la plus grande, la plus ſenſible & la plus fâcheuſe affliction qui vous pouvoit arriver, & avec des circonſtances ſi particulieres qu'il eſt étonnant comment vous l'avez pu ſupporter. C'eſt une occaſion unique, Mlle. ſi vous la laiſſez paſſer ſans vous convertir à Dieu; elle vous deviendroit tout-à-fait inutile. Songez s'il vous plaît que quand la paix ſeroit en France, que toutes choſes y ſeroient dans la tranquillité & dans les réjouiſſances ordinaires de ce tems-ci, & que vous fuſſiez dans la même affliction: ſi vous aviez ſeulement une penſée de vous trouver dans les lieux de divertiſſement, acauſe ſeulement que le monde fort injuſte en toutes choſes, y trouveroit à redire, vous aimeriez mieux mourir que de le faire. Eh! ce que vous feriez avec tant d'exactitude pour ne pas choquer le monde, ne le ferez-

vous pas pour le salut de votre ame ; pour témoigner que vous êtes chrétienne, & que vous ne portez pas ce nom en vain : & que vous confessez J. C. devant les hommes, afin qu'il vous confesse devant son Pere. ?

La profession de chrétienne, Mlle. vous oblige, puisque Dieu vous a donné du bien, d'en prendre les soins nécessaires afin qu'il soit bien administré. Je sçai que vous avez des gens de bien dans votre Conseil ; mais je sçai bien aussi que ce n'est pas à eux mais à vous qu'il a donné ce bien, & que ce sera à vous qu'il en demandera compte. C'est donc à vous, Mlle. aussitôt que vos partages seront faits, de vous faire donner un plan de tous vos Villages, pour en sçavoir toutes les maisons & tout ce qui en dépend, afin de connoître l'état de l'Eglise, du Presbitere, & du Curé ; & si vous êtes Patronne, de prendre conseil de gens de piété & de suffisance pour y mettre de bons Pasteurs : prendre garde si le revenu de la Cure est sufisant, & s'il ne l'est pas, y contribuer, afin que le Curé ait de quoi soutenir le fardeau de la Cure qui est assez grand. Vous aurez, s'il vous plaît, soin des ornemens de l'Eglise :

voir en quel état ils sont pour faire les choses dans la décence où elles doivent être.

Vous ferez, s'il vous plaît, faire un état de tous les habitans, de leurs qualités, de leurs moyens & de leur prud'hommie, comme aussi un état des pauvres personnes qui par l'âge ou les maladies sont dans l'impuissance de gagner leur vie : afin de les nourrir jusqu'à leur mort; des pauvres enfans laissés orphelins de pere & de mere, pour en avoir le même soin jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie; & ce qu'il y a de pauvres outre cela qui ne peuvent pas gagner leur vie tout le long de l'année : qu'il y ait un fonds pour subvenir à leurs nécessités. Il faut qu'au premier bail qui sera fait, tout cela soit reglé, afin que par l'avis de deux personnes sages le Receveur donne les choses nécessaires pour cela, afin qu'ils ne soient point obligés d'aller à Paris. Vous tacherez d'avoir dans la Province la connoissance de quelque Gentilhomme de pieté & d'esprit qui vous informe de tout ce qui se passe, principalement de la maniere dont vos Receveurs traitteront vos sujets : afin que s'ils les traittent bien, dans les premiers baux

ils soient préférés à tout le monde.

Il y a à cette heure, Mlle. une chose qui regarde le bon ménage que je vous pourai bien conseiller, quoique je ne l'aime pas beaucoup, qui est pendant votre affliction de retrancher toutes sortes de superfluités sur votre personne, pour en pouvoir faire des charités, dont le besoin est si grand de tous côtés que cela fait saigner le cœur.

Il reste une chose à vous dire, Mlle. à quoi je n'aurois jamais pensé, sans l'état où je me trouve; mais j'ai eû peur que vous n'eussiez eû à rendre compte à Dieu d'une injustice qui a été faite, dont vous n'êtes nullement la cause, mais que vous pouvez réparer; & en même tems exécuter les dernieres volontés de feuë Madame votre Mere. C'est sur le sujet de la persone qui a eu l'honeur d'être auprès de vous en même tems que moi; & qui s'y est encore rencontrée il y a peu de mois. Je crois m'être déjà donné l'honneur de vous dire que l'intention de Mad. votre Mere ayant été de lui donner deux mille livres; quand elle a été morte, on n'y a jamais voulu penser, quoique j'en aye parlé à M. le Vicomte qui étoit trés bien informé de l'in-

tention de Madame. Je n'ai pas de peine à vous dire, Mle. combien cette affaire est injuste, puisque ce sont six années de service retenuës à une pauvre fille qui avoit quitté la Religion pour se mettre dans le monde, à condition qu'aprés 18. mois de service, on lui donneroit trois fois cette somme. Mais aprés six ans de service, ne lui en ayant voulu donner que le tiers, on ne lui a enfin rien donné du tout : & cette pauvre fille s'est vuë réduite à être reçuë dans une maison pour rien du tout, qui croyoit que ses longs services auroient bien mérité quelque chose. Je crois que vous voyez assez, Mlle. que Madame votre Mere ayant eû cette intention qu'elle a témoignée dans son testament, vous êtes obligée d'acquiter sa conscience. C'est une chose que jamais le Monastere ne vous demandera, à quoi on ne s'est jamais attendu ; & j'écris ceci à l'insçu de notre Mere, & par la personne qui m'a confessée pour me disposer à la mort.

Voila, Mademoiselle, ce que mon affection sincere pour votre salut, qui durera en moi autant que la vie, & au-delà de cette vie, m'a obligé de vous

dire. Je vous ſupplie de conſidérer, toutes ces choſes devant Dieu, qui doit être ſervi des Grands auſſi bien que des Petits, & devant lequel vous comparoîtrez un jour, comme je ſuis prête de le faire dans peu de tems. Donnez vous à lui, Mlle. c'eſt le ſeul maître digne de poſſéder tout le cœur des Princeſſes comme vous, qui ne ſont grandes à ſes yeux, que lorſqu'elles ſont humbles, juſtes, charitables, chrétiennes. Demandez lui cette grace, & n'omettez aucune des choſes qui vous peuvent ſervir pour l'obtenir: c'eſt ce que je lui ai demandé & lui demanderai toujours pour vous juſqu'au dernier ſoupir, ayant une affection toute particuliere pour votre vrai bien, comme celle qui a vêcu & qui meurt &c.

Lettre de M. Arnaud à la Mere Agnès
Du Lundi 23. Janvier 1651.

MA TRÉS-CHERE SOEUR,

JE n'ai pas besoin de discours pour vous persuader que le sujet de notre commune affliction doit étre aussi celui de notre commune joie; aprés ce que je mandai hier à Mr. Singlin des saintes dispositions que Dieu avoit mises dans le cœur de notre chere S. C. de S. Jean, pour la préparer à la mort. Elle y a toujours continué depuis, ayant eu l'esprit & la parole libre jusqu'à une demie heure prés de sa fin, qu'elle a perdu l'usage de l'un & de l'autre; & elle a commencé à rendre les derniers soupirs à ces paroles de la Passion de S. Jean que je lisois: *Et inclinato capite, tradidit spiritum.* Jamais mort ne fut plus tranquile; & il semble que Dieu a voulu lui faire cesser depuis la nuit de devant sa fin toutes ses inquiétudes & toutes ses peines tant du corps que

de l'esprit, pour lui faire goûter dés cette vie les prémices de cette paix ineffable qu'il lui préparoit dans le ciel. M. Hamon n'en trouve point de cause dans la nature : il croit que c'est une espéce de miracle, que souffrant tant auparavant, sans que son mal se soit changé, ni qu'il lui soit venu aucun assoupissement, toutes ses douleurs se soient passées. Cõme nous priions Dieu auprez d'elle, elle étoit sans cesse apliquée à ce que l'on disoit, & le témoignoit de tems en tems par quelques paroles. Se retournant vers mon neveu de Sacy elle lui dit : *Mon fils, aidez votre mere à bien mourir, & à la mettre dans le ciel ; elle qui ne vous a mis que dans cette vie misérable :* & comme il n'étoit pas encore proche d'elle, elle m'avoit dit en se tournant : *Qu'ai-je fait à Dieu pour avoir un tel fils ?* Elle nous a recommandé à tous deux d'avoir mémoire d'elle à la sainte Messe tout le tems de notre vie ; & comme je lui répondis que nous y étions bien obligés, elle me répliqua que ce n'étoit pas par obligation, mais par affection. Lui ayant demandé si elle n'avoit pas un grand sentiment de reconnoissance envers Dieu de l'avoir

faite Religieuse d'une Compagnie destinée à honorer sans cesse le S. Sacrement? Elle me dit avec un soupir & en élevant sa voix : *Helas ! oui*. Elle avoit une telle liberté d'esprit, que lui ayant dit une des oraisons de Daniel qui sont dans les Heures, & ne pensant point à l'autre, elle me le dit & me pria de la dire encore. Elle a toujours voulu avoir le ciérge béni & la Croix entre les mains : & les forces lui manquant, on les lui a tenus jusqu'à la fin, Quoiqu'elle eût un horrible dégoût de la nourriture, elle a toujours pris ce qu'on lui a voulu donner, sans aucune résistance, jusqu'à ce qu'on s'aperçût qu'elle ne pouvoit plus avaller. Elle prononça une fois ou deux ce vers de l'Hymne de la Transfiguration, avec grande dévotion :

Heureux qui n'est qu'à toi, qui de toi
se contente !

& elle fut bien aise que nous lui lussions toute l'Hymne. J'oubliai hier à mander que parlant de diverses personnes, elle dit : *Je ne parle point de M. d'Angers, parceque cela m'attendriroit : quand je serai dans le ciel je prierai bien Dieu pour lui* : & elle avoit

recommandé qu'aussitôt qu'elle seroit morte, on dît pour elle: *Clementissime Domine &c.*

Enfin, ma très-chere sœur, les sens & la nature ont à souffrir dans cette séparation, mais l'esprit & la foi ont autant à se réjouir que nous le pouvions souhaitter, puisque quand Dieu nous auroit donné à choisir le genre de mort que nous aurions voulu pour elle, nous n'aurious pas pû en choisir un plus doux & plus heureux. Dieu a couronné par une fin si pieuse les graces qn'il lui avoit faites durant sa vie, & je pense sur tout qu'il a eu égard à cette grande charité qu'elle à toujours eû pour les pauvres, & qu'aussi ayant été dégagée de tous intérêts temporels pour ses enfans & n'ayant jamais désiré que leur salut, elle a mérité de mourir entre les bras de ses enfans qui étoient ses Peres dans l'Eglise, & qu'elle regardoit comme tels avec la soumission d'une vaie fille. Le soin qu'elle a eu pour moi dès mon entrée dans le monde & qu'elle a toujours continué depuis avec une affection plus que de mere, m'oblige de me mettre au nombre de ses enfans & de me souvenir toujours d'elle com-

me

me d'une seconde mere, adieu ma très-chere sœur Dieu vous fasse la grace de profiter de l'exemple de sa vie & d'avoir part à une si sainte mort, Dieu a beaucoup soutenu notre Mere dans une affliction si sensible l'ayant assistée à ce dernier passage avec une force & une résolution merveilleuse. A la mort elle étoit un peu attendrie; mais néanmoins dans une modération vraiment chrétienne.

Cette Lettre sera s'il vous plaît pour mon frere, pour ma sœur Anne & mes Neveux; prions Dieu que nous puissions tous dire avec S. Paul: *sive vivimus, sive morimur Domini sumus.*

Elle mourut le Dimanche 22. Janvier 1651. M. Arnaud & M. de Sacy lui fermerent les yeux, & la Mere Angélique qui perdoit en elle un secours & une consolation très-grande, s'offrit à Dieu comme commençant déjà de mourir dans une personne qui faisoit une partie d'elle même, & dont les soins & l'affection lui avoient conservé la vie en bien des rencontres, elle nous a avoué que cette mort lui avoit été plus sensible qu'aucune autre, mais dans la nature, car la foi lui donnoit toute sorte de sujets de

remercier Dieu plûtôt que se plaindre considérant les graces qu'il avoit faites à celle dont il venoit de la separer.

De la vocation de ma Sœur Marie de Saint Gabriel DE LA BARRE.

Puisque l'on a parlé dans la Relation précédente par occasion de cette fille qui avoit suivi Mlle. le Maître à l'Hôtel de Longueville, il ne sera pas hors de propos de rapporter quelle fut sa vocation qui a quelque chose d'extraordinaire.

Elle étoit du Pays du Mans, fille d'un habile Sculpteur, nommé De la Barre, qui avoit huit enfans. Celle-ci dès sa jeunesse fut toujours portée à la vertu, & avoit inclination de se donner à Dieu; mais elle n'avoit pas assez de bien pour se faire Religieuse: & du reste elle ne laissoit pas d'aimer à être propre & bien mise comme les autres filles du monde.

Il arriva qu'un Conseiller veuf qui pensoit à se marier, pour avoir une femme qui eût soin de lui, trouvant

dans cette fille toutes les bonnes qualités qu'il eût souhaittées, la fit demander à son pere, qui ne voyant rien de plus avantageux pour sa fille qu'une telle affaire, lui en parla aussitôt. Elle n'en fut point touchée dutout : elle déclara aucontraire à son pere qu'elle avoit dans le cœur des sentimens tout opposés, & qu'elle n'écouteroit jamais aucune proposition de mariage. Il s'en fâcha fort, & ne se rebuta point néanmoins non plus que ce Conseiller pendant plus d'un an d'employer toutes sortes de moyens pour tâcher de la gagner. Enfin il arriva un jour que cette fille entendant la Messe à dessein d'y communier, elle vit dans la même Eglise le Conseiller qui la cherchoit : tout d'un coup elle se sentit poussée à lui envoyer dire par une personne qui lui alla parler de sa part, qu'elle alloit communier à dessein de demander à J. C. qu'il lui fit la grace de perséverer en viduité. Je ne sçais point quelle réponse il fit à ce message ; mais ce qui fut très effectif, c'est qu'au bout de 2. ou trois jours il fit dire à cette fille que Dieu l'avoit écoutée & qu'il ne penseroit plus ni à elle, ni à pas une autre, renonçant au mariage pour toute sa vie.

Après que Dieu l'eût délivrée de cette tentation, où il l'avoit si puissamment soutenue, sa grace acheva ce qui dépendoit d'elle pour faire réussir le dessein qu'il lui avoit donné depuis si longtems de se faire Religieuse. Elle prenoit pour sa conduite l'avis de quelques Peres de l'Oratoire, & entre ceux-là elle eut le bonheur de tomber entre les mains du Pere Jean Baptiste Gault, qui fut depuis Evêque de Marseille, & qui est mort en si grande odeur de sainteté, qui la conduisit quelque tems, & à qui elle fit sa confession générale. Ce ne fut pas néanmoins par lui, mais par un autre Pere de l'Oratoire qu'elle eût connoissance de Port Royal & de la charité de la Mere Angélique, qui ne cherchoit que les biens de l'ame & la bonne volonté dans les filles qui se présentoient à la Religion. Elle vint se présenter à elle; mais par malheur la Mere Angélique, qui n'avoit pas changé de sentiment, avoit changé pourlors de direction : & le Prélat à qui elle avoit tout-à-fait abandonné sa conduite & celle de sa Maison, n'approuvoit pas les regles d'un si grand désintereſſement, & ne vouloit plus qu'elle reçût de filles sans

dot; de sorte que s'étant imposé une loi de lui obéir, elle ne pouvoit plus satisfaire sa charité en cette maniere; mais au lieu de recevoir ces pauvres filles, elle les adressoit, ou les élevoit pour l'Abbaye de Maubuisson, où la Mere Marie des Anges Suireau étoit pourlors Abbesse, & qui ayant été formée par la Mere Angélique, avoit conservé ce désintéressement & cette charité si pure qu'elle lui avoit vu exercer dans Port Royal.

La Mere Angélique reçut donc ma Sœur Marie de la Barre à cette condition, de l'envoyer à Maubuisson, quand elle auroit été formée dans le Noviciat de P. R. à quoi elle ne fit point de difficulté pour lors; mais dans la suite, elle y eut une si extrême répugnance, qu'elle ne put s'empêcher de la témoigner à la Mere Angélique. Elle n'eût pas eû beaucoup de peine à obtenir d'elle de demeurer à P. R. mais cela se passoit dans ce tems où elle cessoit d'y avoir aucun pouvoir: parceque c'étoit alors que la Mere Angélique se démit de l'Abbaye, & aussitôt aprez qu'on eût fait une election. Les personnes qui avoient le plus de pou-

voir dans le gouvernement du Monastere, ne penserent qu'à le décharger de plusieurs pauvres filles que la Mere Angélique y retenoit par charité. Celle-ci eut été du nombre de ces personnes dont on se fut déchargé, sans la rencontre qui arriva alors, que Madame de Longueville ayant désiré avec tant d'ardeur que Mlle. le Maître voulût bien prendre soin de l'éducation de Mademoiselle sa fille unique, comme on l'a vû dans cette histoire; l'une des conditions que demanda Mlle. le Maître pour y consentir, fut qu'elle auroit une femme de chambre pour Mlle. de Longueville, en qui elle pût prendre une confiance toute entiere, & dont elle fût assurée comme d'elle-même dans le tems où elle ne pouroit pas être auprez de cette petite Princesse. Madame de Longueville ne demandoit rien davantage; & lui en laissa absolument le choix. L'on crut que cette fille y seroit trez-propre; mais quand on lui en parla, elle y eut une extrême opposition, & ayant commencé à goûter la douceur du repos de la vie Religieuse qu'elle avoit si longtems souhaittée,

le monde & la Cour lui parroissoient comme un enfer : de sorte que ne pouvant la tenter dans sa résolution, que par ce seul endroit, Madame de Longueville lui promit que si elle vouloit être 18. mois auprez de Mlle. sa fille, elle lui donneroit deux mille écus pour se faire Religieuse à P.R. Elle se rendit sur cette espérance, & elle servit Mlle. de Longueville six ans, aulieu de dixhuit mois, avec tant de fidélité, de soin & d'adresse que quelqu'effort qu'elle fit continuellement pour obtenir son congé, on ne lui accordoit point. Cependant au bout de ce terme, non seulement Me. de Longueville qui lui avoit promis 2000. écus, ne lui laissa par son testament que 2000. liv. mais même depuis sa mort on ne lui donna rien du tout; & elle revint à P. R. aussi pauvre qu'elle en étoit sortie. Mais elle retrouva cette Maison beaucoup plus riche qu'elle ne l'avoit laissée, parceque la conduite de Mr. de S. Cyran, par qui la Mere Angélique se gouvernoit alors, avoit ajoûté la lumiere à l'ardeur de la charité que cette grande Supérieure avoit toujours euë pour embrasser sans aucune vûe d'in-

INST.-GRO-TAYLOR

térêt humain toutes filles que Dieu lui adressoit. Elle apprit de M. de S. Cyran que ce qu'elle n'avoit pratiqué que par un instinct de la grace jusqu'alors, étoit fondé sur des regles constantes & inviolables de la doctrine des SS. Peres, & des Canons de l'Eglise, qui condamnent de simonie toutes sortes d'exactions & de conventions que l'on fait pour accorder l'entrée des Monasteres, & la Profession Religieuse aux personnes que Dieu y appelle: & ainsi la Sœur de la Barre, dite en Religion Sœur Marie de S. Gabriel, y fut reçuë avec la liberalité de la charité qui dans son indigence enrichit les autres & ne craint jamais de manquer.

Il y avoit déjà plusieurs années que cette fille étoit Religieuse, quand ma Sœur Catherine de S. Jean mourut, & qu'elle eut la peine d'en écrire à Mlle. de Longueville cette longue lettre que l'on vient de voir, & qui n'a produit aucun effet.

I H S

RELATION

RECUEIL DE LA VIE ET DES VERTUS DE MA SŒUR* MARIE DE SAINTE CLAIRE ARNAUD.

MA Sœur MARIE DE SAINTE CLAIRE ARNAUD, sœur de la Mere Marie Angélique Abbesse

* *La M. Angélique de S. Jean a fait cette Relation.*

de Port Royal, fut la douziéme des enfans de M. Arnaud, dont il n'en restoit néanmoins que cinq avant elle qui vécussent. Elle naquit à Paris le 23. Avril 1600. & fut batisée en la Paroisse de S. Médéric. C'étoit un petit prodige d'esprit & de beauté que cet enfant, & elle n'étoit pas encore sévrée qu'elle parloit distinctement, entretenoit dans les compagnies tout le monde qui s'amusoit à elle comme à la plus jolie chose qui se pût voir.

Ces avantages naturels n'étant pas ce que Dieu destine ordinairement à ceux qu'il aime le plus, il lui voulut ôter de bonne heure celui de la beauté qui est d'ordinaire si inutile & souvent si dangereux à notre sexe. Ce fut par un accident, qui étant très-extraordinaire parut davantage venir de la providence de Dieu. Elle eut la petite vérole à l'âge de trois ou quatre ans; comme on craignoit beaucoup pour son visage, on voulut essayer une recette que l'on disoit qui l'empêcheroit assurément d'être marquée. C'étoit une espeçe d'emplâtre qu'on lui mit sur tout le visage; mais au bout de quelques heures la fiévre devint si forte, accompagnée de rêve-

ries, que Mademoiselle Arnaud craignant de perdre sa fille en voulant conserver son teint, voulut quoiqu'il en pût arriver, qu'on lui ôtât cette emplâtre. On le fit, & en l'enlevant on arracha toute la vérole ; ce qui la marqua extrémement & la changea tout-à-fait, sans aucune difformité néanmoins. Mais elle avoit déjà tant de discernement dans ce petit age, qu'elle ne pouvoit plus souffrir qu'on lui montrât de miroir ; & quand elle en voyoit un, elle mettoit sa petite main au devant, en disant : ce n'est plus moi ; ce qui montre qu'elle se fût trop tôt connue, si Dieu ne lui eût ôté l'occasion de se pouvoir plaire à elle-même.

Il parut bien-tôt qu'il vouloit la mettre à part pour lui, & qu'elle étoit prétieuse devant ses yeux. Dès ce petit âge on remarquoit en elle des étincelles de la piété qui a toujours été croissant dans son ame, tant qu'elle a vécu. Elle avoit en particulier une dévotion si grande pour la Sainte Vierge qu'elle regardoit comme sa protectrice, parce qu'elle portoit son nom, qu'à trois & quatre ans quand elle alloit en carosse par la ville, si elle ren-

contrôit une image de la Sainte Vierge, elle se faisoit démasquer & mettre à la portiere pour la saluer, & toute sa vie elle a conservé cette dévotion avec un sentiment si vif & si appliqué, qu'il n'y avoit point d'occasion où elle ne se souvînt de l'honorer, & de porter les autres à lui donner des marques de leur piété.

Quand elle eut sept ans, on la mit à Port Royal des Champs auprès de sa sœur l'Abbesse qui n'avoit encore que seize ans & ne pensoit qu'à se divertir. Mais lorsque Dieu l'eût touchée, & qu'elle eût pris le dessein de réformer son Monastere environ un an & demi après; sa petite sœur entra dans tous ses sentimens & ne s'en sépara jamais, quelque opposition qu'elle vît dans ses proches aux desseins de la Mere Angélique.

Non seulement son extrême amitié pour elle lui fit vouloir tout ce qu'elle vouloit pour la réforme; mais elle la portoit même à l'imiter dans sa piété & dans sa pénitence. Elle lui apprit à mortifier sa délicatesse naturelle qui la rendoit particulierement difficile pour son manger, ne s'accommodant pas de la plupart des choses

dont se nourrissent les personnes qui gardent l'abstinence de chair, que la Mere Angélique venoit d'introduire dans sa Maison. Pour la porter à s'y contraindre, la Mere qui ne méditoit pour lors qu'une retraite, ayant dessein de quitter l'Abbaye, disoit souvent à sa petite sœur qu'aussi-tôt que Dieu lui donneroit une occasion, elle iroit vivre dans quelque solitude où elle ne se nourriroit que d'herbes & de racines; mais qu'elle ne pouvoit pas la mener avec elle, parce qu'elle étoit trop délicate pour s'accoutumer à cette vie. Elle prit cela si à cœur, qu'afin de se rendre capable de cette pénitence, quand il seroit tems; elle se résolut dès lors de surmonter entierement sa répugnance naturelle, & elle gagna sur elle en peu de tems ce que plusieurs personnes ne font pas en toute leur vie, étant arrivée à un tel degré de mortification en ce point que toute sa vie elle en a été un exemple dans la Maison, fuyant tout ce qui pouvoit satisfaire les sens, & cherchant tout ce qui les pouvoit mortifier.

Elle n'eut pas moins de zéle dès ce petit âge pour s'appliquer à la priere

& à la méditation dont elle entendoit qu'on commençoit d'instruire les Religieuses, & elle-même nous a conté qu'afin de pouvoir mieux recueillir son esprit & ses sens, elle se cachoit dans l'Eglise en un lieu obscur sous un jubé où elle ne pouvoit être vûe ni voir personne, & qu'elle tâchoit là de s'appliquer à méditer les mysteres de la vie de Jesus-Christ.

Elle regardoit avec grande estime toutes les saintes pratiques que la Mere Angélique établissoit, & elle consideroit comme des Saintes toutes les Novices qu'elle formoit, ayant déja dans le cœur une sainte émulation pour les imiter, de sorte qu'encore qu'elle n'eût que huit ou neuf ans, elle voulut commencer comme elles à rendre conte de son ame à sa sœur, & à remarquer fidelement tout ce qui se passoit dans son cœur, aussi bien que ses fautes extérieures.

A l'âge de dix ans on lui fit faire sa premiere Communion qui servit à la faire croître dans la piété, & elle se plaisoit tellement dans la priere qu'un jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, après avoir assisté à tout l'Office qui étoit fort long, elle passa tout

le reste du jour dans l'Eglise sans se pouvoir lasser de prier & de méditer ce grand mystere.

La plus grande peine qu'on lui pût imposer, quand elle avoit fait quelque faute, étoit de la laisser quelque tems sans lui parler de Dieu. Elle ressentoit si fort cette punition qu'elle ne pensoit qu'à cela, & pour se plaindre & se consoler tout ensemble, elle s'arrêtoit dans les lieux où elle se souvenoit qu'on l'avoit instruite, & rappelloit dans son esprit ce qu'on lui avoit dit se disant à elle-même : hélas! j'étois bienheureuse en ce tems-là, je me souviens qu'en ce lieu-ci on m'a dit une telle chose.

Tous ces sentimens marquoient assez qu'elle ne desiroit que d'être Religieuse, & elle le témoignoit ouvertement à M. Arnaud son pere qui avoit une grande tendresse pour ses enfans. Ne voulant pas qu'elle crût qu'il en eût nul dessein, & desirant au contraire qu'elle vît qu'il lui laissoit une entiere liberté, il la faisoit venir passer tous les ans chez lui à la campagne deux ou trois mois de l'été, & lui témoignoit toute sorte de tendresse; mais elle n'en avoit pas moins d'affec-

sion à retourner à Port-Royal quand ce tems étoit passé. Il arriva néanmoins qu'à un voyage qu'elle y fit ayant déjà onze ans, elle changea de disposition & commença à gouter un peu le monde, & à s'accoutumer fort à cette vie. Elle n'en témoigna rien néanmoins, jusqu'au tems qu'il fut question de revenir. Elle ne put lors s'empêcher qu'on ne remarquât qu'elle jettoit quelques larmes, & comme cela parut extraordinaire, on lui en demanda la raison qu'elle sut adroitement dissimuler, & Dieu le permit; car si elle eût avoué sa peine, M. Arnaud ne l'auroit point laissé retourner, & étant aussi affoiblie qu'elle se sentoit au dedans, un plus long séjour dans le monde étoit capable d'étouffer dans ces commencemens tant de semences de graces que Dieu avoit jettées dans son cœur.

La Me. Angélique s'apperçut bientôt à son retour que l'ennemi avoit semé de l'yvraie dans cette bonne terre; mais elle suivit la conduite de l'Evangile & ne se hâta pas de l'arracher trop tôt, de peur de déraciner le bon grain. Elle souffrit ses mauvaises humeurs, elle dissimula le changement

qui paroissoit en toutes choses dans sa maniere d'agir, & enfin par ses prieres envers Dieu & par sa tolérance & sa charité envers elle, elle regagna son cœur & dissipa cette tentation qui dura quelques mois, après quoi elle redevint plus fervente que jamais, ne respirant continuellement que de se donner tout-à-fait à Dieu, de sorte que pour accorder quelque chose de particulier à son ardeur extraordinaire, on la mit au Noviciat quand elle eut douze ans, & on lui donna l'habit environ deux ans après le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix. Elle avoit quatorze ans & demi.

Elle demeura encore deux ans Novice, servant d'exemple aux autres dans le Noviciat par sa ferveur & sur tout par son amour singulier pour la pauvreté Religieuse & pour ce qui est vil; ce qui étoit ce que la Mere Angélique travailloit a graver davantage dans le cœur de ses filles, s'étant dès le commencement proposé pour modele la pauvreté de l'étable de Béthléem & la vie pauvre que J. C. a voulu mener sur la terre. Sa petite Novice pour s'y conformer, choisissoit en toutes choses ce qui étoit le plus pau-

avant que de prétendre à la récompenſe qui ne ſe donne qu'au ſoir. Il s'en préſenta une occaſion aſſez extraordinaire un an après ſa profeſſion. Lorſque la Mere Angélique fut envoyée par l'ordre du Roi & de M. de Cîteaux en l'Abbaye de Maubuiſſon pour y mettre la réforme, elle vit bien qu'il falloit tout ſacrifier à un ſi grand deſſein, & n'y épargner ni ſa ſanté ni ſa vie, non plus que celle de ſes filles, s'il en étoit béſoin. Elle le dit à ma Sœur Marie Claire qu'elle y vouloit mener, & elle n'eut aucune peine à la réſoudre de ſe ſacrifier de bon cœur pour Dieu & pour les ames, puiſqu'elle n'eſtimoit rien que cela & mépriſoit parfaitement ſon corps.

Elle fut donc cinq ans en cette Abbaye dans une ſi grande aſſiduité à chanter au Chœur, à travailler à tout ce qu'il y avoit à faire dans la Maiſon, à veiller ſans ceſſe & à inſtruire un grand nombre de Novices, & tout cela joint à une grande auſtérité de vie, qu'elle y ruina ſa ſanté pour tout le tems qu'elle a yécu depuis, encore que ſon grand courage l'ait toujours ſoutenue, nonobſtant ſon infirmité qu'elle ſurmontoit par la ferveur de

ſon

son esprit, mais toujours en se faisant beaucoup de violence, comme elle nous l'a souvent avoué.

Il est superflu de particulariser ici quels étoient ses exercices dans cette Maison & les exemples de vertu qu'elle y donna, ayant fait le portrait dans l'histoire de la Mere Angélique, du Noviciat qu'elle y établit, de la ferveur, du silence & de la mortification admirable qui y regnoit. On doit juger aisément ce que pouvoit faire celle qui les animoit continuellement encore plus par ses actions que par ses paroles, à courir dans cette voie où elle ne croyoit pas qu'on pût se contenter de marcher, parceque la charité ne sait point mettre de bornes à son ardeur, & que les ames lâches qui croyent faire assez sont déja hors de ce chemin puisqu'elles se lassent, au lieu que l'amour ne ressent point la peine en celles dont Dieu a élargi le cœur.

La seule chose extraordinaire que l'on doit remarquer ici qui lui arriva durant ce tems, fut une fort grande maladie qu'elle porta avec une patience digne de son amour pour la pénitence & la mortification qu'elle pra-

tiquoit dans sa santé. Elle se trouvoit déja mal & avoit pris médecine le jour que Made. d'Etrées ancienne Abbesse de Maubuisson y rentra par surprise & en chassa la Mere Angélique & toutes ses filles qui furent obligées de s'en aller à pied à Pontoise. La fatigue d'une telle journée & du lendemain avec toutes les incommodités qui en étoient une suite, lui causerent à son retour une dysenterie dont elle pensa mourir. Il n'y a gueres de maladies plus douloureuses & plus pénibles; néanmoins quoique la Mere Angélique fût si secourable aux malades & si appliquée à leur soulagement, la nécessité où elle étoit alors de maintenir l'observance par l'assiduité continuelle de toutes ses filles & d'elle-même à tous les exercices, fut cause qu'elle sacrifia sa tendresse pour sa sœur à cet autre devoir de charité plus pressant, ensorte qu'elle la voyoit fort peu durant cette maladie, & même qu'elle étoit souvent seule & obligée de se servir elle-même pour ne pas détourner du Chœur quelque fille du Noviciat qui fût demeurée auprès d'elle. Elle en souffrit beaucoup, car la nature n'est pas insensible; mais ayant

offert sa vie à Dieu quand elle accompagna la Me. Angélique en cette Abbaye, elle ne fut point surprise de rencontrer une occasion de la donner en effet, si Dieu n'eût eu dessein de s'en servir plus long-tems : aussi elle guérit & reprit ses premiers exercices.

Elle revint à Port Royal avec la Mere Angélique, quand le Roi eût mis une nouvelle Abbesse à Maubuisson. Ce grand Noviciat de trente filles qu'elles y avoient élevées, revint avec elles à Port Royal, & leur ferveur n'ayant fait qu'augmenter par ce changement, ma Soeur Marie Claire continua de s'appliquer avec les autres Meres à nourrir cette ardeur par les inventions qu'elles cherchoient pour éprouver leur vertu & la purifier en l'éprouvant.

Dieu prenoit soin aussi d'éprouver la sienne ; la Mere Angélique y contribuoit avec lui, & parce qu'elle croyoit que ma Sr. Marie Claire avoit pour elle une amitié qui tenoit de l'ardeur & de la vivacité de son naturel qu'il lui étoit difficile de modérer, elle la mortifioit assez souvent sur ce point.

Il arriva même en ce tems qu'un

Prélat * vint à Port Royal, en qui la Mere Angélique prit confiance parce qu'il étoit en grande réputation de ſuffiſance & de piété. Il remarqua cette attache trop forte que ma Sr. Marie Claire paroiſſoit avoir pour elle, & il lui dit que s'il eût été à ſa place, il eût voulu ne lui parler jamais. C'en fût aſſez à la bonne diſpoſition du cœur de cette véritable Religieuſe; dès qu'elle eût connu par ces paroles ce qu'elle croyoit être de la volonté de Dieu, elle n'écouta plus ni ſes peines ni ſa raiſon. Elle entreprit cette pratique de vertu qui lui coûtoit ſi cher, & donna à Dieu courageuſement l'unique ſatisfaction qu'elle s'étoit reſervée en renonçant à toutes choſes, de ſorte qu'elle fut quelques années ſans parler du tout à la Mere Angélique, même pour les choſes les plus communes, & même ſans oſer la regarder. Dieu voulut encore ajouter à ſon ſacrifice volontaire. Comme on fit dans ce tems-là la tranſlation du Monaſtere de Port Royal des Champs à celui de Paris, la Mere Angélique allant établir cette Maiſon, ne la me-

---

* *M. Zamet Evêque de Langres.*

na point avec elle & ne la fit venir qu'avec les dernieres, ce qui fut environ un an après, de sorte qu'elle éprouva durant cette separation qui ne lui étoit jamais arrivée en sa vie, qu'il n'y a d'union solide & qui puisse nous rendre heureux, que celle qui nous attache à un objet immuable, qui nous fait trouver en lui tout ce que nous devons aimer pour lui.

Presqu'aussitôt qu'elle se revit avec la Mere Angélique, l'obéissance l'obligea une seconde fois de s'en separer. Made. l'Abbesse des Isles de l'Ordre de Citeaux près Auxerre, desirant mettre la réforme dans sa Maison, demanda des Religieuses de Port Royal pour l'y aider. On choisit ma Sœur Marie Claire & ma Sœur Marie de S. Joseph. Elle obéit, quoique son humilité augmentât en cette rencontre sa répugnance naturelle. Nous ne savons rien de particulier de ce qu'elle fit dans cet emploi, sinon que sa ferveur l'accompagnant par tout, elle l'y fit paroître comme ailleurs; mais une occasion qui ne la regardoit pas, fut cause que cette Abbesse ne les retint pas long-tems, & elles revinrent à Port Royal.

Peu de tems après l'établissement du Monastere de Paris, ce Prélat dont j'ai parlé ayant pris tout-à-fait la direction de la Maison, il se persuada qu'il en devoit changer toute la conduite, & y en introduire une plus propre à donner de l'éclat à la piété qui s'y pratiquoit, & à y attirer des personnes de qualité. Il crut que les maximes de la Me. Angélique ne s'accorderoient pas à ce dessein, quoique sa soumission lui en abandonnât tout le succès; mais elle avoit nourri ses filles dans un esprit si opposé, ne les ayant formées que dans l'amour de la retraite, de la pauvreté & de la separation du monde, qu'il lui paroissoit impossible de leur apprendre une autre langue, s'il ne les faisoit changer de pays. Il avoit réformé en Bourgogne une ancienne Abbaye de notre Ordre de Citeaux dont l'Abbesse s'étoit volontairement démise de son titre pour la mettre en élection triennale. C'étoit une fille de condition qui avoit de l'esprit & de la vertu, mais qui étoit nourrie dans cette conduite que l'on vouloit établir à Port Royal. Le Prélat ne vit rien plus propre à faire réussir son dessein, que de

faire venir cette Religieuse avec quelques autres de sa Maison à Port Royal, & d'envoyer des principales de Port Royal en cette autre Abbaye de Bourgogne pour en prendre l'esprit & les coutume. La Mere Agnès fut choisie pour être de ce nombre, & fut la premiere que l'on y envoya avec une autre Religieuse au mois de Septembre 1629.

Six mois après cette ancienne Abbesse de Bourgogne vint à Port Royal avec une de ses Religieuses, & dans le même tems on en fit partir ma Sœur Marie Claire avec deux autres pour s'en aller à Tard qui est le nom de cette Abbaye.

On les avoit déja fait partir pour ce voyage dès la fin de Novembre 1629. à l'entrée d'un hiver fâcheux & par un tems de neiges fondues qui avoient tellement noyé les chemins, qu'elles y eussent été noyées elles-mêmes si elles se fussent opiniâtrées à passer outre, de sorte qu'après deux journées ceux qui les conduisoient furent obligés de les ramener à P. R. dont elles ne repartirent qu'au mois de Mars suivant. C'est ainsi que cette nouvelle conduite éprouvoit la patience & l'o-

béïssance de la Me. Angélique & de ses filles. Elle souffroit plus qu'elles en ces rencontres, & étant accoutumée à agir avec beaucoup de prudence & de charité en toutes choses, son esprit aussi bien que son cœur étoit surpris qu'on entreprît des choses avec aussi peu de considération, & qu'on exposât des Religieuses sans nécessité à tous les accidens qui peuvent arriver dans un grand voyage dans la plus mauvaise saison de l'année où il faut marcher presque autant de nuit que de jour. Elle se taisoit néanmoins, étant persuadée que le tems d'obéir qu'elle avoit tant desiré, étoit venu pour elle; car elle étoit alors sur le point de quitter l'Abbaye pour la mettre en élection, ce qu'elle fit l'été suivant. Ainsi elle instruisoit les autres par ce grand exemple qu'elle leur donnoit, & ma Sœur Marie Claire quelque douleur qu'elle eût, n'osa même la faire paroître par ses larmes. Elle dit adieu à la Communauté sans pleurer; mais en voulant faire remarquer qu'elle donnoit cela à l'obéissance, sans que son ressentiment en fût moindre, elle leur dit en les quittant: Vous voyez, mes Sœurs, que je ne pleure point; c'étoit

dire qu'elle faisoit tout ce qui pouvoit dépendre d'elle, & qu'elle offroit à Dieu en silence le sacrifice de son cœur brisé de douleur dans une telle separation.

Les chemins étoient encore si mauvais à la fin de l'hyver quand elles partirent qu'il leur arriva mille accidens très-fâcheux, jusques là qu'ayant été obligés de descendre de carosse dans un mauvais chemin à l'entrée de la nuit, chacune marchant sans se voir, l'une des Religieuses qui étoit avec elle se trouva si loin de la compagnie & tout-à-fait égarée, que sans un gentilhomme à cheval qui la rencontra & qui descendit pour la conduire jusqu'à ce qu'elle eût rejoint son carosse, elle étoit au hazard de se noyer & de se tuer, sans parler d'autres accidens dont Dieu la préserva par cette rencontre, qui pouvoit être si dangereuse & qui lui fut si favorable. Le jour même qu'elles arriverent à Dijon, elles penserent encore être noyées, & elles étoient toutes trempées quand elles entrerent dans le Convent où elles alloient. On les y reçut bien dans cet abord; mais aussitôt après on conduisit ma Sœur Marie Claire dans une

cellule pour y commencer une solitude très-étroite & comme un rigoureux Noviciat, bien qu'on ne lui donnât pas ce nom. On lui fit une défense expresse d'avoir aucune communication avec la Mere Agnès sa sœur que nous avons marqué qui avoit été envoyée en cette Abbaye l'année précédente, & qui y exerçoit la charge de Prieure. On lui interdit même de parler à pas une des Religieuses de Port Royal qui étoient venues avec elle ou avant elle en cette Maison là, de sorte qu'elle se trouva tout d'un coup étrangere parmi des personnes inconnues dont l'esprit & les coutumes étoient très-opposées à son inclination, & sans aucune consolation ni intérieure ni extérieure. Dans l'angoisse de cœur qu'elle ressentoit; son naturel ardent & la vivacité de son esprit & de ses sentimens augmentoient sa peine; car autant qu'elle aimoit toutes les personnes dont elle se trouvoit separée, autant elle ressentoit cette étrange solitude & trouvoit plus de contradiction avec des esprits que l'humeur du pays & leurs maximes, même en ce qui regardoit la vie spirituelle, rendoient infiniment différentes de ce

qu'elle avoit vu toute sa vie. Elle demeura fort long-tems dans cette peine avec une si forte passion de revenir à Port Royal, qu'elle dit à la Mere Angélique peu avant que de mourir en parlant de ce qu'elle avoit souffert en ce tems là, qu'elle ne croyoit pas avoir jamais fait de plus grand sacrifice à Dieu, que de lui avoir une fois offert ce desir si extrême qu'elle avoit de revenir ici, dans la disposition de n'y penser jamais & de s'en remettre absolument à sa volonté. Il n'y eut que cet abandonnement à Dieu qui calma ses peines; mais par un changement assez extraordinaire elle passa de cette premiere aversion à une si grande estime pour la conduite de ce lieu là, que ce lui fut ensuite l'occasion d'une peine toute nouvelle quand il en fallut sortir.

On ne s'étonnera pas néanmoins comment elle passa à des dispositions si contraires, quand on considerera les circonstances, & que sa vertu même contribua à l'y faire entrer. Ayant toujours eu une parfaite soumission pour tous les sentimens de la Me. Angélique, elle vit que c'étoit elle-même qui s'étoit entierement abandonnée &

ſa Maiſon ſous la conduite du Prélat qui faiſoit tout ceci, de ſorte que ſe croyant obligée de s'y rendre comme elle, elle condamnoit dans elle-même toutes les repugnances qu'elle y ſentoit, & elle mit tous ſes efforts à les combattre, juſqu'à ce qu'elle fût venue à faire le ſacrifice que nous venons de dire, depuis lequel n'oſant plus regarder ſa patrie, elle tâcha de s'attacher au lieu de ſon exil. Il lui fut même plus facile dans la ſuite de s'y accoutumer; car le mérite de la Mere Agnès ayant porté les Religieuſes dès la premiere année qu'elle y fut, à l'élire pour leur Supérieure, le joug devint bien doux à ma S^r. Marie Claire; quand elle n'eut plus à obéir qu'à une perſonne qu'elle aimoit plus qu'elle-même. Il reſtoit encore les coutumes & l'eſprit de cette Maiſon qui contrarioient bien le ſien; mais outre que l'accoutumance en ôtoit quelque choſe, l'auſtérité de leur conduite qui favoriſoit l'inclination qu'elle avoit à la pénitence, l'apprivoiſa à leur maniere de vie, & elle étoit bien aiſe d'avoir plus de liberté de maltraiter ſon corps que la Mere Angélique ne lui en avoit donné à Port Royal, ſa conduite ayant

toujours

toujours été accompagnée d'une grande discrétion, parce qu'elle tendoit plus à humilier & à mortifier les passions de l'esprit, qu'à détruire les forces du corps qui sont nécessaires pour soutenir le travail de la vie Religieuse. Cette autre conduite étoit toute opposée; car elle s'attachoit fort à une certaine dureté & austérité extérieure qui obligeoit les personnes à prendre beaucoup sur elles par des inventions de mortifications recherchées, outre les pratiques communes, sans avoir que peu d'égard aux infirmités des personnes. Mais pour les soutenir dans cette rigueur dont la nature s'ennuyeroit bientôt, on donnoit beaucoup de liberté à l'esprit qui récompensoit cette austérité extérieure.

Ma Soeur Marie Claire demeura donc plus de cinq ans en ce Monastere, & il se passa bien des choses pendant ce tems à Port Royal. L'on verra ailleurs par quelle occasion la Mere Angélique quitta la conduite de ce Prélat dont nous avons parlé, & se mit entierement sous celle de M. de S. Cyran; ensuite de quoi il fut d'avis que l'on rétablît dans Port Royal l'ancien ordre & toutes les observan-

ces que l'on avoit changées sous le gouvernement précédent. Ces deux conduites opposées aïant partagé quelques esprits, parce qu'il y avoit dans Port Royal des personnes qui demeuroient encore attachées à la premiere, & sur tout une Dame bienfaitrice qui condamnoit beaucoup ce changement & qui prenoit soin d'informer par Lettres la Mere Agnès & celles qui étoient avec elle en Bourgogne, de tout ce qui se passoit à Paris, il fut aisé de les prévenir contre ce changement, dans la persuasion où elles étoient de la lumiere & de la piété de ce premier Directeur, & n'étant nullement informées de tout ce qui s'étoit passé depuis leur absence de Paris.

Cependant Mgr. l'Archevêque de Paris qui avoit pris part dans cette affaire, & qui n'agréoit pas la grande autorité que cet Evêque s'y étoit attribuée, voulut que les Religieuses de Bourgogne qui étoient à P. Royal, s'en retournassent à leur Monastere, & que celles de Port Royal qui étoient en ce pays là, revinssent à Paris.

Cet ordre causa bien de la douleur à la Mere Agnès, & sur tout à ma Sr. Marie Claire, quand elles le reçurent.

Son zéle ſoutenu par ſon naturel ardent l'attachoit ſi fort à tout ce qu'elle croyoit qui la pouvoit porter à Dieu, qu'il lui ſembloit qu'on l'éloignoit de lui en l'obligeant de quitter un lieu, où elle croyoit qu'il étoit mieux ſervi qu'en celui où on la rappelloit. Elles partirent dans cette diſpoſition, & la Mere Agnès ne la diſſimula pas à la Mere Angélique en arrivant à Paris, lorſqu'elle paſſa pour la voir à la Maiſon du S. Sacrement où elle étoit encore. Mais la Me. Angélique qui connoiſſoit ſon eſprit & ſon cœur, ne s'en affligea pas & l'aſſura qu'il ne lui faudroit pas beaucoup de tems pour changer de ſentiment, quand elle auroit vu les choſes de près avec la lumiere & la droiture qu'elle ſavoit être dans ſon cœur; ce qui arriva tout de même.

Ma Sr. Marie Claire étoit davantage prévenue, & même s'étoit fortifiée contre les impreſſions qu'elle pourroit avoir du dehors par la forte opinion où elle étoit, qu'il n'y avoit rien de plus ſaint & de plus ſage que la conduite précédente du Prélat qu'elle mettoit au premier ordre des Saints, & ainſi que tout ce qui y étoit oppoſé

étoit une voie d'erreur. Elle ne l'avoit point vu depuis leur départ de Paris, de ſorte que ſes viſites à Port Royal rallumerent encore le zéle de ſes filles, & les firent prendre part à la diviſion qui étoit arrivée entre lui & M. de S. Cyran ; ce qui commença de former une eſpéce de parti dans Port Royal. Cette Dame bienfaitrice dont nous avons parlé, & quelques Religieuſes tant de celles qui étoient revenues de Dijon, que de celles qui n'étoient pas ſorties de Port Royal, mais qui avoient de l'attachement à la conduite de l'Evêque, étant liées de ſentimens pour improuver la conduite de leurs Supérieures & de toute la Communauté, cela faiſoit comme un ſchiſme & cauſoit une eſpéce de ſcandale. Jamais ma Sœur Marie Claire n'auroit été capable de s'engager à rien de ſemblable, ſi elle ne s'étoit laiſſé éblouir par un prétexte de piété & de zéle, croyant devoir à Dieu ce témoignage de fidélité qu'elle rendoit à une perſonne en qui elle avoit révéré juſques là ſon autorité, & qu'elle croyoit remplie de ſon eſprit. Il eſt vrai qu'elle remarqua en ce tems là certains changemens dans ſa conduite, qui lui donnerent quel-

que appréhension que sa vertu ne fût plus au même degré qu'elle l'avoit estimée, & elle se contentoit de prier Dieu avec ardeur par ces paroles qu'elle lui disoit secretement dans son cœur: *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.* * Elle eût quasi voulu ne pas entendre sa priere elle-même, & que Dieu néanmoins l'eût exaucée; tant elle avoit de peine d'entrevoir ce qu'elle ne pouvoit s'imaginer qu'il pût jamais être; elle nourrissoit tant qu'elle pouvoit dans son esprit l'idée qu'elle y avoit si fort imprimée de la lumiere & de l'utilité de cette conduite, qu'elle ne pouvoit croire qu'on eût raison d'abandonner après en avoir eu tant d'estime. Hors ce point où elle étoit dans l'erreur & qui l'engageoit dans la desunion avec ses Supérieures, elle fut toujours dans tout le reste dans la même régularité & dans la même dépendance, & quoiqu'elle écrivît souvent à ce Prélat & qu'elle eût eu toute sorte de facilité aussi bien que d'autres, de lui faire tenir ses Lettres sans la participation de la Supérieure par le

* Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption. *Psal.* 15.

moyen de cette bienfaitrice qui avoit son tour & son parloir, elle ne le fit jamais; mais elle les apportoit toujours à la Supérieure, sachant qu'elle devoit cela à l'obéissance, au lieu qu'elle se trompoit à croire qu'elle ne lui devoit pas une égale soumission dans cet autre point où elle pensoit qu'elle eût manqué à Dieu en manquant de fidélité à la premiere conduite dont ses Supérieures avoient elles-mêmes eu tant d'estime.

Sa conduite extérieure ne changea point pendant tout ce tems là; elle parut toujours aussi fervente dans les exercices de la charité, aussi appliquée à la priere & aussi éloignée de toute sorte de déréglement contre les devoirs de la Religion; car elle ne pouvoit souffrir les libertés que quelques unes qui étoient dans ses mêmes sentimens, prenoient en certaines rencontres en se divertissant à des entretiens qui blessoient la réputation des personnes dont elles improuvoient la conduite, ou qui témoignoient de l'aigreur contre elles. Comme elle pensoit défendre une bonne cause, elle le vouloit faire saintement; mais ce qui faisoit voir que son cœur étoit moins

corrompu, servoit à aveugler son esprit davantage, & à aveugler aussi les autres qui demeuroient plus attachées à ses sentimens par l'estime qu'ils faisoient de sa vertu. Elle souffroit au milieu de tout cela une peine inconcevable; elle eût été heureuse si c'eût été pour un bon sujet. Personne n'a jamais eu plus de bon naturel & d'amitié, & nous avons déja vu qu'elle avoit été contrainte de se faire des violences pour modérer l'inclination qui l'attachoit trop à la Mere Angélique. Elle n'aimoit pas moins la Me. Agnès qui en ce tems étoit son Abbesse, & elle avoit dans la Maison sa mere Religieuse & ses autres sœurs toutes unies dans la conduite où elle se trouvoit opposée. Son cœur étoit donc continuellement déchiré, & elle s'étonnoit elle-même comment elle pouvoit vivre dans le tourment d'esprit qu'elle souffroit; ce qui la faisoit crier à Dieu continuellement, quoiqu'elle ne sût ce qu'elle lui demandoit en lui demandant la force de souffrir aussi long-tems qu'il le voudroit, puisqu'il auroit pu lui répondre que ce n'est pas lui qui veut la mort du pécheur ni son supplice, mais plutôt sa conversion & sa

vie. Et en effet il lui en préparoit les moyens peu à peu ; car après que cette division eût duré quatorze mois, la Mere Agnès qui étoit pour lors Abbesse, comme nous venons de voir, jugeant bien que l'on ne pouvoit espérer nul reméde à ce désordre, tant que les visites du Prélat entretiendroient ces esprits dans la révolte, elle prit la résolution de le supplier de ne plus venir à Port Royal. Il falloit passer par dessus beaucoup de considérations humaines pour en venir là à l'égard d'une personne avec qui on avoit eu les engagemens qu'on avoit avec celle là ; mais il valoit mieux arracher son œil droit que de souffrir qu'il répandît des ténebres sur tout le corps & qu'il fût occasion de scandale. Elle lui écrivit donc pour ce sujet avec beaucoup de respect, mais avec beaucoup de fermeté, & en même tems elle fit défense à ma Sœur Marie Claire & à toutes les autres de lui écrire. Il ne serviroit de rien de dire dans quelle douleur & dans quelle angoisse d'esprit elle se trouva, puisque ce sont des souffrances inutiles & des peines de péché que celles qui sont causées par l'erreur. Mais ce qui peut faire re-

marquer que Dieu étoit pourtant caché dans la nuée au milieu de cette tempête, est qu'elle ne regarda toujours que lui dans son affliction, le priant sans cesse & veillant beaucoup sur ses paroles, afin qu'il ne lui en échappât aucune contre Dieu & contre le respect qu'elle devoit aux personnes qui le lui représentoient. Ce reméde quoique violent, n'eut pas un promt effet, & quoique ma Sr. Marie Claire n'osât pas avoir aucune communication avec le Prélat, elle conservoit dans son cœur la même attache à son esprit & à ses maximes; ce qui l'empêchoit de vouloir goûter la conduite de la Maison, encore que peu à peu elle ne pût s'empêcher de voir qu'elle étoit beaucoup plus conforme à l'esprit de la régle, & qu'elle se fût aisément portée à l'aimer, si son cœur avoit été délié de cette attache qui arrêtoit son mouvement naturel.

Les Meres qui ne voyoient point de jour à la guérir, employoient pour elle le plus puissant de tous les remédes, comme S. Bénoît le nomme, qui est celui de la priere, & Dieu les écouta en mettant au cœur de M. d'Andilly frere aîné de ma Sœur Marie

Claire, qui étoit fort touché de la voir continuer toujours dans cet esprit de desunion, de lui en parler avec confiance & liberté; car jusques là il ne l'avoit point encore fait. Il eut d'abord un premier entretien avec elle, qui fut sans effet, parce qu'elle employa toute la force de son esprit & de son faux zéle pour se défendre contre les impressions du respect & de l'amitié qui auroient pu la détromper de l'opinion à laquelle elle s'étoit si fort attachée. Il la revit au bout de huit jours, & quoiqu'il lui parlât avec force, il ne fit point encore d'impression sur son esprit. Voyant cela, il lui vint un mouvement de lui dire qu'il s'appercevoit bien que ce qu'il demandoit d'elle, n'étoit pas l'ouvrage de la parole d'un homme, & qu'il falloit que ce fût l'effet de la grace toutepuissante que le Saint Esprit répand dans le cœur, qu'il la prioit de se mettre à genoux avec lui, & qu'ils prieroient Dieu ensemble qu'il lui plût de parler à son cœur. Ils le firent & demeurerent l'un & l'autre quelque tems à prier Dieu qui les exauça si promtement, que ma S^r. Marie Claire en finissant sa priere, se trouva une nouvelle créa-

ture. Elle comprit le danger de l'état où elle s'étoit engagée, elle en témoigna son regret par ses larmes, & ayant desiré de rentrer dans son devoir en rentrant dans la soumission & l'union qu'elle devoit avoir avec ses Supérieures, on les fit appeller, & étant venues au même parloir, elle se jetta à leurs piéds & remit de nouveau son ame entre leurs mains, leur demandant pardon de sa revolte passée, & leur protestant qu'elle se soumettroit pour l'avenir à la conduite de la Maison & à tout ce qu'il leur plaîroit de demander d'elle. En effet elle demeura depuis dans cette disposition ; mais ce n'étoit que le point du jour, le soleil n'étoit pas levé, & il restoit encore dans son esprit des ténebres de la nuit passée. Dieu la disposoit peu à peu à entrer dans la lumiere de la Vérité, & ce fut le jour de la Fête de l'Assomption que la Sainte Vierge qu'elle avoit invoquée toute sa vie dans toutes ses peines, lui donna des marques de sa protection, & lui obtint un changement de cœur si soudain & si parfait, que de ce jour là elle devint une autre personne. Elle commença à connoître & à pleurer les égaremens de son faux

zéle avec autant de douleur que si elle eût passé sa vie dans les désordres les plus criminels. C'est pourquoi elle emprunta les paroles de l'enfant prodigue pour commencer une Lettre qu'elle écrivit ce jour là à la Mere Agnès son Abbesse, où elle répandoit son cœur avec ses larmes pour effacer toutes les traces de sa desobéissance & de cet aveuglement qui lui avoit fait combattre la voie de Dieu & une si sainte conduite, parce qu'elle-même étoit dans l'égarement par l'attache de son cœur qui ne vouloit rien voir de ce qui pouvoit l'éclairer; car encore qu'elle fût rentrée dans la soumission qu'elle devoit à ses Supérieures quelque tems auparavant, elle n'avoit pas laissé de conserver dans son esprit la vénération qu'elle croyoit devoir par fidélité aux sentimens & aux lumieres de son premier Directeur. Elle commença de faire un plus juste discernement, quand la Vérité eut pénétré les nuages qui obscurcissoient son esprit, & personne n'a plus goûté qu'elle depuis ce moment là ces maximes si saintes de la pénitence dont M. de S. Cyran avoit donné les premieres connoissances dans ce siécle où l'on sembloit

bloit ignorer entierement l'ancienne discipline de l'Eglise, personne n'en parlant plus parce que l'on suivoit un usage tout opposé. Pendant que la division de ma Sœur Marie Claire & de ses compagnes avoit duré, c'étoit contre ce point de la conduite de M. de Saint Cyran qu'elles avoient eu plus d'opposition, parce que c'étoit ce que le Prélat avoit condamné dans sa doctrine. Ce fut au contraire depuis que Dieu l'eût touchée, à quoi elle s'attacha avec plus d'ardeur & de zéle. Elle entra dans des mouvemens de pénitence si humbles & si forts qu'il n'y avoit rien qui pût contenter l'empressement où elle étoit, de satisfaire à Dieu; toutes sortes d'humiliations ne lui paroissoient pas assez grandes pour réparer le scandale qu'elle avoit causé à toutes ses Sœurs, & toutes sortes de peines lui sembloient trop légeres pour se punir elle-même. Elle souhaitta dès-lors de mettre son ame entre les mains de M. de S. Cyran, afin qu'il lui apprît les voies de Dieu, qu'elle étoit déja persuadée qu'il connoissoit mieux qu'aucun autre, & elle demandoit pour ce sujet de lui faire une confession générale. Il fut six mois sans

vouloir le lui accorder, tant pour éprouver la solidité de son changement, que parce qu'il croyoit qu'elle auroit peut-être plus de liberté de dire à un autre qu'à lui-même toutes les peines qu'elle avoit eues sur son sujet dans le tems de sa desunion. Sa persévérance à demander cette grace & à l'attendre avec humilité, la lui fit accorder. Elle vit M. de Saint Cyran au commencement de l'année 1637. la veille de la Purification de la Sainte Vierge, dont toutes les Fêtes sembloient être marquées comme des jours de grace pour elle, & elle commença peu de jours après sa confession générale avec des sentimens d'une si profonde humiliation & d'une si grande douleur, que bien loin qu'il fût besoin que M. de S. Cyran lui persuadât la nécessité de satisfaire à Dieu par une pénitence proportionnée aux péchés que l'on a commis, il eut besoin de modérer l'ardeur qu'elle avoit de rendre la sienne publique & d'aussi longue durée que sa vie. Elle demanda pour ce sujet qu'on lui accordât le rang & l'habit de Sœur Converse, afin d'etre toute sa vie la servante & la derniere de toute la Communauté, & d'expier

par son travail aussi bien que par ses larmes le scandale qu'elle y avoit causé par sa division.

Elle porta donc cet habit trois mois, & passa ce tems dont le Carême fit une partie, dans le travail de la cuisine qui étoit joint à celui du jeûne, de la veille qu'elle faisoit deux heures toutes les nuits devant le Saint Sacrement, & de plusieurs autres austérités corporelles qu'elle contoit pour rien en comparaison de la douleur de son ame dont on pouvoit dire : *Magna est velut mare contritio tua.* * Je ne sai si personne s'est jamais vûe plus criminelle & par conséquent plus redevable à la justice de Dieu, bien que M. de S. Cyran qui avoit reçu sa confession, eût remarqué dans son cœur tant de droiture pour Dieu, qu'il ait dit d'elle, qu'il avoit été surpris de voir en elle tant de penchant au péché sans y avoir pu voir de chutes.

Elle avoit un sentiment bien opposé, & elle ne voyoit rien dans sa vie, qu'elle ne crût mériter ses larmes ; ce qui venoit en elle de la pureté de l'a-

* Votre douleur est aussi grande & aussi profonde que la mer. *Lam.* 2.

mour qu'elle avoit toujours eu pour Dieu qui lui faisoit ressentir cet aveuglement où elle étoit tombée, comme une persécution qu'elle avoit faite à la Vérité, c'est-à-dire, à Dieu même; ce qu'elle regardoit comme le plus grand des crimes.

Elle fut malade durant ces trois mois d'une fluxion fort douloureuse qui lui enfla la tête & le visage extraordinairement; mais après peu de jours qu'elle fut obligée d'interrompre son travail pour se guérir, elle y retourna avec la même ardeur, & l'on a sujet de croire que ce feu ne se fût jamais ralenti en elle, quand on lui auroit permis de passer sa vie en cet état, puisqu'elle n'en sortit quand on l'y obligea, qu'avec beaucoup de regret & dans l'espérance que l'on obtiendroit de M. l'Archevêque Supérieur de la Maison la permission qu'elle vouloit lui demander de rentrer pour toujours dans cette condition de Soeur Converse, qui seroit un monument de sa pénitence le reste de sa vie; mais ses Supérieures ne purent être de cet avis.

Il ne sera pas inutile de conserver ici ce que ma Sr. Marie Claire avoit

écrit avec grand ſoin pour ne rien oublier des avis que M. de S. Cyran lui avoit donnés pour ſa conduite dans le tems qu'elle fit ſa confeſſion générale. Les perſonnes qui ont connu feu M. de S. Cyran, y reconnoîtront tout-à-fait ſon eſprit, ſa piété, ſa ſolidité & ſa conduite deſintéreſſée qui menoit les ames à Dieu ſans leur ſouffrir en chemin le moindre amuſement.

La premiere fois qu'il la vit, il lui dit d'abord ces paroles : » Je n'avois » ni deſir, ni deſſein de vous voir, je » ſuis venu dans une autre penſée ; » mais étant allé à l'Egliſe, je me ſuis » trouvé obligé de vous demander ; » vous n'en avez obligation qu'à Dieu. » Il eſt aujourd'hui S. Ignace Mar» tyr, c'eſt un Saint remarquable. Hé » bien, que direz-vous ? je ſuis pour » vous guérir : montrez vos plaies. «

Après qu'elle l'eût entretenu de l'état où elle avoit été, il lui dit ceci : » Il faut voir devant Dieu, ſi vous » avez été vraiment ce que vous avez » fait paroître ; quelquefois l'extrava» gance emporte l'eſprit à dire ce qu'il » ne croit pas, & à ſuivre ce qu'il n'ap» prouve pas : il faut faire ce diſcer» nement. «

» Il faut que les œuvres extérieures
» de la pénitence procédent du ressen-
» timent intérieur, & qu'il y ait rap-
» port de l'un à l'autre; car il se faut
» garder de témoigner plus de senti-
» ment au dehors que l'on n'en a vé-
» ritablement au dedans. «

» Je loue Dieu de vous voir reve-
» nir à lui en vérité; c'est une grace
» de laquelle vous n'estimez pas assez
» la rareté; de mille ames il n'en re-
» vient pas une: je vous ai cru incon-
» vertible; si vous fussiez morte, vous
» n'eussiez pu prétendre grande part
» au Ciel. Je vous donne ces paroles:
» *Misericordias Domini in aeternum can-*
» *tabo.* * Dieu s'est souvenu, dit la
» Ste. Vierge, de sa miséricorde qu'il
» sembloit avoir oubliée durant qua-
» tre mille ans; il s'en est ressouvenu
» pour vous retirer de cette vie dan-
» gereuse: en ce que vous avez été,
» vous reconnoissez ce que vous êtes,
» & en votre changement ce qu'il est.

Lorsqu'elle commença sa confes-
sion, il lui dit: » Dieu est esprit, &
» les péchés de l'esprit l'offensent beau-

* je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur. *Psalm.* 88.

» coup plus que les corporels; vos res-
» sentimens sur ce point sont justes:
» gardez-vous de l'exagération ; il y a
» plus d'humilité à se confesser sim-
» plement. «

» Il n'est point besoin d'examen
» pour se souvenir des péchés d'im-
» portance, leur impression ne s'efface
» point, parce qu'elle tient de l'im-
» mortalité de l'ame; tenez-vous de-
» vant Dieu sans pensées & sans pa-
» roles, il vous entendra bien. Je vous
» laisse avec ces paroles de l'Evangile
» de la semaine : Les derniers seront
» les premiers. Aux premiers siécles
» les pécheurs demandoient avec une
» extrême humilité d'être reçus à la
» pénitence, & s'estimoient indignes
» d'approcher seulement les Prêtres. «

» Il faut venir vivante à la péni-
» tence ; c'est la raison pourquoi je
» vous ai laissé attendre si long-tems :
» je vous ai laissé vivre ; il y a cinq
» mois que vous vivez d'une vie spiri-
» tuelle. «

» La premiere pointe de l'aurore
» s'appelle jour, encore qu'elle n'effa-
» ce pas les ténebres de la nuit ; ainsi
» la premiere étincelle de la véritable
» lumiere que Dieu envoye sur une

» ame, ſe doit appeller grace, encore
» qu'elle ſoit environnée des ombres
» que le péché porte après lui. «

» C'eſt un abus extrême de condui-
» re toutes les ames d'une même ſorte;
» chaque ame doit avoir ſes régles :
» pluſieurs choſes peuvent ſe faire ſans
» danger par des ames innocentes, lorſ-
» qu'elles ſeroient dangereuſes à des
» ames bleſſées par le péché, qui quoi-
» que guéries par la pénitence ne ſont
» pas exemtes des foibleſſes que leurs
» bleſſures leur ont laiſſées. Un ſoldat
» qui a été dangereuſement bleſſé, ſe
» reſſent le reſte de ſa vie, quoique ſes
» plaies ſoient bien guéries, des chan-
» gemens de tems, & ne s'expoſe pas
» s'il aime ſa ſanté, aux brouillards &
» aux neiges, comme un autre pour-
» roit faire ſans péril. Je ne vous puis
» donc pas laiſſer dans vos libertés de
» conſcience, ſi vous ne voulez pas
» que je vous trompe, comme ceux
» qui ont attribué vos peines à d'au-
» tres cauſes ; moi qui connois vos
» plaies, je les dois guérir. Je ſuis le
» Médecin qui dois venir au reméde;
» il eſt dans le retranchement que vous
» deſirez. La voie eſt étroite; c'eſt une
» tromperie de s'en former une large.

» Enfin c'est sa premiere régle de la » pénitence, que celui qui a péché en » faisant les choses illicites, se doit » abstenir des licites. «

» Que votre pénitence soit accom» pagnée de silence, de patience & » d'abstinence, j'entens celle de l'es» prit qui porte separation de toutes » choses. «

» Je ne veux point de douleur qui » se répande dans les sens, prenez gar» de à vos larmes; je ne veux point de » mines, de soupirs ni de gestes, mais » un silence d'esprit qui retranche » tout mouvement. Priez Dieu, & » soyez à Dieu sans affectation; dites » le *Miserere*, & remarquez ces paro» les : *secundùm magnam misericordiam* » *tuam.* * La grande miséricorde est » celle qui se fait après le Batême. Di» tes les Pseaumes de la pénitence; » toutes les paroles qui y sont conte» nues, ont une vertu particuliere » pour guérir les blessures de l'ame; la » pénitence de David y est exprimée: » c'est une merveille de ce qu'étant » un Roi, il en a pu faire une telle.

---

* selon l'étendue de votre grande miséricorde. *Psal.* 50.

» Vous êtes heureuse de vous trouver
» Religieuse ; si vous étiez dans le
» monde, il seroit difficile de vous
» faire faire la pénitence dont vous
» avez besoin ; mais votre Cloître fa-
» vorise ce dessein, & votre clôture
» & la garde de vos régles pratiquées
» dans un esprit nouveau sont la meil-
» leure pénitence que vous puissiez
» faire. «

» Il faut accomplir les choses qui
» sont d'obligation devant celles qui
» vont au delà. Vous n'avez pas dû
» me faire la proposition pour la péni-
» tence que votre papier porte, sans un
» mouvement de grace, & je ne vous
» dois pas répondre que dans le mouve-
» ment de Dieu; je lui recommanderai.

» Voici votre confession conclue;
» il faut venir aux remédes, & afin
» que vous ne me reprochiez rien au
» jugement, puisque vous avez rendu
» soumission à Dieu en ma personne,
» je vous dois servir en vérité. «

» Nous vous ferons Sœur Converse
» ce Carême. Anciennement on chan-
» geoit d'habit en Carême qui étoit
» le tems d'une grandissime pénitence
» qui se faisoit pour disposer les Caté-
» chumenes au Batéme. Vous serez

» dans le travail, mais sans excès, afin
» que vous puissiez persévérer. C'est
» contre l'humilité de vouloir faire
» des choses extraordinaires ; nous ne
» sommes pas saints pour faire comme
» les saints; il se faut tenir humblement
» dans la médiocrité, & vivre dans un
» certain déguisement qui ne fasse rien
» voir en nous que de commun. Vous
» vous rendrez égale aux Sœurs Con-
» verses en toutes choses ; seulement
» vous tâcherez d'être la plus humble.

» Vous serez la derniere de la Mai-
» son, pour obéir à Jesus-Christ qui
» nous avertit dans l'Evangile, si nous
» sommes appellés aux noces, que
» nous y choisissions le dernier lieu.
» C'est une noce que la pénitence, à
» laquelle Dieu vous appelle par sa
» bonté ; vous y tiendrez donc le der-
» nier rang. Un Saint dit, que celui-
» là n'est pas bien dans l'Eglise, qui
» est ce grand banquet où l'on mange
» Jésus-Christ, s'il ne s'y considere
» comme le dernier, quelque rang
» qu'il y tienne, y fût-il le premier en
» dignité. «

» J'approuve ce que votre papier
» porte, de n'avoir aucunes commu-
» nications avec qui que ce soit, les

» renfermant toutes en la seule direc-
» tion & confession; mais je n'approu-
» ve pas que vous attendiez que je
» vous appelle; il faut venir quand les
» besoins de votre conscience le de-
» manderont: gardez le silence & la so-
» litude intérieure & extérieure quand
» vous le pourrez, retranchant toutes
» les occasions de divertissement & de
» satisfaction, sortant s'il est possible,
» des lieux où l'on auroit ouvert un
» discours du monde, ou le détour-
» nant s'il est en votre pouvoir. «

» Pour ce que vous desirez dans les
» maladies, j'en laisse la disposition au
» jugement de la Mere. «

» Je m'étonne des miséricordes que
» Dieu vous a faites. C'est une mer-
» veille quand on revient de tels éga-
» remens: il faut bénir Dieu & lui sa-
» tisfaire par la pénitence. Vous voilà
» maintenant dans la pénitence, &
» dans un habit & une condition qui
» témoignent le dessein que vous avez
» de la faire. Il faut à cette heure nous
» parler par actions; ce sera assez d'ê-
» tre ce que vous êtes, & de persévé-
» rer en la souffrance de cet état avec
» humilité. Anciennement les péni-
» tens changeoient d'habits, & plu-
» sieurs

» ſieurs innocens par humilité fai-
» ſoient de même, ſe mêlant parmi
» les coupables, & les Peres diſent
» que la pénitence étoit le remède des
» uns & la gloire des autres. «

Ayant eu quelque peine d'abord dans ce changement d'état, elle lui en rendit conte, & il lui dit : » Je ne ſuis
» point étonné de votre peine ; je le
» ſerois plutôt, s'il ne vous en étoit
» point arrivé : cela doit être ainſi.
» *Fili, accedens ad ſervitutem Dei, præ-*
» *para animam tuam ad tentationem.* *
» C'eſt une ruſe de votre ennemi ; ce
» ſeroit favoriſer ſon deſſein, de vous
» retirer de votre état : il ſe fâche de
» voir dans l'abbaiſſement une ame
» qu'il vouloit élever ; il craint que
» ſon travail en vertu des œuvres pé-
» nibles que Jeſus-Chriſt a exercées
» en terre, ne la rapproche de Dieu.
» Il faut demeurer ferme dans cette
» traverſe ; quand nous avons entre-
» pris une œuvre pour Dieu avec bon
» conſeil, il la faut pourſuivre ſans
» regarder ſes peines, s'en divertiſſant
» par une meilleure cocupation. «

---

* Mon fils, lorſque vous entrez au ſervice de Dieu, préparez votre ame à la tentation. *Eccli.* 2.

» C'eſt un objet de triſteſſe mal » fondé, que celui que vous donne » l'abſence de Chœur; en n'y aſſiſtant » pas, vous y êtes préſente par le de- » ſir du cœur que Dieu entend. *Pra- » parationem cordis eorum audivit auris » tua.* * «

» L'Egliſe ceſſe de chanter *Alleluia* » durant le tems de Carême qui eſt » celui de ſa pénitence, & pour la fai- » re vous avez interrompu votre chant » ordinaire. Il faut ſouffrir cette pri- » vation avec patience par pénitence. » Vous avez peine d'un eſprit qui vous » afflige, & je vous en deſirerois qua- » tre qui vous exerçaſſent inceſſam- » ment; ce ſupport vous rendroit pro- » pre à quelque choſe. Vous êtes plus » obligée qu'une autre à la tolérance, » par reſpect de ce que Dieu en a eue » une incomparable pour vous. Tolé- » rez donc toutes ſortes d'humeurs; » travaillez avec joie & avec tant de » douceur que vous gagniez les eſ- » prits; c'eſt une grace de l'Evangile » de faire habiter le loup & l'agneau » enſemble; conſervez la paix, la joie

* Votre oreille a été attentive à la préparation de leur cœur. *Pſal.* 9.

» & la patience. Que votre oraiſon » ſoit d'action ; ſouvenez-vous de ce » verſet, *& levavi manus meas ad man- » data tua* ; * regardez Dieu dans votre » action ; priez-le en levant & baiſſant » vos yeux par le ſilence, & par la pa- » role ſi ſon Eſprit en forme en vous ; » ſinon demeurez ſans mouvement » aux piéds de Jeſus-Chriſt avec Ste. » Madeleine qui a commencé ſa péni- » tence par le ſilence qui eſt la part » des pénitens, & l'intérieur encore » plus que l'extérieur. «

Une autre fois, pour la ſoutenir dans une autre peine : » Il faut ou- » blier le paſſé ; s'il falloit penſer aux » péchés commis, nul ne ſeroit heu- » reux. Je ne me contente nullement » d'une eſpérance qui ne s'étend qu'à » empêcher le deſeſpoir ; il en faut une » ferme & conſtante en Dieu qui eſt » auſſi infiniment doux aux ames qui » ſont dans la vraie voie, qu'il eſt in- » finiment terrible & rigoureux aux » ames qui en ſuivent une fauſſe. Lui » qui nous a commandé de ne pas re- » garder en arriere ayant mis la main

* J'ai levé mes mains pour pratiquer vos com- mandemens. *Pſal.* 118.

» à la charue, fait ce qu'il faut que » nous fassions ; il ne regarde pas les » péchés passés d'une ame qui recher- » che son Royaume. «

» Si vous mouriez à cette heure, je » vous absoudrois avec joie, & aurois » une aussi grande espérance de votre » salut que j'eus jamais de personne. » Les péchés desquels l'on fait péni- » tence, sont oubliés de Dieu. «

Une autre fois il lui dit : » Vous » devez être contente de votre accu- » sation : il n'y peut rien avoir qui n'y » soit compris & que je ne connoisse » par lumiere non seulement divine, » comme vous dites, mais même hu- » maine. De la moindre partie de la » pénitence l'on en fait le principal ; » l'on s'arrête à la ponctualité de la » confession, & l'on néglige les remé- » des. C'est une chose inutile à un ma- » lade d'être exact à raconter les acci- » dens d'un mal au Médecin qui en » connoît la source ; il faut seulement » suivre son ordonnance ; accomplis- » sez la vôtre, c'est assez. «

Sur ce qu'elle témoigna desirer de demeurer toute sa vie dans la condition de Sœur Converse : » Vous vou- » lez que je vous assure votre condi-

» tion ; je n'aime pas cette demande. » Les ames qui sont à Dieu, ne doivent avoir ni assurance, ni prévoyance ; elles doivent agir par la foi qui n'a ni clarté, ni assurance dans la suite des bonnes œuvres : elle regarde Dieu & le suit à tout moment, dépendant des rencontres que sa providence fait naître. Je ne voudrois pas savoir ce que je ferai quand je serai descendu d'ici. Nous avons obligation de ne demander notre pain à Dieu, c'est-à-dire sa grace, que pour chaque jour ; mais je voudrois le demander pour chaque heure. Il faut une flexibilité non pareille & universelle à une ame Chrétienne ; il faut qu'elle sache passer du repos au travail, du travail au repos, de l'oraison à l'action, de l'action à l'oraison, n'aimant rien, ne tenant à rien, sachant tout faire, & sachant aussi ne rien faire quand la maladie ou l'obéissance l'arrête, demeurant inutile avec paix & joie. Il y a avantage en la cessation, & souvent en travaillant nous ne faisons rien devant Dieu. «

Etant allée voir M. de S. Cyran le jour de l'Annonciation, elle lui de-

manda ſa bénédiction. Il lui répondit :
» Vous deſirez ma bénédiction, je
» vous la donne, elle vous profitera à
» proportion de votre foi. Vous deſi-
» rez que je vous diſe quelque choſe
» ſur la Fête de l'Incarnation. Il faut
» qu'en ce jour & en tous les autres
» que l'Egliſe conſacre à la Ste. Vier-
» ge, nous lui rendions ce que nous
» lui devons. Sa grandeur eſt terrible;
» pour la révérer, il ne faut que ſa-
» voir qu'elle eſt le chef de l'Ange : en
» montant des créatures à Dieu, au
» deſſus d'elles toutes vous trouvez la
» Vierge, & en deſcendant de Dieu
» aux créatures, après le Saint Eſprit
» vous la rencontrez. Cette préémi-
» nence de cette humble Vierge eſt le
» ſujet de la rage du Démon, & elle
» le doit être de notre vénération.
» Tous les matins après avoir adoré
» Jéſus-Chriſt comme Juge des vi-
» vans & des morts, & accepté le de-
» cret éternel de votre vie & de votre
» mort, & fait amende honorable à ſa
» Majeſté de tous les péchés que vous
» avez faits en votre vie, faites un ac-
» te vers la Vierge; vous direz un di-
» xain de votre Chapelet ſelon l'ordre
» que j'en ai dreſſé. Remarquez en

» cette Fête en laquelle Jésus-Christ
» fait sa premiere entrée au monde &
» prend naissance en la Vierge, qu'en
» cette seconde naissance temporelle
» il cache & couvre tellement toutes
» les qualités glorieuses & éclatantes
» de sa premiere naissance éternelle,
» qu'il semble qu'elles se soient per-
» dues, & que sa vie divine se soit
» comme abîmée dans l'humaine, ne
» paroissant qu'un pur homme envi-
» ronné de miseres & d'infirmités.
» Nous autres au contraire, nous per-
» dons dans le Batême qui est notre
» seconde naissance, toutes les quali-
» tés basses & misérables que nous
» avions contractées en notre premie-
» re naissance qui étoit toute de pé-
» ché, & étant revêtus de J. C. nous
» sommes comme divinisés en lui, &
» recevons grace & puissance pour vi-
» vre si saintement, que les Chrétiens
» se disant hommes, on leur peut dé-
» nier cette qualité, leurs œuvres étant
» toutes de Dieu & exprimant ses qua-
» lités. «

M. de S. Cyran l'ayant fait appel-
ler un jour qu'elle ne s'y attendoit pas,
de quoi elle lui témoignoit sa recon-
noissance, il lui répondit : » Il ne vous

» faut pas étonner du ſoin que j'ai de » vous ; quand on commence une cha- » rité, l'on s'oblige & l'on s'engage » aux ſuites. « Et au ſujet d'une nouvelle perſécution qu'on lui ſuſcitoit, il lui dit : » Nous avons un maître » qu'il faut ſervir, & s'expoſer pour » la défenſe de la Vérité à la haine des » hommes. Je ne veux point de mal à » ceux qui me perſécutent, & je m'a- » viſe que je n'ai pas encore pardonné » à celui dont il s'agit, parce que je » ne me ſuis point encore ſenti offen- » ſé. Si j'étois ſerviteur de Dieu, je » ſerois non pas perſécuté, mais ac- » cablé. «

Lui rendant conte une autre fois de ſes diſpoſitions intérieures, il lui dit : » Vous me parlez d'une paix & » d'une ſuffiſance en Dieu qui eſt le » tout d'une ame. Les Chrétiens de- » vroient être bienheureux dès ce mon- » de, jouiſſant de Dieu dans l'Eucha- » riſtie ; c'eſt choſe étrange que de leur » bien eſſentiel ils en uſent comme » d'un accident. Vous n'avez pas mau- » vaiſe raiſon d'eſtimer que vous avez » communié, puiſqu'il y a une com- » munion en eſprit. C'eſt une manie- » re de pénitence qui ſuffit, de perdre

» ses fautes dans le retour vers Dieu, » & de se fortifier dans la vertu con» traire à la faute. Il ne vous faut rien » dire cette fois, vous êtes trop bien.

Sur la fin du Carême étant tombée malade d'une grande fluxion, il lui parla à ce sujet de cette sorte : » C'est » une bonne pénitence que celle que » Dieu nous impose ; souffrez votre » douleur avec patience & humilité, » ce sera assez ; vous n'êtes pas digne » de souffrir avec joie comme les Mar» tyrs ont fait, lesquels n'avoient ni » cris ni plaintes dans leurs douleurs, » au moins pour la plupart. Il n'est » pas juste que vous aspiriez à la cha» rité des Martyrs, vous serez trop » heureuse d'avoir une charité de pé» nitente. «

Il lui donna ces avis pour s'occuper dans cet état. » La vraie sanctification » des Fêtes, c'est d'éviter toutes sor» tes de péchés, parce que c'est vrai» ment opérer des œuvres serviles que » de pécher.... Le tems que l'on dit » la Messe, se doit employer à prier ; » vous pourrez dire ces paroles : *Exi à* » *me, Domine.* * «

* Seigneur, retirez-vous de moi, *Luc.* 5.

» Les abbaiſſemens de Jéſus-Chriſt
» ſont incompréhenſibles ; regardez-le
» dans Nazareth : tout prêche l'abbaiſ-
» ſement dans cette maiſon, Jéſus-
» Chriſt travaille, la Vierge file, la
» plus haute des créatures ; cela nous
» apprend à vivre humblement & ſans
» apparence. «

Lorſque M. de S. Cyran ſe diſpo-ſoit à la réconcilier, elle lui en témoigna de la peine, les ſentimens de pénitence dont Dieu avoit rempli ſon cœur, lui faiſant croire que ſes péchés méritoient une bien plus grande & bien plus longue ſatisfaction. Sur quoi il lui dit : » Il faut penſer à ſe rappro-
» cher de Jéſus-Chriſt, il faut avoir
» de la flexibilité & vous rendre à ce
» que je vous propoſe. L'Egliſe n'a
» point donné de tems préfix pour la
» pénitence. Les pénitens ſe condam-
» nent eux-mêmes, dit S. Auguſtin,
» en ſe ſeparant de Jéſus-Chriſt, mais
» c'eſt pour s'en mieux rapprocher. S.
» Paul étant en la terre, diſoit qu'il
» converſoit au Ciel. Le pénitent peut
» dire que ſa converſation eſt à l'autel,
» quoiqu'il en ſoit retiré en effet. Ce
» ſera donc pour la Pentecôte. «

L'eſprit de Dieu faiſoit prévoir à

M. de S. Cyran, ſans qu'il y pensât peut-être, qu'il ne pourroit s'appliquer plus long-tems à la conduite de cette ame; car il fut arrêté priſonnier le lendemain de l'Aſcenſion de cette même année, & elle ne l'a point vu depuis, étant morte près d'un an avant qu'il ſortît du bois de Vincennes, Dieu n'ayant pas voulu donner à une ame auſſi conſacrée à la pénitence qu'elle l'a été juſqu'à ſa mort, la conſolation la plus ſenſible dont un cœur auſſi tendre & auſſi reconnoiſſant que le ſien, eût pu être touché, ſi elle eût vu la delivrance de ſon ſaint Directeur qu'après Dieu elle regardoit comme la cauſe & l'inſtrument de ſon ſalut.

On entreprendroit inutilement de marquer en détail quels furent depuis ce tems-là les mouvemens de ſon amour pour Dieu, les exercices de ſa charité envers le prochain, & ſon attention continuelle à ſe retrancher toutes choſes à elle-même, refuſant à ſon eſprit & à ſon corps tout ce qui pouvoit lui donner quelque ſatisfaction, pour s'accoutumer à ne goûter que l'amertume ſalutaire de la pénitence & de la Croix de Jéſus-Chriſt.

Il ſembloit qu'il l'avoit privilégiée

en cela, & qu'on lui laissât faire ce que l'on eût refusé à toute autre; car il n'y avoit pas presque de régle pour elle, s'entend, pour borner sa ferveur dans toutes ses pratiques de mortification, Elle dormoit très-peu, & dans toutes les rencontres où l'on avoit besoin de quelqu'un pour quelque malade, à telle heure que cela arrivât, la nuit comme le jour, on alloit à elle, & elle étoit toujours disposée à servir avec une égale affection la moindre personne, comme elle auroit fait la premiere. L'expérience qu'elle avoit acquise en cela & son habileté pour savoir préparer les remédes, n'étoient pas tant la cause que l'on s'addressoit ainsi à elle, que sa bonne volonté; car elle eût cru qu'on lui eût fait tort, si on eût donné la peine à quelque autre de la soulager de quelques uns de ses soins. Elle faisoit toute sa joie de procurer du soulagement aux autres, & il est vrai que les malades en recevoient toujours de voir avec quelle bonté & quel cœur elle avoit compassion de leurs maux, & se plaisoit à chercher tout ce qui se pouvoit faire pour les diminuer.

Quoiqu'elle n'eût pu obtenir l'habit

bit de Converſe, elle en conſerva toujours la qualité dans ſon cœur & dans ſes actions, ſe regardant comme la ſervante de toute la Communauté & ne deſirant rien tant, ſinon que tout le monde eût la liberté de diſpoſer d'elle pour l'employer au ſervice des Sœurs en tout ce qu'elle en pouvoit être capable. Elle ſe traitoit auſſi comme la derniere en tout le reſte, choiſiſſant par tout ce qui étoit le plus vil & le plus pauvre. Elle avoit obtenu qu'au Réfectoire on ne lui donneroit que les reſtes des Sœurs, & pour joindre la mortification à la pauvreté, on lui ſervoit tous ces reſtes dans le même plat, de ſorte qu'il y avoit ſouvent de trois ou quatre ſortes de reſtes d'œufs & d'autres mets tous enſemble ; ce qui auroit été fort dégoûtant pour une perſonne qui n'auroit pas fait comme elle ſes délices de la pénitence.

Elle obtint encore de ne pas coucher au dortoir comme les autres ; mais dans une petite cellule ſur un eſcalier où l'on paſſe nuit & jour, qui étoit très-froide & mal ſaine, ſous prétexte que c'étoit pour donner plus de liberté & de facilité aux Sœurs de l'aller trouver la nuit, quand on au-

toit besoin d'elle pour les malades.

Sa pénitence & sa charité étoient fondées sur son humilité, & c'est ce qui a rendu ses vertus si fermes, que bien loin d'y avoir apperçu aucune diminution, on les a toujours vûes croître en elle jusqu'à sa mort. Elle avoit une extrême peine de tous les emplois qu'on lui donnoit, & elle ne se soumit que par la nécessité de l'obéissance, à prendre la charge de quelques Pensionnaires qu'elle eut quelque tems, & ensuite celle de Maitresse des Novices. Elle tâchoit fort de former les unes & les autres dans cet esprit d'humilité qu'elle inspiroit encore plus par son exemple que par ses paroles. Elle prenoit plaisir à les entretenir de ce qu'elle avoit vu pratiquer sur ce sujet au commencement de la réforme que la Mere Angélique fit à Port Royal des Champs, en leur racontant comment on employoit les Novices durant son Noviciat à tout ce qu'il y avoit de plus bas & de plus vil dans le travail de la maison. Elle leur disoit un jour du fond de son cœur: » O » plût à Dieu que l'on m'eût ainsi lais» sée toute ma vie dans la poussiere & » dans la cendre! « Elle révéroit dans

ces personnes à qui elle rendoit service, la grace & l'innocence que Dieu y avoit conservée, & se voyoit si au dessous d'elles qu'elle avoit honte que sa charge la mît au dessus. Un jour l'une de ces jeunes-filles ayant été à confesse la veille d'une Fête, son Confesseur ne jugea pas à propos qu'elle communiât, & ma Sœur Marie Claire parlant sur ce sujet à une Sœur qui étoit avec elle dans cette obéissance, lui dit avec un grand sentiment : » Je » ne sai où me mettre devant Dieu, » quand je vois qu'on ôte le pain aux » enfans, & qu'on le donne aux chiens. C'est le rang qu'elle prenoit, ne perdant jamais de vûe ni ses péchés passés, ni ses fautes présentes dont les moindres lui sembloient si grandes, qu'elle croyoit à toute heure mériter d'être privée de la Communion pour punir son ingratitude envers Dieu qu'elle servoit si mal, quoiqu'elle fût si redevable à sa miséricorde.

Cette idée qu'elle avoit de ses fautes, lui donnoit une sainte frayeur toutes les fois qu'elle approchoit du tribunal de Jésus-Christ au Sacrement de Pénitence. On la voyoit toute pâle & toute tremblante pendant qu'elle

se préparoit pour aller à confesse, & jamais elle n'avoit de peine qu'on la fit attendre long-tems, faisant même passer devant elle celles qui se présentoient, & les priant de prier Dieu pour elle, comme si elle eût eu à faire une confession de toute sa vie avant que de mourir; car elle n'y apportoit pas chaque fois moins de préparation & de douleur.

Cette humiliation intérieure étoit sa disposition continuelle, & elle s'y plaisoit si fort qu'il lui sembloit qu'elle avoit une liaison particuliere avec toutes les personnes qui étoient dans quelque état plus humilié que les autres. Quelques imparfaites qu'elles fussent, quand elle les voyoit dans quelque sorte d'humiliation, elle sentoit de la tendresse pour elles; & elle auroit porté avec joie toutes leurs peines & leur confession pour les soulager.

Dès le commencement de sa pénitence elle conçut si fort l'obligation de se separer de tout, & principalement du monde & des choses qui s'y passent, qu'elle se fit un desert dans son cœur où elle se retira avec Jésus-Christ pour être inaccessible à toutes les pensées & les nouvelles qui ne la

regardoient point. On la voyoit y fuir toutes les fois que l'on commençoit quelque discours touchant ces choses là, & elle demeuroit tant qu'il duroit, dans un grand recueillement & dans un profond silence ; mais si elle avoit la liberté de sortir tout-à-fait de la compagnie, elle se retiroit doucement.

Elle ne fit nulle exception dans cette separation où elle crut devoir entrer, & elle y comprit tous ses proches aussi bien que les autres personnes du monde, ayant demandé & obtenu permission de n'aller plus au parloir toute sa vie, non pas même pour voir ses parens & ses freres, quoiqu'elle les aimât autant que la charité fondée sur le meilleur naturel du monde en est capable.

Un si grand détachement ne pouvoit naître que d'un grand amour ; celui qu'elle avoit pour Dieu, l'occupoit si fort qu'elle ne pouvoit presque plus être sensible à autre chose. On ne peut dire quelle étoit sa pieté envers lui ; elle s'étendoit à tout & lui rapportoit toutes choses, & on étoit édifié dans les rencontres de voir par des paroles qu'elle disoit, l'usage qu'elle faisoit de toutes choses pour les rap-

porter à cette ſeule fin. Elle diſoit qu'elle aimoit toujours qu'il y eût quelque difformité dans ce qui étoit à ſon uſage, parce que cela la faiſoit ſouvenir que Notre-Seigneur en ſa Paſſion n'avoit eu ni forme ni beauté, ſelon l'expreſſion d'un Prophéte.

Une autre fois comme on parloit d'un défaut notable qui s'étoit fait au bâtiment d'une Egliſe, elle dit que pour elle, elle ne s'en fâchoit point qu'il y eût des défauts dans tous ces ouvrages, parce qu'il ne doit y avoir rien d'accompli en la terre afin qu'on ſoupire toujours après l'éternité. Elle diſoit encore qu'elle étoit bien aiſe qu'il y eût quelque choſe de deſagréable dans tout ce qui ſe préſentoit à ſes yeux, afin que ce lui fût des objets de pénitence.

Lorſque quelque choſe avoit bien réuſſi, c'étoit au ſujet de quelque cérémonie qui s'étoit faite dans la maiſon, elle diſoit qu'elle n'en vouloit point parler, pour ne pas dérober la gloire à Dieu qui eſt l'auteur de tous les bons ſuccès, & qu'elle croyoit que c'étoit une action de graces qu'on lui rendoit, de ſe priver de la ſatisfaction que l'on prend à y faire réflexion & à

s'en entretenir. Ce ne sont que quelques exemples d'une pratique qui lui étoit continuelle, & de cette sorte sa piété ne se rallentissoit jamais & sa lampe bruloit toujours, parce que toutes choses lui fournissoient de l'huile pour nourrir la lumiere & l'ardeur de sa charité.

Il est aisé de juger par cette disposition que sa priere devoit être continuelle, puisque ce souvenir continuel de Dieu forme aussi un desir continuel dans le cœur, & ce desir est la véritable priere des justes qui ne doit jamais être interrompue. Mais pour donner une connoissance plus particuliere des mouvemens que le Saint Esprit opéroit en elle, il nous est resté d'elle une Lettre par laquelle elle en rendoit conte à son Directeur * qui le lui avoit ordonné. Nous la rapporterons ici toute entiere; car il n'y a rien de plus édifiant, & l'humilité qui y paroît sur la fin, fait encore plus estimer les saintes dispositions qu'elle découvre au commencement. La voici, elle est du mois de Février 1640.

» Il n'y a rien, Mon Pere, de quoi

* *M. Singlin.*

» je parle plus obscurément que de
» mon oraison, parce que j'ignore
» quelle elle est. Je ne fais aucune dis-
» tinction entre l'oraison que je fais à
» l'Eglise, & celle que je fais en mar-
» chant par le Monastere. En l'une ni
» en l'autre je ne m'attache à aucun
» sujet, je reçois ce qui m'est donné,
» & le porte le plus simplement qu'il
» m'est possible. Mon oraison change
» aussi souvent que mes dispositions;
» car ce sont elles qui forment mon
» oraison. J'en ai pourtant quelques
» unes ordinaires qui se succédent sans
» que je les appelle, & que je prens
» quand elles se présentent; je leur vas
» donner des noms pour vous les faire
» entendre. J'en ai une d'invocation
» & de cri qui se fait dans une instan-
» ce que je ne puis exprimer; une de
» gémissement où je ne suis que gé-
» missante sous le poids du péché qui
» m'opprime; un autre où je n'ai rien
» de présent, sinon ces paroles : *Do-*
» *mine, antè te omne desiderium meum*, *
» & celles-ci encore : *Deus cui omne cor*
» *patet & omnis voluntas loquitur*, &

* Seigneur, vous voyez où tendent tous mes desirs. *Psal.* 37.

» *quem nullum latet secretum*, * me laiſ-
» ſant à la vûe & à la connoiſſance di-
» vine de laquelle j'approuve & j'ado-
» re le jugement ſans dire un mot.
» D'autres fois je ſuis fort ſéche &
» fort ſtérile, me trouvant dans une
» entiere impuiſſance de prier, & por-
» tant ſeulement l'expérience qu'il
» m'eſt impoſſible de rien faire pour
» attirer la grace que je vois loin de
» moi : dans cet état je ne fais rien que
» ſouffrir. Quelque autre fois je ſuis ſi
» effrayée de me trouver devant Dieu
» que j'ai ſi fort offenſé, que je ne puis
» ſubſiſter. Mon recours eſt de m'a-
» néantir ſous la juſtice de Dieu ; car
» ne pouvant pas faire que mes péchés
» ne ſoient pas commis, je m'aban-
» donne à lui pour en paſſer par où il
» lui plaîra. J'ai peine, Mon Pere, à
» vous dire le reſte, tant il eſt diffé-
» rent ; je le ferai néanmoins avec ſin-
» cérité. J'ai donc quelquefois une
» oraiſon de paix & de jouiſſance qui
» ne m'arrive ordinairement qu'après

* O Dieu, qui connoiſſez le fond de tous les cœurs, qui voyez à nud l'intérieur de toutes les volontés, & à qui rien de ſecret ne peut être caché. *Orat. Eccleſ.*

» quelque tempête dans laquelle j'ai
» invoqué la Ste. Vierge; car je vous
» dois dire que toutes mes invocations
» s'addressent à elle, n'osant du tout
» entreprendre de parler à Dieu depuis qu'il m'a rappellée. J'ai toujours eu cette appréhension, & je ne
» lui demande que par la Sainte Vierge que je crois être la seule voye par
» laquelle je puis espérer la miséricorde de Dieu. Je suis la plupart du
» tems toute occupée d'elle, ne vivant que sous son ombre; mais aussitôt que je me sens attirée ailleurs,
» je laisse librement cette occupation.
» Ce qui m'arriva Dimanche, est un
» exemple de tout ceci. Je sortis de
» confesse troublée à cause que j'avois
» eu la pensée de vous parler de quelque point de ma vie passée qui me
» revint à l'esprit, & que je n'avois
» osé le faire de peur de vous importuner. Je pensois dans cette inquiétude que je ne devois pas communier; je me recommandai à la Sainte
» Vierge afin qu'elle éclairât mes ténebres, & je me trouvai ensuite
» tout-à-fait sans scrupule dans la
» croyance qu'il me devoit suffire que
» ma vie eût été jugée comme très-

» mauvaiſe, toute dans l'erreur & » dans le péché, & qu'après cette con» noiſſance ces particularités que j'a» vois voulu dire, n'étoient pas con» ſidérables. Je fis la ſainte Commu» nion enſuite dans une confiance » merveilleuſe, ayant fortement pré» ſentes dans le ſentiment ces paroles » de l'Apôtre : *Habemus redemtionem* » *per ſanguinem ejus, remiſſionem pecca*» *torum.** Je les dis en Latin par igno» rance, n'oſant les interpréter. Je re» gardois Jéſus-Chriſt comme la ſour» ce unique de ſanctification ; je voyois » tous les hommes perdus en Adam » & ſauvés par Jéſus-Chriſt, & par » une ſi pure miſéricorde que j'en étois » ravie & forte dans l'eſpérance que » je ſerois auſſi un jour ſauvée par elle. » Il eſt vrai que j'ai des momens ſi » heureux qu'il n'y a rien de ſi doux » en la terre ; mais la premiere faute » que je fais après ces graces, en efface » l'impreſſion, me jette dans les ten» tations & me rend plus craintive. » Et ce qui m'étonne, c'eſt que tout

* *Jéſus-Chriſt dans qui* nous trouvons la rédemtion par ſon ſang, & la rémiſſion des péchés. *Ad Epheſ. cap.* 1.

» passe sans que je puisse rappeller la
» disposition d'un jour pour l'autre,
» étant dans une perpétuelle indigen-
» ce de grace, de force & de lumiere,
» sans laquelle je ferois tous les péchés
» du monde. Je ne vous fais point
» d'excuse de tout ce discours ; je sai
» que vous avez plus de patience qu'il
» n'est long. «

Ce portrait qu'elle a fait elle-même de ses dispositions intérieures, est si fidele qu'il n'y a rien à y ajouter, sinon que cette onction du dedans passoit au dehors, & lui donnoit un amour & une assiduité infatigable dans tous les exercices de la piété. Elle avoit un respect singulier pour l'Office divin, & elle regardoit comme une faveur qui augmentoit sa reconnoissance quand l'Office étoit plus long ; ce qui lui faisoit admirer le bonheur de la vie Religieuse, pour l'honneur qu'elle nous fait de nous permettre de passer tous les jours sept ou huit heures à louer Dieu. Elle tâchoit d'inspirer le même zéle aux Novices qu'elle conduisoit, & elle contoit si peu que ce fût un travail que cette assiduité continuelle à chanter les louanges de Dieu, qu'il lui sembloit que le

tems

tems qu'on y employoit, ne devoit point être conté sur la journée, parce qu'il appartenoit à Dieu, & non à nous. Un jour de grande Fête que le service avoit occupé tout le jour, ma Sœur Marie Claire alla sur le soir demander simplement à la Mere Agnès ce qu'il falloit qu'elle fit, parce que les Novices n'avoient point eu de tems pour prier Dieu, à cause que l'on n'avoit bougé de l'Eglise tout le jour. Elle n'y faisoit point de réflexion en le disant; mais la Mere Agnès qui lui fit voir la contradiction de ce qu'elle disoit, aima fort cette disposition insatiable que rien ne pouvoit contenter, & qui étoit aussi sa grace particuliere. Elle étoit dans le même sentiment au regard de l'assistance que nous sommes obligées de rendre devant le Saint-Sacrement. Elle craignoit que l'on ne reconnût pas assez la grandeur de ce privilége singulier que l'Eglise a daigné nous accorder, & elle ressentoit beaucoup les fautes que l'on pouvoit faire quelquefois en se rendant trop négligentes à s'en acquiter ponctuellement.

Elle travailloit à mettre fortement dans l'esprit des Novices ce sentiment

de piété comme l'un des fondemens de leur vocation, puisque c'est un des devoirs principaux de notre institut, & elle avoit un grand zéle que l'on s'appliquât beaucoup à les former dans une piété solide, disant que tout le bien du Monastere & le fruit de tout le travail de tant de personnes que Dieu nous avoit données pour nous former depuis si long-tems dans l'esprit de la Religion, étoit appuyé sur l'institution des Novices que l'on recevroit, qui devoient être telles que non seulement elles pussent suivre le bien qu'elles trouveroient établi, mais qu'elles eussent assez de force pour le maintenir & pour le transmettre aux autres.

Tout étoit réglé dans sa piété, & elle en savoit ordonner tous les devoirs : sa dévotion pour les exercices intérieurs ne diminuoit point en elle l'amour du travail ; elle en remplissoit tout le tems qui lui pouvoit rester, avec une telle fidélité qu'elle n'auroit pas voulu perdre un moment. Dans ses dernieres années une de ses occupations fut de transcrire les Lettres & les Considérations de M. l'Abbé de S. Cyran qui étoit pour lors prisonnier

au bois de Vincennes. Elle en faisoit plusieurs copies afin qu'elles pussent se partager à plus de personnes, & elle avoit un zéle pour cela égal à l'amour qu'elle avoit pour les vérités saintes dont ces Ecrits étoient remplis, & dont elle desiroit que la connoissance pût être utile à tout le monde. Elle y avoit une telle activité qu'étant continuellement détournée par toutes sortes d'occupations de charité, elle ménageoit tous les instans, & quand elle n'auroit pu écrire qu'une ligne, elle prenoit la plume & le faisoit. On s'en divertissoit quelquefois, & elle répondoit agréablement qu'elle seroit toujours bien-aise une autre fois de trouver cela fait, que plusieurs minutes faisoient une heure & plusieurs lignes une page, qu'il ne falloit rien perdre. En effet on admiroit la quantité d'ouvrage qui sortoit de ses mains par cette grande application.

Elle avoit passé trois ans & demi dans toutes ces saintes dispositions depuis son renouvellement, quand elle demeura fort malade d'une grande dyssenterie dont on crut qu'elle devoit mourir. Elle reçut même tous les SS. Sacremens avec sa piété ordinaire, &

la Communauté témoigna par ses larmes le ressentiment qu'elle auroit eu de cette perte. La malade en fut si surprise & humiliée, qu'elle dit depuis qu'elle eût voulu pouvoir trouver où se cacher pour éviter l'extrême confusion que lui avoit donnée la charité trop grande que la Communauté lui témoignoit à elle qui en étoit si indigne.

Elle guérit néanmoins de cette maladie, ou plutôt elle languit encore huit mois depuis, car elle ne se rétablit point du tout depuis ce tems-là; mais elle ne s'en épargna pas davantage, son corps étant depuis long-tems accoutumé à se soutenir plutôt par la ferveur de son esprit que par ses forces naturelles.

Cette premiere maladie lui étoit venue sur la fin d'Octobre, & tout le Carême de l'année suivante elle fut fort mal d'un rhume avec fluxion sur la poitrine qui se renouvelloit sans cesse au lieu de se passer. On l'obligea pour cela de rompre l'abstinence; mais ce qu'elle donnoit à l'obéissance pour la qualité des viandes, elle le retranchoit à son corps pour la quantité, & sous prétexte qu'elle rompoit le Carê-

me, elle jeûnoit plus que les autres, n'ayant presque pas mangé de pain durant tout ce tems & se contentant de ce qu'elle prenoit des œufs deux fois le jour. Elle ne laissoit pas d'agir comme de coutume pour ses occupations ordinaires; mais sa poitrine s'échauffoit & s'irritoit toujours. Elle résista néanmoins jusqu'à trois jours avant l'Ascension, que la fiévre étant devenue très-forte & l'oppression très-grande, elle fut contrainte de se mettre au lit. Elle ne douta point que ce ne fût pour mourir, & elle dit en entrant dans l'Infirmerie qu'elle ne releveroit pas de cette maladie. On le crut bientôt comme elle; car depuis ce jour là elle empira toujours, & elle souffrit avec une grande patience son mal qui étoit violent & sans relâche. Les nuits sur tout lui étoient extrémement pénibles, la toux & l'oppression ne lui laissant point d'intervalle pour pouvoir prendre du repos. Son seul soulagement étoit de faire prier Dieu auprès d'elle, parce qu'elle-même ne pouvoit parler qu'avec beaucoup de peine; mais elle écoutoit avec consolation les prieres que quelques Sœurs récitoient, & elle trouvoit que cela

délassoit son esprit & lui rendoit de la force.

Sa maladie & la suite que l'on prévoyoit bien qu'elle auroit, donnoit bien de la douleur aux Meres & à la Communauté. Le Médecin la voyoit avec soin, & même quelques personnes amies obtinrent que l'on consultât un Empirique qui avoit de la réputation en ce tems. Tout cela ne lui faisoit que de la peine, & ce grand soin de sa vie qu'elle même avoit toujours méprisée, lui étoit à charge. Elle le témoigna en une rencontre qu'une bonne femme de la Charité de la Paroisse de S. Paul étant venue à Port Royal, on la fit entrer pour quelque chose où on avoit besoin d'elle, & on la lui mena. Elle la reçut avec démonstration de joie, & nous dit : » Voilà » un Médecin comme il me le faut ; » car les personnes qui servent les » pauvres, suffisent pour une Reli- » gieuse. «

La veille de la Pentecôte on la trouva si mal qu'on lui fit recevoir les Saints Sacremens. Elle pria la Mere Agnès sa sœur, pour lors Abbesse & en qui elle avoit une confiance parfaite, que pendant qu'on lui donneroit

les saintes Huiles, elle prononçât à chaque onction cette parole, *Charitas*, * qui étoit une de ses dévotions depuis qu'elle avoit appris de M. de S. Cyran, que toute la Loi & l'Evangile se réduisent à la charité, & que la rémission des péchés ne s'obtient que par elle. Elle en fut de nouveau si remplie par la grace qu'elle reçut de ces divins Sacremens, qu'elle dit ensuite à la Mere Agnès qu'elle avoit presque fait vœu de n'aimer jamais plus que Dieu seul. Elle ne desiroit que la mort & le Purgatoire, l'une pour finir ses péchés, & l'autre pour en effacer les restes, & elle disoit que pour satisfaire à Dieu pleinement, elle se tiendroit heureuse d'y être tant qu'il lui plaîroit.

Les derniers jours avant sa mort elle répétoit très-souvent ces paroles: JESUS, MARIA, *Charitas*.... *Non mea voluntas, sed tua fiat, Domine*, ** renfermant en ce peu de mots son adoration, son invocation, sa disposition & sa priere.

---

* Charité.

** JESUS, MARIE, Charité.... Que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre, Seigneur. *Luc.* 22.

La veille de la Trinité 14. Juin au matin, il parut quelque changement dans sa maladie; la nature fit un effort & il lui prit un vomissement qui parut l'avoir dégagée. Les Médecins en eurent bonne opinion, & tout le monde commençoit déja à se réjouir de l'espérance qu'elle guériroit. Elle ne voulut pas contrarier personne; néanmoins elle dit doucement à celles qui étoient auprès d'elle, qu'elle se sentoit très-mal, & véritablement elle en jugeoit mieux que les autres. Le soir elle demanda à se confesser, ce qu'elle fit; elle se sentit si mal sur les onze heures que croyant qu'elle se mouroit, elle pria les Sœurs qui la veilloient, d'appeller ma Sœur Catherine de S. Jean, autrefois Mlle. Le Maître, sa sœur qui étoit alors Novice, & qui avoit toujours couché dans sa même chambre depuis qu'elle étoit si mal. Quand elle fut approchée, elle la pria de la bien considérer parce qu'elle se sentoit extrémement mal; elle le fit, & n'appercevant point de changement au poulx, elle crut qu'il n'y avoit encore rien d'extraordinaire. La malade qui avoit bien senti toute la nuit qu'il y avoit un grand changement, com-

me elle se dit peu de tems après, ne repliqua rien néanmoins, & supplia seulement les Sœurs de faire quelques prieres pour lui obtenir de Dieu la force de souffrir avec patience; après quoi elle pria ma Sœur Catherine de S. Jean de s'aller encore un peu reposer. Il se passa environ un quart d'heure qu'elle demeura dans une grande souffrance & dans un grand silence qu'elle n'interrompit que pour dire plusieurs fois : *Sancta Trinitas unus Deus, miserere mei.** Au bout de ce tems elle fit appeller la Mere Angélique sa sœur, qui dès qu'elle la vit, jugea bien qu'elle entroit en l'agonie, étant déja couverte de la sueur froide de la mort. Elle fut aussitôt ouvrir la porte au Confesseur, qui étoit Mr. Singlin, & pendant ce tems-là la malade elle-même demanda qu'on lui mît son voile, & montra le lieu où il étoit enfermé, les autres étant si troublées de douleur qu'elles ne savoient quasi ce qu'elles faisoient. Pour elle, sa ferveur se ranimant à l'approche de l'Epoux, elle prit avec une démon-

* Sainte Trinité qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de moi. *Ex Litan.*

ſtration de joie le Cierge béni que ma Sœur Catherine de S. Jean lui présenta pour aller avec la lumiere de ſa foi & l'ardeur de ſa charité au devant de lui. Ma Sœur Catherine de Saint Jean lui ayant dit dans la ſurpriſe de ce changement ſi promt : Hé ! ma ſœur, qu'eſt-ce donc que ceci ? elle lui répondit d'un ton aſſuré : » Ma » ſœur, c'eſt la mort, il faut partir, » je m'en vas me jetter aux piéds de » Dieu, comme un pauvre qui n'eſ- » pere qu'en ſa miſéricorde. « Elle ajouta : » J'ai toujours eu ma confian- » ce dans l'interceſſion de la Sainte » Vierge : dès ma petite jeuneſſe elle » m'a aidée quand je l'ai invoquée ; » j'eſpere qu'elle m'aſſiſtera à cette » derniere heure ; hélas ! que ſerois-je » ſans elle ? « Elle pria les Sœurs qui étoient préſentes de l'aider à remercier Dieu de la grace qu'il lui avoit faite d'avoir connu M. de S. Cyran, & d'avoir appris de lui des vérités ſi peu connues & les régles d'une véritable pénitence, & elle pria ma Sœur Catherine de S. Jean de lui écrire pour lui demander inſtamment ſes prieres pour elle après ſa mort. Elle vit entrer la Communauté ; mais la Mere

Abbesse, qui étoit la Mere Agnès, n'y étoit pas, parce qu'elle étoit elle-même demeurée extrémement malade & qu'on ne vouloit pas même qu'elle sût l'extrémité de ma Sœur Marie Claire: ce qui toucha un peu la Mere Agnès, & lui fit dire qu'elle auroit regret toute sa vie de ne l'avoir pas vûe mourir. Le Confesseur étant arrivé, elle lui dit d'abord: Mon Pere, bénissez-moi, & ensuite entendant que l'on délibéroit encore avec lui si on avertiroit la Mere Agnès, parce qu'elle étoit en une Infirmerie toute proche & qu'elle n'étoit pas encore si affoiblie qu'elle ne pût venir; (mais on appréhendoit le saisissement dans une maladie d'oppression comme étoit la sienne) la malade regardant le Confesseur, fit la réponse en disant: Non, non, Mon Pere, ne pensons plus qu'à prier Dieu, je n'ai besoin que de sa miséricorde, & elle ajouta: Mon Pere, serai-je sauvée? il lui répondit selon la confiance qu'il en avoit, & l'exhorta de demeurer ferme dans son espérance. Ensuite elle se confessa tout haut de deux petites fautes très-légeres, & parut encore avoir quelque appréhension de son salut; ce qu'elle nomma elle-même une tentation.

Elle fit réciter quelques prieres à la Sainte Vierge, & son visage devenant tout calme, elle dit avec un sentiment d'admiration : Que c'est une grande chose de mourir dans l'espérance de la vie éternelle! Elle demanda pardon à toute la Communauté avec les mouvemens & dans les termes qui étoient naturels à son humilité qui la rabbaissoit beaucoup plus au dedans qu'elle ne le pouvoit faire paroître au dehors. Elle pria le Confesseur de recommander aux Sœurs d'avoir une grande reconnoissance de la grace de Dieu qui avoit paru si grande sur cette Maison. Elle dit encore que l'on ne recevoit point la grace de Dieu assez sérieusement, & comme il sembloit qu'elle eût envie de poursuivre, elle s'arrêta & dit qu'elle parloit trop, qu'elle devoit craindre la vanité. Le Confesseur lui présentant la Croix, elle la prit & élevant sa voix, elle dit d'un ton haut & animé : * *Nos autem gloriari oportet in Cruce Domini nostri Jesu Christi,*

---

* Nous ne devons nous glorifier qu'en la Croix de Jésus-Christ, en qui est notre salut, notre vie & notre résurrection, par qui nous avons été sauvés & délivrés. *Galat.* 6. *Introït. Miss. Sanct. Cruc.*

Christi,

Christi, in quo est salus, vita & resurrectio nostra, per quem salvati & liberati sumus. Elle ajouta encore: *Dignus est Agnus qui occisus est, accipere virtutem & divinitatem, & sapientiam, & fortitudinem, & honorem, & gloriam & benedictionem.* *

Nous nous étonnions qu'une personne mourante eût tant de fermeté & de force, mais le courage en donne à ceux qui sont proche de la fin de la carriere & de la couronne qui en doit être le prix; & en effet peu de tems après elle éleva la Croix qu'elle tenoit, & prononça fort haut par deux fois: VICTOIRE, VICTOIRE, après quoi elle s'assoupit. Pendant cela le Confesseur dit Matines avec celles qui étoient présentes, la Communauté étant allée les dire au Chœur, parce que toutes les recommandations avoient été faites auparavant, & que l'on jugeoit bien qu'elle pourroit encore durer quelques heures. De tems en tems le Confesseur parloit à elle, & elle faisoit signe qu'elle l'entendoit; mais elle ne parloit plus. Un peu

* L'Agneau qui a été égorgé, est digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire & la bénédiction. *Apocal.* 5.

avant qu'elle perdît connoiſſance, elle fit pluſieurs ſignes pour montrer qu'il étoit tems de la mettre par terre ſur la cendre & le cilice, parce qu'elle avoit toujours dit dans ſa maladie qu'elle y vouloit mourir dans la qualité de pénitente, n'en pouvant prendre une autre que celle-là devant Dieu qui la lui avoit accordée par une grande bonté. On ne le fit pas néanmoins, & environ un quart d'heure après qu'elle n'eut plus donné de marques de connoiſſance, elle expira ſur les quatre heures du matin du jour de la Sainte Trinité, le 15. de Juin 1642.

Son viſage demeura ſi doux & ſi majeſtueux que M. Singlin qui l'enterra, dit qu'en faiſant les encenſemens, lorſqu'il jettoit les yeux ſur elle, il ſentoit qu'elle lui imprimoit du reſpect & de la conſolation en même tems, quoiqu'il fût ſenſiblement touché de ſa mort.

Son enterrement ſe fit le même jour à ſept heures au ſoir, & elle fut la premiere pour laquelle on commença de rétablir dans Port Royal de Paris l'ancien ordre d'enterrer les morts dans la ſimplicité Religieuſe, comme nous

faisons ; car on avoit emprunté des Religieuses de Tard qui avoient eu part à la conduite de la Maison, la coutume de les parer de fleurs & de beau linge dont on couvroit le brancard & les bancs des Chandeliers avec quantité de Cierges. Elle avoit trop aimé la pénitence durant sa vie pour n'en conserver pas les marques après sa mort.

Il faut finir cette Relation par une Lettre que M. l'Abbé de S. Cyran écrivit à ma Sœur Catherine de Saint Jean, après qu'elle lui eût mandé sa mort.

» J'avoue qu'on a du regretter la » défunte étant ce qu'elle étoit, par» ce qu'il est très-difficile de rencon» trer dans la Religion de telles ames. » Je voyois que les bonnes qualités » qu'elle avoit, étoient telles qu'elles » me modéroient pour leur excellen» ce, de peur que si je lui eusse témoi» gné le sentiment que j'en avois, je » l'eusse rendue trop affectionnée en » mon endroit ; ce que je tâchois d'é» viter, la voulant aimer comme l'on » aime les Bienheureux plus du cœur » que de la bouche, & plus par des » sentimens que par des expressions

» trop fortes ſur leſquelles elle eût
» toujours rencheri. «

» Elle eſt du nombre de ces ames
» dont on doit être aſſuré qu'elles ſont
» à Dieu, ſoit qu'il lui reſte quelque
» choſe à purger en l'autre vie ou non;
» car on ne ſauroit que dire de ces eſ-
» prits qui ſont exceſſifs dans l'amour
» de la Vérité & dans l'exercice de la
» pénitence & de la charité, tel qu'é-
» toit ſans doute le ſien. Un ſeul de
» ces actes parfaits eſt quelquefois ca-
» pable d'effacer tout ce qu'il y a d'im-
» pur dans l'ame. Je vous plains donc
» & non pas elle, parce qu'étant où
» je la crois, elle eſt bienheureuſe, &
» nous ne trouverons pas facilement
» ici une ame qui puiſſe remplir le
» vuide qu'elle a fait dans le Monaſ-
» tere. Il eſt certain que les vuides du
» Ciel ſont toujours remplis par les
» ames qui y arrivent; mais ceux qu'el-
» les font dans la terre, demeurent
» long-tems à remplir, & je ne vois
» pas de Novices qui y puiſſe préten-
» dre, que vous, ma Sœur, à qui je
» deſire, lorſque vous ſerez Profeſſe,
» que Dieu départe les graces qu'il
» avoit faites à cette défunte. L'a-
» mour de la Vérité, l'exercice de la

» charité, & l'inflexibilité à maintenir
» la pénitence & la Religion étoient
» ses dons ; je les demande à Dieu pour
» vous, & vous prie de les lui deman-
» der vous-même avec moi au jour de
» votre Profession. J'y en ajouterois
» volontiers un quatriéme, si je n'y
» étois un peu intéressé, & si je ne sa-
» vois qu'il n'est pas besoin que vous
» l'empruntiez d'elle, & que vous
» n'aimez pas moins ceux par qui
» Dieu vous a appris la Vérité, sans
» laquelle il est difficile en ce tems-ci,
» à moins que d'être dans la simplici-
» té & l'innocence du Batême, de
» pouvoir devenir une vraie Reli-
» gieuse. C'est ce qui vous oblige de
» vous réjouir de la grace que Dieu
» lui a faite & à vous aussi, qui me
» donne sujet de vous dire que si elle
» eût moins connu la Vérité, elle eût
» été, nonobstant sa ferveur, moins
» bonne Religieuse. Mais après la vie
» qu'elle a menée, & le bon exemple
» qu'elle a laissé à toute la Maison &
» à moi en particulier, nous pouvons
» espérer de la revoir un jour dans le
» Ciel & d'être heureux avec elle dans
» la compagnie de Dieu. Quand on
» peut parler ainsi d'une ame separée

» de ſon corps, il n'y a nul ſujet de
» la regretter ; je n'en ſai gueres de
» qui je vouluſſe parler ainſi dans le
» monde où tout me ſemble périr par
» la mort auſſi bien devant Dieu que
» devant les hommes : ce qui nous doit
» être un ſecond ſujet de joie, lorſque
» parmi l'affliction que nous cauſe la
» mort de nos amis, nous ſentons en
» ſecret cette conſolation dans notre
» cœur pour ceux que nous pleurons.
» Ce ſont des conſolations véritables
» que je vous donne, & que je prens
» auſſi pour moi ; car toutes les ames
» qui ſont à Dieu, comme étoit cel-
» le-là, me tiennent lieu de freres &
» de ſœurs, & vous ne ſauriez avoir
» eu des ſentimens de douleur pour
» elle, que je n'en aye eu de ſembla-
» bles ; mais la joie ſenſible de la foi
» les a amoindris en moi, comme je
» deſire qu'elle ait fait en vous. «

MEMOIRES SUR LA VIE

DE MA SŒUR

ANNE EUGENIE

DE L'INCARNATION

ARNAUD.

ON ne prétend pas composer ici une histoire, mais seulement laisser des Mémoires de tout ce que l'on peut savoir, qui concerne Port

Royal & les personnes de ce Monastere dont on veut conserver le souvenir. Ma Sœur Anne Eugénie par sa vertu extraordinaire ayant mérité d'être de ce nombre, on a recueilli en plusieurs endroits des Relations tout ce qui regarde sa premiere vocation, sa vertu, la maniere dont elle s'est conduite en divers emplois, ainsi que l'on a pu voir dans la premiere Relation que la Mere Angélique a écrite elle-même; dans la quatriéme Relation qui comprend l'histoire de la réforme; & dans la cinquiéme où l'on voit ce qui se passa à l'Abbaye du Lys, & que ma Sœur Anne a écrite elle-même. Ici nous allons ajouter le reste de ce qui la concerne, tant sur ses propres Mémoires, que sur ceux qu'en ont dressé quelques personnes, lesquels ne contiennent rien que toutes les autres personnes qui l'ont connue, ne sachent être véritable.

MEMOIRE

ECRIT

PAR MA SŒUR

ANNE EUGENIE,

CONCERNANT

sa propre conduite & celle de

PORT ROYAL

des Champs.

AVERTISSEMENT.

QUand on eut dessein de faire des Mémoires pour travailler quelque jour à l'Histoire de Port Royal & de nos Meres, nous engageâmes ma Sœur Anne Eugénie à écrire ce qu'elle avoit pu remarquer du premier esprit de la réforme, & de ce qui s'étoit passé depuis dans la Maison.

Elle écrivit avec beaucoup de ſimplicité tout ce qui lui revint alors dans l'eſprit, ne croyant pas que cela dût ſervir autrement que pour aider la mémoire d'une perſonne qui raſſembloit alors ce qu'elle pouvoit apprendre ſur le récit des anciennes qui avoient vu ces premiers tems. Mais il y a tant de piété dans cette ſimplicité que nous avons cru qu'il ſeroit édifiant de tranſcrire ſa Relation telle qu'elle l'a écrite.

TAYLOR INST. OXFORD

LORSQUE Dieu me fit la faveur de me donner entrée au Monaſtere de Port Royal des Champs, qui fut en 1616. le 9. Octobre, j'y trouvai cet eſprit.

Une ſolitude non ſeulement extérieure, étant fort ſeparée du monde, à quoi aidoit beaucoup la ſituation du lieu qui étoit un deſert fort aimable, & qui me paroiſſoit reſſembler à ceux de la Thébaïde : mais encore une ſolitude intérieure & qui paſſoit juſqu'à l'eſprit, en ſorte que Dieu faiſoit aimer cette ſeparation du monde, ſelon ces paroles : *Je la menerai dans la ſolitude, & là je lui parlerai au cœur.* (Oſ. 2.)

On y avoit une ſimplicité d'enfant, qui faiſoit aimer tous les livres que l'obéiſſance donnoit à lire, tels qu'ils fuſſent, parce que l'on y trouvoit Dieu. Le premier que l'on me donna, fut le Miroir de la vie Religieuſe, &c. puis le Mantelet de l'Epoux, qui enſeignoient, ce me ſemble, ce qui m'étoit alors néceſſaire.

Pour l'Oraiſon, la Mere Agnès nous en inſtruiſoit, & parce que j'é-

tois portée à avoir Dieu présent durant que je la faisois, elle me dit ce verset ; *& meditatio cordis mei in conspectu tuo semper.* * Elle ne s'attachoit à aucune méthode, mais suivoit seulement ce qu'elle voyoit que Dieu donnoit aux ames. Je fus aussi la premiere année fort touchée du regret de mes fautes.

Au commencement que j'entrai, je sentis un vuide dans mon ame qui m'étoit bien pénible, & l'ayant dit à la Mere Agnès, elle me répondit que je ne m'en étonnasse point, parce qu'ayant quitté toutes les choses du monde & n'étant point encore consolée de Dieu, j'étois comme entre le Ciel & la terre. Environ un an après, je sentis que ce vuide étoit rempli.

Etant aussi tombée la premiere année dans des peines d'esprit par la crainte excessive des jugemens de Dieu & par des pensées contre la foi, M. Galot, un bon Docteur fort spirituel, fut d'avis que l'on me donnât à lire la Vie de Sainte Thérèse écrite par elle-même ; ce qui m'édifia & me servit

* La méditation de mon cœur est toujours en votre présence. *Psal.* 18.

beaucoup, & je reconnus que Dieu m'avoit donné ce Livre.

Le 22. d'Octobre un Dimanche, ayant communié à la premiere Messe, & ayant une demie heure de tems à moi, je demeurai à l'Eglise pour faire l'oraison pendant laquelle je me trouvai fort recueillie, & cette grace de Dieu me changea beaucoup, m'ôta toutes mes peines & mauvaises humeurs, & me donna une si grande joie qu'elle passa jusqu'au corps, de sorte que n'ayant accoutumé d'aller à Matines que trois jours de suite, parce que l'on ne se recouchoit point après, j'y fus dix-sept jours sans peine, & n'en avois plus à rien, ni même à être reprise de mes fautes.

Quelque tems après une de mes bonnes amies du monde m'étant venue voir, j'entrai dans quelque vaine joie qui me porta à lui dire la grace que Dieu m'avoit faite à l'oraison, & je crois que ce fut pour punition de cette faute que Dieu m'ôta cette grace; mais il me laissa la joie intérieure, & permit que ce vuide demeurât rempli & qu'il l'est encore par sa bonté; & quoique plusieurs défauts & maladies m'ayent causé beaucoup de mau-

vaiſe humeur & de triſteſſe dans les ſens, & quelquefois, ce me ſembloit, dans l'intérieur, néanmoins le fond de l'eſprit eſt toujours demeuré calme: ce qui me fait croire que Dieu y eſt nonobſtant mes défauts.

Je trouvai beaucoup d'aſſiſtance & de ſatisfaction dans trois ſerviteurs de Dieu qui venoient en ce tems-là à Port Royal, qui étoient M. Galot Docteur, le R. P. Dom Euſtache de S. Paul Feuillant auſſi Docteur, & le R. P. Souffren (*Jéſuite.*) Ce dernier ayant une fois prêché ſur l'Evangile des ouvriers de la vigne, & fait voir qu'il falloit avoir pour toutes les actions la grace habituelle & la grace actuelle, ſelon ces paroles de S. Paul, *la grace n'a point été vaine en moi*, (1. Cor. 15.) & : *la grace eſt toujours avec moi:* (Ibid.) ce Sermon me toucha & renouvella tout le Monaſtere, & toutes les fois qu'il prêchoit, c'étoit toujours avec fruit.

Les exhortations au parloir de M. Galot étoient auſſi fort utiles.

Je remarquois dans les Sœurs du Noviciat un grand ſoin de leur avancement & un grand amour pour les obſervances. L'Office étoit fort long,

y ayant tous les jours celui de Notre Dame & fort souvent celui des Morts. L'on se levoit à deux heures, & l'on ne se recouchoit point après Matines. L'Eglise étoit fort froide, & personne ne se plaignoit de tout cela ; l'on y étoit presque autant vétue l'été que l'hiver. L'on alloit par semaine faire la cuisine avec une Sœur Converse à qui l'on obéissoit comme à sa maitresse ; ce que l'on aimoit beaucoup, & toute autre sorte de travail. J'aimois sur tout à balayer, me souvenant que Ste. Thérèse y avoit pris grand plaisir. L'été nous allions le matin farcler au jardin en grand silence & ferveur.

Tant s'en faut que cette demeure me semblât triste & affreuse, étant comme elle est dans une profonde vallée, que regardant quelquefois le Ciel au dessus du dortoir, je m'imaginois qu'il y étoit plus serein qu'ailleurs. Toutes choses me consoloient, & il me souvient qu'ayant une fois l'esprit tout abbattu, je fus toute ravie en voyant seulement les étoiles, & une autre fois en entendant sonner nos trois cloches qui faisoient une douce harmonie.

La premiere fois que je fus au Ré-

fectoire où les Sœurs alloient en ce tems-là avec leurs habits d'Eglise, je trouvai cela si édifiant que les voyant chanter *Benedicite* & graces qu'elles alloient achever en Procession dans le Chœur, cela me faisoit souvenir du Paradis. J'étois édifiée sur tout de la lecture que l'on fait pendant le repas, & il me semble que c'est une des observances qui se doit plus faire, quand on se souvient de la maniere dont on la prend dans le monde.

Durant mon Noviciat il mourut une Sœur Converse. M. de la Charmoye qui étoit un bon Abbé de notre Ordre, se trouva à sa mort & à son enterrement; & considérant toutes les cérémonies qui se faisoient, & en même tems me ressouvenant de celles que j'avois vu faire à celui du Roi, je trouvai celui de cette Sœur beaucoup plus beau & plus dévot.

Lorsque j'entrai à Port Royal, il y avoit une jeune Religieuse, nommée Claire Martine, qui étoit une si excellente fille qu'il me sembloit en entendant lire les Vies des Saints, que cette Sœur avoit toutes leurs vertus; & quand j'étois à l'Infirmerie avec elle, je considérois toutes ses actions qui

étoient si bien réglées qu'il sembloit qu'Adam n'y avoit pas péché ; elle étoit au tour où elle avoit un soin tout particulier des pauvres.

Cet amour des pauvres étoit dans toutes les Sœurs ; l'on prenoit plaisir à leur donner l'aumône, & notre Mere les instruisoit dans les rencontres pour leur salut avec une grande ferveur.

Depuis ma Profession je demeurai dans une si grande joie d'être Religieuse, qu'une fois j'en dansois étant seule ; & quand je voyois une Religieuse triste, je pensois qu'elle n'avoit qu'à voir son voile noir pour ne l'être plus... Je m'étonnois moi-même de la paix & de la joie que je sentois, quoique j'eusse une maladie de langueur, qui se tourna quelques mois après en une fiévre double tierce continue, & d'autres maux, & ensuite de cette fiévre la langueur continua ; & tout cela ayant duré plus d'un an, l'on crut que je ne guérirois pas dans l'air de Port Royal qui étoit plus mauvais qu'à présent à cause des marais & des broussailles ; ce qui porta les Religieuses de Maubuisson qui apprirent que j'étois toujours malade, à prier notre

Mere* qui y étoit en ce tems-là, de me faire venir chez elles où l'air est très-bon. Notre Mere acceptant leur charité, en fit demander permission à M. de Clairvaux qui la donna volontiers. Ma mere m'y mena dans l'Octave du S. Sacrement en 1619. L'on me fit boire des eaux & je fus guérie au mois de Septembre.

Depuis que je fus guérie, je fus toujours bien gaie & simple, aimant à m'employer aux choses basses. Ce qui m'aida beaucoup, furent trois voyages que fit M. de Genève ** à Maubuisson où il nous prêcha quatre ou cinq fois. Je lui fis une revûe depuis ma Profession, & lui parlai autant que j'en eus besoin.

Au mois de Mars 1620. la Mere Angélique apprit que la Mere Agnès se mouroit ; elle obtint permission d'aller à Port Royal la voir, & partit le jour de S. Benoît 21. Mars m'emmenant avec elle.

Notre Mere ayant trouvé la Mere Agnès bien mieux, elle s'en retourna à Maubuisson deux jours après & me

---

* *La Mere Angélique.*
** *S. François de Sales.*

laissa à Port Royal, ce que je ressentis, n'étant pas pour lors dans la grande joie de ma Profession.

Après Pâques 1620. durant que l'on attendoit les Bulles de Coadjutorerie pour la Mere Agnès, notre Mere trouva à propos de la faire venir à Maubuisson, & comme elle étoit Maitresse des Novices, & qu'elle ne savoit qui mettre au Noviciat, voyant que j'avois vingt-huit ans, elle m'y laissa. J'étois naturellement fort orgueilleuse & suffisante, ce qui s'étoit caché dans l'intérieur depuis cette grande joie que Dieu me donna un an après que je fus en Religion; mais cela se réveilla en prenant part à cette obéissance, de sorte que Dieu ne me possédant point pour me faire agir vers ces ames par son esprit, je leur donnois grande peine & j'en avois aussi. Quatre mois après la Me. Agnès revint, à qui par aveuglement je ne fis pas connoître ma disposition; ce qui me fit tort & fut cause qu'elle me laissa au Noviciat, mais elle en ôta de jeunes Professes & en prit tout le soin. Tout ce qui s'étoit passé depuis qu'elle étoit partie, me donna bien de la tristesse; la fiévre quarte me prit dont

je ne fus pas beaucoup travaillée, la joie que j'avois d'être Religieuse surpassant toute la tristesse que me pouvoit causer cette fiévre. Je ne me couchai durant les accès que quatre mois, suivant les autres jours toutes les observances; mais j'en eus seize mois des ressentimens qui ne m'arrêtoient plus au lit, au bout desquels notre Mere m'ayant dit de ne plus remarquer le jour, je n'y pensai plus depuis.

Je prie Dieu de me faire la grace de me conduire dans ce que je vais dire, que je crois bien au dessus de ma portée.

Quand la Mere Agnès fut revenue de Maubuisson, Mgr. l'Evêque du Bellai dont Mgr. de Genève avoit donné connoissance à notre Mere, vint à P. Royal pour quelques jours. Il y prêchoit & écrivoit; tous les soirs la Mere Agnès & moi l'allions voir, & comme il fut que j'avois la fiévre quarte, il me parloit en présence de la Mere Agnès, je crois, plus gaiment qu'il n'eût fait, paroissant assez sérieux ce premier voyage. Mais y étant revenu d'autres fois, pendant qu'il écrivoit des livres d'histoires entremêlées de discours de piété, qui finis-

soient toujours par des Martyres ou entrées en Religion, & néanmoins exprimant les passions humaines comme les Romans, ces lectures m'étoient fort préjudiciables, & sa conversation aussi qui étoit souvent sur cela: si Dieu ne m'eût tenue de sa main, je fusse par là rentrée dans l'esprit du monde. Ce qui m'a fait connoître l'importance de n'aller au parloir que le moins que l'on peut en se préparant bien auparavant, encore que ce soit pour des personnes Ecclésiastiques, & s'il se peut aussi, que les Sœurs ne prennent conduite que des personnes à qui elles ne parlent que de leur conscience, & qui soient si remplies de l'amour de Dieu qu'elles ne leur communiquent autre chose.

Je me trouve obligée en cet endroit de dire la grande faveur que Dieu a faite à ce Monastere, de lui donner la conduite de M. de S. Cyran qui vint à Port Royal des Champs la premiere fois la veille de l'Ascension 1623. & le Monastere ayant été transféré à Paris, il faisoit la charité à notre Mere de la venir visiter. Il y prêcha & parla à quelques Sœurs jusqu'à l'année 1633. au mois de Septembre, que la

Mere Jeanne de S. Joseph s'en étant retournée à Dijon, & la Mere Geneviève qui étoit Abbesse de ce Monastere, ayant supplié M. de S. Cyran d'en prendre la conduite, il lui donna une Régle de Saint Bénoît, & lui dit qu'il la falloit observer sans y mêler rien de celle des Carmelites, comme avoient fait les Religieuses de Tard à Dijon qui nous l'avoient communiquée venant ici. La Mere Geneviève reçut fort bien cette pensée, & la fit beaucoup recommander à Dieu sans rien nommer. Quelque tems après elle en parla en particulier à plusieurs Sœurs, prenant en toutes choses la conduite de M. de S. Cyran, & l'an 1635. au mois de Juillet elle le fit à toutes les Sœurs du Chapitre, qu'elle assura que tout ce qu'elle leur proposoit qu'il falloit reprendre pour bien garder notre sainte Régle, étoit par l'avis de la Mere Marie Angélique.

La Mere Geneviève se conduisit avec tant de sagesse en tout ceci, que M. de S. Cyran dit qu'elle n'y avoit pas fait une faute. On recommença à dire Matines à deux heures cette année 1635. le 11. de Juillet, jour de la Translation de S. Bénoît. C'étoit

une

une des principales obſervances qu'on avoit ôtée pour la mettre au ſoir; ce qui incommodoit fort les Sœurs qui étant laſſes du travail de la journée, y étoient fort endormies, & quelques unes y laiſſoient tomber leurs livres; ce qui faiſoit rire la plupart, & empêchoit la révérence qu'on doit porter à l'Office divin. Ce qui nous fait voir qu'il ne faut attendre la bénédiction de Dieu que dans l'obſervance de ſa Régle, ſans donner lieu à la prudence humaine qui enſeigne que les filles qui viennent du monde, s'accommodent mieux de ſe coucher tard & de ſe lever à cinq ou ſix heures.

Au lieu des Conférences où l'on s'entretenoit avant de bons diſcours, l'on avoit établi la récréation deux fois le jour, où il étoit permis de rire des actions des Sœurs & des pénitences du Réfectoire qui étoient la plupart fort ridicules & faiſoient rire dans le Réfectoire même. Ces récréations ſervoient à ſuivre ſes paſſions & inclinations ſous prétexte de ſe divertir, & auſſi pour nourrir les Sœurs à être de belle humeur, s'accoutumant à entendre les petites mocqueries & railleries qu'on leur diſoit ſans ſe fâ-

cher; ce que l'on faisoit par courage ou par dissimulation, n'osant faire paroître la peine que l'on en ressentoit. Ces récréations indisposoient si fort l'esprit, qu'il paroissoit beaucoup de légereté en allant au Chœur dire l'Office. M. de S. Cyran fut cause que l'on retrancha toutes ces récréations si contraires à la Régle de S. Bénoît qui les condamne en quelque lieu que ce soit, & que l'on établit une Conférence une fois le jour.

Je voudrois pouvoir dire ce que j'ai reconnu de ces récréations si préjudiciables à nous autres qui avons desiré d'embrasser la Régle de S. Bénoît selon que des filles foibles le peuvent; car je reconnois que pour les austérités, encore que nous n'en ayons pas trop, il y en a de si délicates & de si maladives qu'elles ne peuvent pas les observer, & aussi en ce cas la Régle les en dispense.

Mais pour la retraite, le silence & la mortification, nul ne nous en peut dispenser; les malades même y sont obligées autant que leur maladie le leur permet, & d'ordinaire il est contraire aux malades de beaucoup parler. Cependant il arrive qu'étant pri-

vées durant la maladie des exercices de la Religion qui font que les journées passent si vîte, les malades s'ennuyent bien souvent; mais acceptant cet ennui par esprit de pénitence sans rechercher aucun divertissement que selon l'obéïssance, l'on peut avancer autant ou plus dans la maladie que dans la santé, pourvu que l'on régle sa journée selon la volonté de Dieu, acceptant de bon cœur toutes les souffrances que Dieu nous envoye, qui nous tiennent lieu de toutes les pénitences & de tous les saints exercices de la Religion, puisque la souffrance est une parfaite oraison.

Ce que j'ai reconnu de fort particulier dans la conduite de M. de S. Cyran, étoit de porter les ames à la retraite & separation du monde, à n'aller au parloir que par obéïssance & après avoir fait voir aux Supérieures le tort qu'il faisoit, s'y bien préparer auparavant, & y étant, tâcher de bien veiller sur ses paroles & ses actions pour ne prendre point de part à tout ce qui s'y dit d'inutile, se souvenir de ce que dit Saint Bernard, qu'une femme mondaine est un filet du Diable, & que la vûe des per-

ſonnes du monde eſt contagieuſe.

Se ſeparer des perſonnes avec qui l'on vit en ce qui eſt de defectueux, les ſupportant néanmoins avec grande patience.

Lorſqu'on eſt obligé de veiller ſur les actions des autres, & que naturellement on y eſt porté, excuſer tout ce qui ſe peut excuſer; & quand cela ne ſe peut pas, attendre que l'on ait fait trois fois la même faute auparavant que de la dire, & alors le faire en un mot. Ce que j'ai reconnu venir de l'eſprit de Dieu, ayant vu que les mêmes fautes ne ſe faiſoient pas trois fois, & qu'ainſi il n'étoit pas beſoin d'en parler. Cette conduite a beaucoup ſervi à celles à qui il la donna.

Il ſeparoit entierement de la curioſité, & m'étant arrivé de lui demander ſi on diſoit la Meſſe du tems de S. Auguſtin, comme on fait à préſent, il me dit: » De quoi vous mêlez-vous, » ma Sœur? c'eſt aux Prélats de l'E- » gliſe à demander cela; c'eſt comme » ſi un petit enfant ſe vouloit mêler » du ménage de ſa mere, elle le ren- » voyeroit bien. «

Il portoit une grande révérence à l'Office divin, & enſeignoit à le faire.

Lui disant que j'y étois fort distraite, il me répondit que j'y devois être morte à toutes choses. Une autre fois m'étant accusée de n'avoir pas fait ce que j'avois pu pour cela, il me dit d'y être comme un rocher, & que la pénitence de ces distractions au saint Office devoit être, de prendre un peu de tems de récollection pour y satisfaire par les gémissemens intérieurs, & dire un *Pater* qui est le sacrifice journalier pour les fautes journalieres, & le reméde quotidien des fautes que l'on commet tous les jours. J'avois un zéle fort ardent qu'il fût bien dit, de sorte que quand on y faisoit quelque faute, comme de discorder, j'étois fort portée à en avertir les Supérieures par la grande peine que j'en avois, & je le faisois avec exagération & tristesse. M. de S. Cyran me dit de n'en parler de trois mois : je lui obéis ; mais au bout de ce tems je lui demandai si je n'en parlerois pas, puisque les trois mois étoient passés. Il m'ordonna de n'en parler de ma vie quoiqu'on fît. Depuis ma Supérieure m'ayant dit que j'étois changée en cela, & que j'en pouvois parler en quelques rencontres, je le fis ; mais après je recon-

nus que j'eusse mieux fait de n'en rien dire, & elle l'approuva. Je me contentois d'en porter la peine que j'en sentois en la présence de Dieu à qui il a plu d'y remédier, ayant grand sujet à présent d'en être satisfaite.

Pour ce qui est de l'oraison, il disoit que pour rendre la priere bonne, il faut être separé de corps & d'esprit, autant qu'il est possible, des choses de la terre.

Que la plus grande partie de la vie se doit passer en la priere, hors laquelle toute conversation est périlleuse pour les Chrétiens qui doivent rendre conte de la moindre parole oisive, & qui se peuvent damner par une seule parole.

Que les conditions de la parfaite oraison faite par l'esprit de Dieu, étoient 1°. la confiance en Dieu, 2°. la paix d'esprit, 3°. un commencement d'oubli de ses péchés, 4°. une joie qui est inséparable de cette paix; bien que tout cela soit souvent insensible & dans la partie supérieure de l'ame & le fond du cœur, où les passions humaines & sensibles n'entrent jamais.

J'avois l'esprit fort actif à l'oraison,

& ayant une fois pensé que j'y disois trop de choses à Dieu, je fus à confesse ce même jour à M. de S. Cyran, (c'étoit en Carême ;) il me dit : » Jé-
» sus-Christ dit aujourd'hui dans l'E-
» vangile qu'il est la lumiere du mon-
» de ; adorez-le comme lumiere, &
» lui demandez conduite par regard
» plutôt que par paroles. «

M. de S. Cyran enseignoit aussi à s'éloigner de l'avarice, & étant arrivé qu'un jour une Dame qui avoit ici une Sœur Religieuse, lui dit qu'elle lui envoyoit cinquante écus pour avoir quelque chose pour l'Eglise ; elle s'avisa après de lui envoyer deux cens livres, ce qu'elle lui manda par celui qui les apportoit. Cette Religieuse étant venue ici fort jeune, & ne pensant pas que deux cens livres fussent plus de cinquante écus, elle ne vouloit que cela. Je l'assistois au parloir, & je lui dis tout bas : prenez tout. Je reconnus après que j'avois dit cette parole par un mouvement d'avarice, & m'étant ensuite confessée à M. de S. Cyran d'avoir dit quelque chose par un mouvement d'avarice, il me dit : » Je sais ce que c'est, ma Sœur,
» vous ne devez pas le dire ; en per-

» dant on gagne : autant que la cha-
» rité croît en nous, autant diminue
» la cupidité : il n'y faut point adhé-
» rer, encore qu'on se voye pauvre,
» étant assuré que Dieu ne laisse pas
» périr ceux qui le servent, & s'il les
» laisse dans la pauvreté, c'est pour
» leur sanctification. «

La Mere Agnès qui étoit alors notre Abbesse, m'ayant demandé si quelque Sœur de la chambre des enfans pourroit balayer une petite montée qui en étoit proche, je n'acceptai pas cette proposition, pensant qu'elles avoient assez affaire, & ayant dit cela à la Mere, elle s'en contenta. Néanmoins étant retournée à la chambre des enfans, il y eut une Sœur qui s'offrit à le faire, & je le dis à la Mere. Le lendemain qui étoit un Samedi, ayant permission de communier, je le fis sans avoir aucune peine de cette faute. Il arriva que M. de S. Cyran m'envoya querir ce jour-là pour me parler d'une chose qui ne me regardoit point, & qu'ensuite il me demanda si je n'avois point quelque conduite à prendre de lui. Il me vint dans l'esprit de lui dire ce qui s'étoit passé. Il voulut savoir pourquoi je n'avois

pas accepté de balayer cette montée. Je lui dis que c'étoit de peur qu'il ne m'entrât de la poudre dans la gorge qui m'empêchât de chanter. Il me répondit : » On a bien affaire de votre » chant; si Dieu avoit inspiré à une » personne de se faire Religieux, & » qu'après il lui fît connoître qu'il » veut qu'il fasse un grand pélerina- » ge, qui l'en peut empêcher? il doit » obéir au dernier. « Je lui dis que notre Mere ne m'avoit dit nommément de le faire : » hé bien, me ré- » pondit-il, le Pere éternel avoit-il » dit précisément à son Fils de souf- » frir tout ce qu'il a souffert pendant » sa passion? il connut seulement qu'il » l'avoit agréable. « Je lui dis que je n'avois pas laissé de communier ce jour-là : » vous ne le deviez pas faire, » me dit-il, vous ne communierez pas » demain & toute la semaine : rendez » votre volonté pliable à l'obéissance. Je fus touchée de ces paroles, & me mis à balayer la montée avec joie de pouvoir réparer ma faute, & cette occasion m'apprit plus à obéir que je n'avois fait depuis que j'étois Religieuse, ne pensant pas qu'il faut aimer l'obéissance comme la volonté de Dieu; ce

que je n'ai pas encore pratiqué, mais je desire commencer ce jour-ci qui est le 20. Avril 1652.

Au commencement du Carême de 1636. je fis une confession générale à M. de S. Cyran, & après qu'il m'eût donné l'absolution, il me dit : » Vous » voudriez bien que je vous ordon» nasse des pénitences; mais cela est » fait, puisque vous êtes Religieuse : » car si je vous donnois pour péniten» ce de faire l'abstinence toute votre » vie, de jeûner, de vous lever à deux » heures, de ne point sortir de la » maison, de ne parler que par une » grille, l'on m'estimeroit severe; vous » faites tout cela, gardez votre Régle » sans y rien ajouter. «

Ensuite il me demanda à quelle obéissance j'étois; je lui dis que j'étois aux enfans. Il me répondit : » C'est » une obéissance fort favorable; car si » vous leur pardonnez, Dieu vous » pardonnera; si vous leur faites misé» ricorde, Dieu vous la fera; si vous » avez pitié d'elles, Dieu l'aura de » vous. «

Je fus surprise de ces paroles, que cette obéissance m'étoit favorable, vu que depuis huit mois que j'y étois, je

n'avois trouvé que de la peine à cause de la grande répugnance naturelle que j'avois d'être avec des enfans, n'ayant pas l'humeur propre pour les gagner; ce qui faisoit qu'elles ne m'aimoient pas. Je ne dis rien à M. de S. Cyran; mais j'allai ensuite témoigner à ma Supérieure l'étonnement où j'étois de ce que n'étant à cette obéissance qu'à la pointe de l'épée, M. de S. Cyran me disoit qu'elle m'étoit favorable. Néanmoins depuis je me résolus de la prendre pour pénitence de mes fautes, & quand j'y trouvois de grandes difficultés, je me ressouvenois de ce qu'il m'avoit dit, & je me rendois à y être.

AUTRE RELATION

QU'A ECRITE *LA MERE* MADELEINE *DE SAINTE AGNES** TOUCHANT *MA SŒUR* ANNE EUGENIE.

JE ne sai si quelque autre a écrit ce que ma Sœur Anne Eugénie a fait au Lys ¶, lorsqu'elle y fut en-

* *C'est la Mere de Ligny Séguier, qui a été Abbesse de Port Royal.* ¶ *Abbaye près de Melun.*

voyée par notre Mere Marie Angélique à la priere de Madame de la Trimouille qui en étoit Abbesse & qui la fit Prieure, & la Mere Marie des Anges qui l'y avoit accompagnée, Maitresse des Novices. Tout ce que j'en ai oui dire, c'est qu'elle y demeura environ trois ans, & qu'elle édifia extrémement cette bonne Abbesse & la Communauté par toute sa conduite, & particulierement par sa grande pieté & l'uniformité de sa vie, & son amour pour la pauvreté & la mortification. Pendant le tems qu'elle demeura en ce lieu, elle y eut beaucoup d'incommodités & sa compagne aussi, parce que Madame de la Trimouille n'y étoit pas encore absolue, y ayant une autre personne qui lui disputoit l'Abbaye, de sorte qu'elle fut contrainte de souffrir qu'elles fussent fort mal logées; & pour leur nourriture, comme elles desiroient de garder l'abstinence ordonnée par la Régle de S. Bénoît, elles se contenterent pendant ces trois ans d'un même mets qui étoit de l'aumelette, & elles en mangeoient deux fois le jour dans le tems qu'on ne jeûne pas, sans jamais en témoigner du dégoût, ni faire la moindre plain-

te des autres incommodités qu'elles avoient, les souffrant au contraire de bon cœur & avec joie de pratiquer en cela la pauvreté. Mais comme je ne prétens parler ici que de ma Sœur Anne Eugénie, je remarquerai seulement ce que j'ai appris qui la regarde en particulier, qui est que dans toutes les difficultés & les traverses qui lui arrivoient, elle ne regardoit uniquement que Dieu, ne s'appuyant & ne mettant toute son espérance qu'en lui seul, & que cela la faisoit bien réussir dans tout ce qu'elle entreprenoit. Elle a laissé dans cette Maison une grande odeur de sainteté, aussi bien qu'à Maubuisson où elle fut envoyée quelque tems après, la Mere Marie des Anges Suireau en étant Abbesse depuis peu de tems. La Mere Agnès avoit accompagné cette nouvelle Abbesse quand elle fut prendre possession, & étoit demeurée six mois avec elle pour l'aider dans le commencement de son gouvernement; mais étant obligée de retourner à P. Royal, on envoya ma Sœur Anne Eugénie en sa place. Elle ne la fit pas néanmoins Maitresse des Novices, pour ne pas choquer les Religieuses de la Mai-

son qui auroient eu peine de voir une étrangere en cette place; elle donna cette charge à une des Professes que la Mere Angélique avoit reçues, & qui avoient été depuis avec elle à Port Royal dont la Mere Marie des Anges les avoit ramenées à Maubuisson en allant prendre possession de cette Abbaye. Cette bonne Abbesse pria ma Sœur Anne Eugénie de se tenir au Noviciat pour veiller les Novices & les instruire, & leur parler en particulier, quand elles le souhaiteroient. Elle les accompagnoit aussi à tous les exercices & au travail du Monastere, à quoi on les employoit, comme à lessiver, à porter du bois aux lieux où l'on en avoit besoin, & autres services pénibles, & elle s'y employoit elle-même avec beaucoup de ferveur, les encourageant autant par son exemple que par ses paroles. Elle ne leur apprenoit pas seulement à aimer le travail, mais aussi à le faire avec une entiere soumission d'esprit. La sienne étoit si grande qu'elle leur obéissoit à elles-mêmes dans les occasions. Une de nos Sœurs qui étoit alors Novice à Maubuisson, m'a dit qu'emportant un jour du bois aux Offices, elle rencon-

tra ma Sœur Anne Eugénie qui portoit à la cuisine d'une sorte de bois dont les Sœurs de cette obéissance venoient de dire à cette Novice, qu'on ne leur portât plus. Cette fille lui dit bien simplement : Ma Mere, les Sœurs ne veulent plus de cette sorte de bois; & quoique ma Sœur Anne Eugénie eût déja bien avancé son chemin, elle retourna aussitôt se décharger au bucher, & prendre de l'autre bois qu'on lui avoit marqué. Ce qui donna de l'admiration à cette Novice qui a toujours conservé dans son cœur cet exemple de soumission & de simplicité dans une personne qui étoit capable des plus grandes charges, & qui en effet y avoit été employée.

Elle avoit une bonté & une douceur extraordinaire qui la faisoit aimer de toutes les Novices. Elle les recevoit avec tant d'ouverture & de charité, quand elles lui venoient parler, qu'elle gagnoit entierement leur cœur & les obligeoit de lui découvrir ce qu'elles y avoient de plus caché avec une parfaite confiance; & ses paroles étoient accompagnées de tant de ferveur qu'elle les faisoit rendre à tout ce qu'elle leur faisoit connoître que

Dieu demandoit d'elles. Ces bonnes filles étoient si satisfaites de ses entretiens & de sa conduite, qu'elles ne pouvoient dissimuler l'estime & la confiance qu'elles avoient pour elle. Ce qui fit naître de la jalousie dans l'esprit de leur Maitresse qui étoit d'ailleurs une bonne Religieuse fort réguliere, & qui avoit bien des talens naturels; mais elle ne les savoit pas fort bien appliquer, comme on le peut voir dans l'histoire de la Mere Marie des Anges; elle étoit trop persuadée de sa capacité, elle n'avoit pas assez de connoissance de la foiblesse humaine pour se défier de la sienne propre & avoir compassion de celle des autres; & comme elle étoit de ces personnes qui paroissoient assez irrépréhensibles au dehors, elle ne pardonnoit aussi aucune faute extérieure à ses Novices; ce qui rendoit sa conduite fort séche & sans onction, étant destituée de la douceur de la charité, au lieu que celle de ma Sœur Anne Eugénie étoit pleine de grace, parce qu'elle mettoit son principal soin à fonder le cœur dans la charité & les autres vertus intérieures.

Cette Maitresse des Novices & la

Mere Prieure & deux autres Religieuses, * de celles que la Mere Angélique avoit reçues en établissant la réforme dans cette Maison, & qui y étoient par conséquent des premieres & des plus considérées ; se liguerent avec Dom Louis leur Confesseur pour faire sortir de Maubuisson ma Sœur Anne Eugénie. Il est, ce me semble, nécessaire de marquer ici quelque chose de la conduite de ce Religieux, & de quelle maniere il gagna l'esprit de ces filles, pour faire voir les prétextes que l'on prit pour l'envoyer à Port Royal. C'étoit un jeune Bachelier qui n'avoit nulle expérience de conduite, & qui néanmoins vouloit qu'on la prît toute entiere de lui, s'étant persuadé & voulant aussi persuader aux autres que les Abbesses étant des filles n'avoient & ne pouvoient avoir nulle autorité de connoître de l'intérieur de leurs filles, quoique les filles desirassent elles-mêmes de le leur communiquer, & qu'elles n'avoient aucu-

* *Ces quatre Religieuses étoient des huit que la Mere Angélique avoit menées à Port Royal des Champs, quand Madame de Soissons fut Abbesse de Maubuisson, & la Mere Marie des Anges les y ramena avec elle.*

ne grace ni lumiere pour la conduite. Il travailla à établir cette maxime dans la Maison, à quoi il trouva des esprits assez disposés par la créance qu'elles avoient déja en lui, & qu'il s'étoit acquise avec bien de l'adresse. * Il gagna particulierement ces quatre anciennes qui se laisserent tromper par les apparences d'une grande spiritualité qu'il leur enseignoit, dans laquelle il n'y avoit rien de solide, ne consistant que dans des pensées d'une dévotion assez agréable & des objets qui plaisoient à l'esprit. Car on n'y parloit point de la crainte des jugemens de Dieu, de la pénitence de ses péchés, de la correction des mœurs, de la nécessité de souffrir & de porter la Croix, ni de la connoissance de soi-même; mais seulement des vérités spéculatives & de théorie, sur l'essence de Dieu & sujets semblables. Et comme il se trouve toujours assez de personnes qui aiment la dévotion aisée, il en gagna quelques-unes qui quitterent la conduite de la Mere Abbesse, comme il le souhaittoit, & s'attache-

* Tout ceci est bien au long dans l'histoire de la Mere Marie des Anges.

rent à la ſienne. Il jetta du trouble dans l'eſprit de quelques autres, qui goûtant fort la ſolidité des inſtructions & de la conduite de la Mere, n'avoient pas aſſez de lumiere pour démêler tout cela, & n'en oſoient parler à perſonne parce qu'il leur commandoit ſur toutes choſes le ſecret.

Peu de tems après Dom Louis ſe fit paſſer Docteur, & enſuite il agiſſoit avec encore bien plus d'autorité qu'auparavant, & les filles augmenterent auſſi la créance qu'elles avoient en lui. Il commença à parler ouvertement & hautement de ſon opinion, que les Abbeſſes ne ſe doivent point mêler de la conduite ſpirituelle de leurs filles, & qu'elles n'avoient aucune grace pour cela; ce qu'il n'avoit oſé faire juſqu'alors, qu'il n'en avoit parlé que comme en cachette aux perſonnes à qui il ſe fioit. Mais cette nouvelle qualité lui donnant plus de hardieſſe, il en eut aſſez pour demander au parloir ma Sœur Anne Eugénie, afin de tâcher de lui perſuader cette maxime qu'il croyoit indubitable. Elle lui répondit fort ſagement qu'elle n'avoit pas appris cela, & qu'elle croyoit au contraire que Dieu pouvoit don-

ner sa grace & sa lumiere aux filles comme aux hommes, quand il lui plaisoit; ce qu'elle lui prouva par l'exemple de la Mere Marie de l'Incarnation, qui avoit reconnu la tromperie d'une fille que des Docteurs n'avoient pu reconnoître, quoiqu'ils l'eussent examinée. Ils eurent une assez longue conférence sur ce sujet, sans changer ni l'un ni l'autre de sentiment, & Dom Louis fut fort mécontent de ce que ma Sr. Anne n'entroit pas dans les siens; & craignant qu'elle ne s'opposât à ses desseins, elle lui devint fort suspecte, & ne pouvoit plus la souffrir. Il en parloit à toutes ses confidentes comme d'une personne dont il falloit se défier, & craindre qu'elle ne fit tort à la Maison en donnant des conseils préjudiciables, comme feroit celui de se mettre sous l'Ordinaire. Ces discours exciterent peu à peu une grande aversion pour ma St. Anne Eugénie dans l'esprit de ces quatre anciennes à qui il avoit inspiré un grand zéle pour les intérêts de l'Ordre, & elle leur devint insupportable aussi bien qu'à lui. Elles épioient toutes ses actions & ses paroles, interprétant en mal les plus innocentes, & en

faiſant ſouvent des rapports au Confeſſeur qui les écoutoit avec ſatisfaction & les cenſuroit avec rigueur ; & enfin elles conclurent avec lui que ma Sœur Anne n'étant pas Religieuſe de Maubuiſſon, & y pouvant nuire par les conſeils qu'elle pouvoit donner à la Mere Abbeſſe qui avoit grande confiance en elle, il falloit travailler à s'en défaire & la renvoyer à Port Royal.

Ma Sœur Anne avoit diſſimulé juſqu'alors avec beaucoup de prudence & de charité ce qu'elle avoit connu de la jalouſie de la Maitreſſe des Novices, prenant garde ſeulement à ne lui donner aucun ſujet de peine. Mais voyant qu'elle lui devenoit de plus en plus inſupportable & à ſes trois compagnes dont elle ne pouvoit pas ignorer le changement à ſon égard, & qu'elles interprétoient en mal tout ce qu'elle faiſoit de plus indifférent, elle crut devoir céder à leur envie ſe retirant le plus qu'elle pouvoit. Elle ſe retira effectivement à ſa cellule, n'allant plus au Noviciat ni parmi la Communauté, excepté à l'Office & au Réfectoire. Elle ſe ſeparoit même de la Me. Abbeſſe autant qu'elle pouvoit par des raiſons de prudénce, par-

ce que la prévention qu'on avoit contre elle, retomboit ſur la Mere & en pouvoit éloigner quelques unes des Religieuſes. Elle fut ainſi ſolitaire plus de trois mois, faiſant pluſieurs auſtérités & pénitences publiques & particulieres, comme ſi elle eût été coupable de la mauvaiſe volonté que l'on avoit conçue contre elle ſans aucun ſujet, & joignant à ſa ferveur & à ſa pénitence la patience & la charité envers ceux qui ne la pouvoient plus ſouffrir. Les Novices perdirent beaucoup à cette ſeparation qu'elles reſſentirent vivement, ayant éprouvé l'utilité de ſes entretiens qui étoient très-ſolides & pleins de charité & d'onction, & leur ſervoient fort à s'avancer dans la perfection Religieuſe. Pour ce qui étoit de leur Maitreſſe, elle s'en réjouiſſoit & cherchoit toujours de nouveaux ſujets de plainte qu'elle communiquoit au Confeſſeur, & ils ſouhaittoient tous deux avec paſſion de la faire ſortir tout-à-fait du Monaſtere; à quoi ils trouvoient beaucoup de difficulté, parce que les plaintes qu'ils pouvoient alléguer contre ma Sr. Anne Eugénie, n'étoient nullement ſuffiſantes, & étoient fort mal fondées.

fondées. Néanmoins ils en communiquerent avec leurs autres confidentes qui étoient dans le fond de bonnes filles, mais foibles & qui se laissoient emporter par la Maitresse des Novices qui avoit de l'esprit & parloit bien, & qui joignoit à ces qualités un zéle & une régularité qui lui donnoit grand poids dans leurs esprits. Enfin après avoir bien cherché les moyens de faire réussir leurs desseins, le Confesseur s'avisa de cet expédient, savoir de leur faire faire au Supérieur des plaintes générales, & lui dire sans rien particulariser, que les Sœurs souffroient avec grande peine cette Religieuse qui n'étant point de la Maison & étant souvent avec la Mere, la pouvoit entretenir dans des desseins préjudiciables au bien de l'Ordre; de plus que la Mere ayant beaucoup de confiance en elle, elle n'en prendroit point aux filles de la Maison, pendant qu'elle y seroit; que cela leur causoit bien du trouble; & qu'il falloit ensuite conclure en priant le Supérieur de la renvoyer à Port Royal. Cet expédient fut trouvé bon, & aussitôt le Confesseur ne perdit point de tems pour faire venir M. l'Abbé de Fou-

carmont Supérieur pour recevoir ces plaintes & cette requête, sans que la Mere Abbesse en eût aucune connoissance.

Le Supérieur étant arrivé & informé de leur dessein par le Confesseur, parla à la Prieure, à la Maitresse des Novices & aux autres Sœurs de leur intelligence, & elles lui firent leurs plaintes générales, le suppliant de renvoyer ma Sœur Anne à Port Royal, afin de mettre la paix dans la Maison, qui n'y pouvoit être pendant qu'elle y demeureroit, parce qu'elle possédoit l'esprit de la Mere; ce qui empêchoit qu'elle ne prît confiance en elles, & qu'il étoit même fort à craindre qu'elle ne portât la Mere à quitter l'Ordre, comme avoit fait la Mere Angélique sa sœur. Le Supérieur leur promit de travailler pour leur satisfaction, & pour le mieux faire, il voulut parler à toutes les Sœurs afin de cacher davantage celles qui avoient fait les plaintes, & tâcher d'en augmenter le nombre qui n'étoit que de quatre ou cinq, en disant en général que les Sœurs l'avoient prié de renvoyer la Sœur Anne. Il demanda ensuite la Mere, à qui il dit qu'il avoit trouvé

toutes ses filles fort affectionnées à leur devoir, mais que la Sœur Anne Eugénie leur faisoit bien de la peine; qu'il n'avoit pu leur remettre l'esprit en paix sur son sujet, & que tout bien considéré il étoit nécessaire de renvoyer cette Religieuse en son Monastere, & d'ôter par là aux filles ce sujet de peine.

La Mere qui ne savoit rien de leurs menées, fut extrêmement surprise & témoigna son mécontentement au Supérieur. Elle lui dit entre autres choses que les Sœurs n'avoient nul sujet de se plaindre de ma Sœur Anne Eugénie, mais qu'elle-même en avoit bien de se plaindre de leur procédé; qu'elle ne savoit pas ce qu'on leur mettoit dans l'esprit, & que c'étoit sans doute des fruits de la conduite de D. Louis; qu'au reste ma Sr. Anne étoit une très-bonne & très-vertueuse Religieuse, & que si on pensoit à la lui ôter, elle verroit ce qu'elle auroit à faire. La Mere dit ceci avec une sagesse & une autorité qui fit juger au Supérieur qu'il ne devoit pas insister sur cette affaire; ainsi il prit congé d'elle & se retira, laissant au Confesseur à chercher les moyens de faire

sortir ma Sœur Anne. Dom Louis ne fit pas semblant de savoir ce qui s'étoit passé entre le Supérieur & la Me. Abbesse; mais il faisoit toujours agir ses filles à l'ordinaire, & elles faisoient valoir plus que jamais leurs peines & leur mécontentement de ma Sr. Anne, quoique toutes les autres Religieuses ne vissent point en elle les défauts imaginaires qu'on lui attribuoit, non plus que ces fâcheuses conséquences de la confiance que la Mere prenoit en elle, qui ne donnoit d'ombrage qu'à ces quatre ou cinq qui étoient emportées par un faux zéle pour les intérêts de l'Ordre. D'autre part ma Sr. Anne agissoit avec une douceur, une patience & une humilité qui auroient été capables de les détromper, si elles n'avoient point eu l'esprit si prévenu contre elle.

La Mere Abbesse voulant remédier aux desordres de la mauvaise conduite de ce Confesseur, qu'elle avoit reconnue par diverses autres occasions importantes, elle travailla par le conseil de la Mere Marie Angélique pour changer de Supérieur & se mettre sous le Vicariat de M. Maugier Abbé de la Charmoye, qui venoit d'être établi

Supérieur de la Réforme, & ayant obtenu d'être ſous ce bon Supérieur, la premiere choſe qu'il fit, fut d'ôter le Confeſſeur.

La paſſion de renvoyer ma Sœur Anne Eugénie n'étoit pas ſortie du cœur de ces quatre filles, quoique D. Louis fût ſorti de Maubuiſſon; elles ſe fortifioient de plus en plus, & elles continuoient à dire que la Mere Abbeſſe ne pouvoit rien faire d'utile pour la Maiſon, tant que cette Religieuſe y ſeroit, parce qu'elle prendroit toujours ſes conſeils & jamais les leurs. Elles communiquerent leurs plaintes au nouveau Confeſſeur qui s'étant mécontenté mal à propos contre la Mere pour quelque autre ſujet, ſe trouva diſpoſé à recevoir leurs murmures & à ſe lier avec elles pour chercher les moyens de faire réuſſir leur deſſein. M. de la Charmoye étant allé à Maubuiſſon, le Confeſſeur & les quatre filles uſerent de tromperies aſſez artificieuſes pour le prévenir contre ma Sœur Anne Eugénie. Mais M. de la Charmoye qui étoit fort homme de bien & éclairé diſcerna fort bien leur artifice; néanmoins prevoyant qu'ils ne donneroient point de repos à la

Mere, jusqu'à ce qu'ils eussent exécuté leur dessein, il lui conseilla par une pure charité & prudence de céder en ce point à leur passion. La Mere Angélique que l'on consulta, fut de même avis; c'est pourquoi l'Abbesse s'y résolut, quoique ma Sœur Anne lui fût fort nécessaire, & que ce fût sa seule consolation.

La Mere Angélique l'envoya querir, & ainsi elle retourna à Port Royal en 1631. après avoir été trois ans & demi à Maubuisson. Mais si cette sortie fut très-sensible à la Mere Marie des Anges qui en étoit Abbesse, & aux Sœurs qui n'étoient point de l'intelligence, principalement à celles qui connoissoient plus particulierement ma Sœur Anne, qui avoient une estime & une affection singuliere pour elle, on peut bien juger que son retour à Port Royal y apporta au contraire une très-grande joie. Non seulement nos deux cheres Meres, la Mere Angélique & la Mere Agnès ses sœurs, en reçurent beaucoup de consolation; mais elle fut générale à toute la Communauté à qui sa vertu & la tendresse qu'elle avoit pour toutes les Sœurs, la faisoit considerer comme une troisié-

me Mere. Il faudroit être rempli de l'Esprit saint qui étoit en elle & qui la faisoit agir, pour pouvoir rapporter toutes ses vertus ; c'est pourquoi il ne m'est pas possible de l'entreprendre. Je dirai seulement ce que nous avons le plus remarqué en elle, & dont toutes celles qui l'ont connue, peuvent rendre témoignage.

Nous avons toujours admiré en elle l'égalité & l'uniformité de sa vie qui étoit telle qu'on peut dire, que qui la voyoit un jour, la voyoit tous les jours, non par un certain réglement extérieur, ou par une habitude de faire toujours les mêmes choses ; mais plutôt par le réglement de son cœur, par l'amortissement de ses passions & de ses inclinations naturelles, & par un regard continuel de Dieu qui la rendoit attentive & dépendante de lui en toutes choses. On peut dire que son cœur étoit toujours tourné vers lui, & qu'elle le considéroit dans tous les événemens & le consultoit dans toutes les difficultés qui lui arrivoient ; elle ne faisoit aucune chose petite ou grande, sans se mettre auparavant devant Dieu pour invoquer son saint Esprit, & recevoir de lui la lumiere

ſur ce qu'elle devoit faire. Il en étoit de même pour ce qui regardoit ſa conſcience & ſes beſoins ſpirituels ; elle avoit toujours recours à Dieu avant que de s'adreſſer à ceux dont elle prenoit conduite, afin de n'agir en cela que par le mouvement de ſon Eſprit, & de lui rapporter, & non pas aux créatures, toute la conſolation qu'elle recevoit. Ainſi elle ne diſoit jamais & n'approuvoit pas non plus que l'on dît : Une telle perſonne m'a bien conſolée ; mais plutôt : Dieu m'a bien conſolée par cette perſonne. Quelquefois auſſi qu'elle avoit bien envie de dire à nos Meres quelque choſe qui la regardoit en ſon particulier, elle différoit huit ou quinze jours à leur en parler, afin que réprimant par là ſon activité naturelle, elle témoignât en même tems à Dieu qu'elle ne mettoit pas ſa confiance dans les créatures, mais que c'étoit de lui ſeul qu'elle attendoit tout, & même ce qu'elle devoit recevoir par leur entremiſe.

Comme ſa piété étoit ſinguliere, elle lui donnoit auſſi un reſpect & un amour pour toutes les choſes ſaintes, qu'il ſeroit difficile de repréſenter. Elle étoit pénétrée de ſentimens de

dévotion & de reconnoissance envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, en considérant les souffrances & les Mysteres de sa Passion, de sorte même qu'elle ne pouvoit lire ni entendre la Passion, sans témoigner par ses larmes les sentimens de son cœur, & pour cette raison on la choisissoit d'ordinaire pour lire au Réfectoire la semaine Sainte, parce que sa maniere de lire si dévote & si touchante édifioit autant que la lecture qu'elle faisoit.

Elle ne se lassoit jamais de prier Dieu, mais plutôt ce saint exercice faisoit toute sa joie. Je crois qu'il ne sera pas inutile de rapporter un petit exemple qui fait assez voir la disposition de son cœur. La Mere Agnès l'ayant envoyée un jour après dîner attendre dans l'avant-Chœur pour parler à M. Singlin qui étoit à un Confessionnal tout proche, il arriva qu'après qu'il eut achevé avec la Sœur qui étoit avec lui, il lui dit qu'il avoit affaire & qu'il ne pouvoit revenir du jour. Cette Sœur ne pensa point à en aller avertir ma Sœur Anne qui demeura paisiblement & sans s'inquiéter dans l'avant-Chœur jusques sur les cinq heures du soir, qu'une Sœur dit

à la Mere Agnès qui la demandoit, qu'elle n'avoit bougé de ce lieu toute l'après-dinée.

La Mere en fut ſurpriſe & fâchée, craignant qu'elle n'eût ſouffert beaucoup d'incommodité, parce que c'étoit en hiver & qu'il faiſoit fort froid. Elle l'envoya querir, & lui témoigna la peine qu'elle avoit de cette mépriſe; à quoi ma Sœur Anne répondit d'une maniere qui témoignoit la ferveur de la dévotion & d'une ſainte joie : *Hé! ma Mere, j'étois devant Dieu; où pouvois-je être mieux?* & une de nos Sœurs qui paſſa pluſieurs fois pendant ce tems-là dans l'avant-Chœur, nous a dit qu'elle l'avoit toujours trouvée à genoux & les mains jointes.

Elle avoit un grand ſoin pour l'Office divin; elle s'y trouvoit exactement autant qu'il lui étoit poſſible, & témoignoit pour ce ſaint exercice une affection & une joie qui faiſoit voir l'ardeur de ſa piété. Elle avoit un grand ſoin d'obſerver toutes les cérémonies, lors même qu'elle étoit obligée de le dire en particulier, & elle le faiſoit avec un reſpect & un recueillement qui donnoit de la dévotion.

Je ne ſai ſi quelqu'un a pratiqué

plus parfaitement qu'elle le vingtiéme instrument des bonnes œuvres : *S'éloigner des mœurs & de la maniere des gens du monde*. Tout paroissoit en elle simple, modeste, pieux & religieux ; mais ce qui a paru en ce point de considérable, parce qu'il est plus difficile, c'est qu'elle avoit conservé la civilité, la maniere obligeante de traiter avec les personnes, & même les petits mots agréables que l'on peut acquerir dans la conversation & par le commerce du monde, sans que tout cela eût en elle le moindre air du monde ; mais la sainteté de son ame avoit rendu son extérieur saint & separé de tout ce qui est du siécle : ce qui d'une part la rendoit de grande édification, & de l'autre très-aimable aux personnes du monde avec qui elle conversoit.

Elle avoit un grand éloignement de converser avec les séculiers, quand il n'y avoit qu'une pure civilité qui l'y obligeât ; c'est pourquoi le tems le plus court lui paroissoit long. Mais sa charité lui donnoit tant de tendresse & de compassion des besoins du prochain, que quand elle pouvoit ou les consoler dans leurs afflictions, ou les aider pour leur salut, elle n'épargnoit ni ses soins ni ses paroles ni ses lettres

ni ſon tems. On en pourroit rapporter pluſieurs exemples.

Elle avoit tant de piété intérieure, qu'à lui parler & même à la voir, elle l'inſpiroit aux autres.

Elle étoit liée de ſociété & d'union de charité avec toutes les perſonnes qui aimoient la Vérité, ſans même les connoître particulierement ; & le ſeul intérêt que l'Egliſe ou les ames avoient à leur converſion, lui en faiſoit prendre ſans autre engagement.

Elle étoit pénétrée des offenſes qui ſe commettent contre Dieu, & avoit un zéle particulier pour demander le ſalut des pécheurs.

Elle s'édifioit de tout & conſervoit le ſouvenir des moindres bonnes actions & des moindres bonnes paroles du prochain, & les donnoit pour exemple des dix années après ; ce qui prouvoit bien qu'elle tiroit de l'huile de tout pour nourrir la lumiere de ſa lampe. C'étoit la même choſe des Inſtructions & des Sermons, & l'on étoit épouvanté de l'entendre rapporter des Sermons preſque entiers, qu'il y avoit 25 ou 30 ans qu'elle avoit entendus, parce qu'elle les avoit conſervés dans ſon cœur beaucoup plus que dans ſa mémoire.

AUTRE MEMOIRE

SUR LA CONDUITE *DE MA SŒUR* ANNE EUGENIE,

ECRIT *PAR MA SŒUR* MARIE CHARLOTTE *DE SAINTE CLAIRE*

sa niéce, qu'elle avoit élevée, & qui étant devenue Religieuse, lui avoit été donnée pour l'aider auprès des enfans.

J'Ai entendu dire plusieurs fois à nos deux cheres Meres, la Mere Angélique & la Mere Agnès, que

Dieu avoit fait dans ma Sœur Anne Eugénie une chose qui se remarque très-rarément dans les personnes même les plus touchées, & qui sont véritablement retournées à Dieu par une conversion sincere, qui est le changement de leur naturel. L'on dit que ma Sœur Anne Eugénie avoit l'esprit naturellement fort superbe, suffisant & qui aimoit le monde & tout ce que le monde aime. Néanmoins il n'y a personne de celles qui l'ont vûe en Religion, qui ne puisse rendre témoignage que cet esprit étoit tellement mort & détruit en elle, qu'on n'y en remarquoit pas la moindre apparence, & il semble même que Dieu lui avoit donné avec plus de plénitude les vertus opposées. Tout le monde a vu l'humilité & la simplicité qui paroissoit dans toutes ses actions, dans ses paroles & dans son extérieur qui étoit aussi humble, qu'elle l'avoit eu autrefois élevé & hautain.

L'on peut dire que tout ce qui étoit du monde & qui ressentoit l'esprit du monde, étoit insupportable pour elle. Elle n'alloit jamais au parloir qu'en se faisant violence, & lorsqu'elle y étoit obligée par l'obéissance;

cela s'entend, quand c'étoit à des personnes du monde. Je lui ai entendu dire plusieurs fois qu'elle n'en sortoit jamais, qu'elle n'en fût malade pour la contrainte qu'elle se faisoit de voir & entendre les discours de ces sortes de personnes, & par la crainte qu'elle avoit que ces visites & ces entretiens ne nuisissent aux enfans dont elle avoit soin, & qu'elle étoit obligée d'accompagner lorsque leurs parens les venoient voir. Le zéle qu'elle avoit pour cela, fut cause qu'un jour elle ferma la grille à des personnes qui tenoient à des enfans quelques discours qui ressentoient l'esprit du monde, n'ayant point d'égard s'ils s'en offenseroient. Pour-ce qui est des enfans, elle leur parloit avec tant de zéle & de force de l'obligation qu'elles avoient contractée dans leur Batéme, en y renonçant au monde & à toutes ses pompes, que je n'ai jamais oublié ce qu'elle nous en a dit. Elle tâchoit de nous inspirer cette maxime qu'elle avoit apprise de M. de S. Cyran, que la communication du monde porte un air contagieux, qui ne fait pas moins de tort aux ames que la peste fait aux corps. Mais lorsqu'elle voyoit ces mê-

mes personnes dans le dessein de se donner à Dieu, c'étoit alors qu'elle leur faisoit paroître sa charité, en les aidant par toutes les paroles de consolation & tous les bons conseils qu'elle leur pouvoit donner, & on en sait des exemples.

Elle avoit une grace particuliere pour faire concevoir aux enfans la grandeur de Dieu, des mysteres & des vérités de l'Evangile dont elle ne leur parloit jamais qu'après leur avoir fait connoître le danger qu'il y a de savoir la Vérité & de ne la pas pratiquer. Quand elle nous vouloit dire quelques paroles de l'Evangile, elle nous y préparoit, & elle nous les disoit peu souvent, afin de nous les faire recevoir avec plus de respect. Il y en avoit quelques unes qu'elle ne disoit qu'à celles qui avoient communié. Je me souviens qu'après avoir fait ma premiere Communion, elle me prit un jour en particulier, & me dit qu'elle avoit une chose fort importante à me dire & que je m'y préparasse; que c'étoit une parole terrible de l'Evangile, qu'elle apprenoit à toutes celles qui avoient communié, afin qu'elles se tinssent sur leurs gardes pour fermer

toutes les entrées de leur cœur au Démon, qui ne manqueroit pas de venir pour tâcher de leur ravir la grace qu'elles avoient reçue, & puis elle me dit : » Il y a dans l'Evangile que lorsque le Démon est sorti d'une ame, » il revient avec sept autres Démons » pires que lui, & ne trouvant point » de résistance dans cette ame, ils en» trent en elle, & sa fin est pire que » le commencement ; « & elle me disoit cela d'une maniere si touchée & si pénétrée de cette vérité, que j'en tremblois de crainte que ce malheur ne m'arrivât ; & il est vrai qu'elle avoit la disposition avec laquelle M. de S. Cyran souhaitoit qu'on lût les paroles de l'Evangile, *de les peser toutes, comme qui peseroit une pièce d'or*. Elle demandoit quelque chose de cela dans les enfans selon leur capacité. Elle ne leur disoit les vérités que l'une après l'autre, craignant que l'habitude de les entendre les y accoutumât, & qu'elles n'en fussent plus touchées les ayant sûes avant qu'elles eussent assez de grace & de lumiere pour les bien concevoir.

Elle avoit une application continuelle pour tout ce qui concernoit le

bien ſpirituel de ſes enfans, & pour cela elle mettoit en pratique tous les avis qu'elle avoit reçus des perſonnes de qui elle prenoit conſeil pour ſa conduite, & principalement de M. de S. Cyran ; & dans cette penſée elle ſe conſidéroit comme chargée de rendre à Dieu tout le culte & les devoirs que ſes enfans n'étoient pas encore capables de lui rendre. C'eſt pourquoi elle ſe trouvoit preſque toujours lorſqu'elles faiſoient leurs prieres du matin & du ſoir ; ou ſi elle n'y pouvoit être, elle vouloit qu'une des autres Maitreſſes qui étoient ſous elle, y demeurât, diſant que M. de S. Cyran lui avoit dit, qu'il falloit qu'elle ſoutînt leurs prieres par les ſiennes, & que comme on ne pouvoit pas eſpérer de ces enfans toute l'attention néceſſaire, il falloit que la ſienne y ſuppléât ; & c'eſt la raiſon pourquoi elle recommandoit aux Sœurs qui y étoient en ſon abſence, de ne point prendre ce tems pour dire leur Office ou d'autres prieres de dévotion ou d'obligation, mais d'appliquer toute leur attention à celles des enfans & de les faire avec elles. Elle diſoit que le principal ſoin d'une Maitreſſe des enfans étoit de

faire à leur égard le même office que font les bons Anges, & de s'opposer continuellement à tous les piéges que le Démon leur tend pour nuire à leur innocence. Elle avoit encore appris cette maxime de M. de S. Cyran qui lui avoit dit, qu'elle devoit opposer une veille continuelle à celle du Démon qui cherche toujours une entrée dans ces petites ames. On sait avec quel soin elle a pratiqué ces avis. Les fautes des enfans la touchoient autant que les siennes propres; elle en faisoit pénitence pour elles, & elle les portoit à la faire elles-mêmes, autant qu'elles en étoient capables; & lorsqu'elle en voyoit quelqu'une qui n'étoit pas disposée à reconnoître sa faute, elle ne lui disoit plus rien; mais elle ordonnoit aux autres de ne lui point parler non plus, & cependant elle prioit & pleuroit devant Dieu, afin qu'il la touchât, & Dieu lui donnoit selon sa foi & sa charité. Toutes celles qui l'ont vûe agir dans cette obéissance, ont été témoins de la bonté & de la tolérance qu'elle avoit pour les défauts & les foiblesses de ses enfans, étant fort fidéle à pratiquer ce que M. de S. Cyran lui avoit dit, &

qu'elle m'a répété bien des fois depuis que j'ai été Religieuse, & qu'on m'eut mise sous elle dans la même obéissance : Qu'il falloit peu parler, beaucoup tolérer, & prier encore davantage.

Elle avoit des inventions de charité admirables pour inspirer la charité aux enfans & pour les divertir saintement. Il y eut un tems qu'elle prenoit la peine de composer de petits billets de dévotion sur des vertus qu'elle leur faisoit tirer au sort ; & comme elle proportionnoit ces petites instructions à leur âge d'une maniere fort agréable, rien ne les divertissoit davantage, & elles y avoient bien plus de plaisir qu'à tout autre divertissement. D'autres fois elle leur faisoit des énigmes ou des paraboles, c'est-à-dire, qu'elle leur représentoit quelque vertu ou quelque vûe sous quelque image dont elle leur faisoit le portrait, & puis elle leur faisoit deviner ce que c'étoit. Ainsi elle les instruisoit & les divertissoit tout ensemble.

Elle ne manquoit point de se trouver tous les jours au commencement de leur récréation, & elle y demeuroit encore trois quarts d'heure à les entretenir de toutes sortes de bonnes

choſes, voulant qu'elles lui fiſſent des queſtions, & puis elle leur donnoit permiſſion de ſe récréer à leurs petits jeux les unes les autres. Il eſt vrai qu'il y avoit ſujet d'admirer qu'une perſonne auſſi ſpirituelle & d'une auſſi grande vertu qu'étoit ma Sœur Anne, fit ſon principal exercice de ſe faire enfant, pour le dire ainſi, avec les enfans, & de la voir ainſi au milieu de cette petite troupe s'appliquer à les divertir, & tout cela dans la vûe de Dieu & pour les porter à Dieu.

Dans les choſes mêmes qu'elle donnoit à la foibleſſe de leur âge, elle trouvoit moyen d'en rapporter quelque choſe à Dieu. Si elle leur donnoit quelque petite douceur, comme des confitures ou des dragées, elle leur diſoit de ſe ſouvenir de la douceur de Dieu. Mais jamais elle ne leur faiſoit ces petites régales, qu'elle ne priât Dieu auparavant afin qu'il leur fit la grace de ne ſe pas trop attacher à ces friandiſes. Il arriva un jour qui étoit la Fête de S. Louis, que les enfans avoient fait quelques fautes pour leſquelles elle leur fit paroître de la ſévérité, & leur dit qu'elle ne reviendroit point à leur chambre, puiſqu'il n'y

avoit que de la tristesse de voir le peu d'amour qu'elles avoient pour Dieu & pour leurs devoirs. Ces enfans qui l'aimoient tendrement, furent toute la matinée dans les larmes, & prioient leurs autres Maitresses d'aller prier ma Sœur Anne de revenir. On lui alla dire que toute la chambre étoit en pleurs; & comme elle avoit un cœur plein de tendresse pour ses enfans, elle ne voulut pas différer davantage à essuyer leurs larmes. Elle vint donc en leur disant qu'elle étoit bien consolée du regret qu'elles avoient eu de leurs fautes, & qu'il étoit bien juste qu'elle leur pardonnât, puisque Dieu leur avoit pardonné; & en même tems elle leur tira de dessous son Scapulaire un petit sac plein de dragées qu'elle leur distribua à toutes, en leur disant qu'il étoit remarqué dans la Vie de S. Louis, que les larmes qu'il répandoit en se souvenant de la Passion de Notre-Seigneur, tombant sur ses lévres lui étoient douces comme du miel, & qu'elle leur donnoit aussi ces dragées pour les faire souvenir que les larmes étoient douces, lorsqu'on les employe pour pleurer ses fautes.

Elle tenoit encore cette maxime de

M. de Saint Cyran, qui lui ayant un jour envoyé un pot de coings confits pour donner à sa petite nièce, lui mandoit en même tems qu'il avoit été en doute s'il lui devoit envoyer ces confitures; mais qu'il le faisoit alors, ayant su que la petite étoit malade, & il ajoutoit parlant au sujet de cet enfant : » Ne l'accoutumez point aux » douceurs de la terre, qui font per- » dre le goût de celles de Dieu. «

Elle a été plusieurs années qu'elle couchoit dans la chambre des enfans dans un petit coin obscur & sans air; il étoit environné d'une vieille tapisserie qui en faisoit la cloison, & il ne se pouvoit pas autrement qu'elle ne souffrît beaucoup d'incommodité, tant pour la chaleur, cet endroit étant fort étouffé, que parce qu'étant naturellement fort propre, elle ne pouvoit manquer d'y avoir des sujets de mortification, à moins que son amour pour la pauvreté n'eût surmonté sa propreté naturelle.

Toutes celles qui l'ont connue, savent que jamais elle ne trouvoit rien de trop vil pour elle, & que tout ce qui étoit pauvre, lui étoit prétieux comme des richesses; elle s'en réjouis-

ſoit & même s'en glorifioit, & cela d'une maniere ſi agréable & ſi ſincere qu'on voyoit qu'elle ne parloit que de l'abondance de ſon cœur. Elle ſe ſervoit d'un petit panier pour mettre ſon ouvrage qui étoit fort ancien, & apparemment elle l'avoit ramaſſé dans quelque coin; car il n'étoit plus propre qu'à quelqu'une qui étant auſſi jalouſe de la pauvreté que ma Sr. Anne, eût trouvé moyen de ſe le rendre utile. Les enfans avoient conſpiré contre le petit panier qui étoit, outre ſa vieilleſſe, d'une forme toute extraordinaire, & tous les jours elles plaignoient ma Sœur Anne d'être ſi mal meublée; mais elle, à meſure qu'on décrioit ſon petit panier, elle le priſoit par tout ce qu'elle pouvoit, tantôt ſur ſon antiquité qui étoit tout ce qu'il avoit de rare; & elle diſoit cela d'une façon ſi gaie & ſi agréable, qu'encore qu'elle ne parlât qu'à des enfans & qu'elle n'eût point d'autre penſée dans cette occaſion que de les divertir, on voyoit bien néanmoins que c'étoit une effuſion de ce qu'elle avoit dans le cœur.

SUITE

SUITE DES PRECEDENTES RELATIONS,

OU L'ON RAPPORTE

d'autres circonſtances omiſes de la vie de ma Sœur ANNE EUGENIE, & ſa mort.

UNe des choſes qui peut former davantage le jugement qu'on peut faire du mérite & de la vertu de cette ſainte Religieuſe, eſt l'eſtime toute extraordinaire qu'en faiſoient nos deux Meres, la Mere Marie Angélique & la Mere Agnès; car perſonne ne connoiſſant mieux qu'elles en quoi conſiſte la vertu d'une parfaite Religieuſe, elles trouvoient de quoi

Cette Relation eſt de la Mere Angélique de Saint Jean Arnaud.

remplir toute l'idée que Dieu leur en avoit donnée dans la vertu humble & uniforme de leur sainte sœur, de sorte que quelque éloignement qu'elles eussent l'une & l'autre de relever dans les personnes qui leur appartenoient, les bonnes qualités que Dieu y avoit mises, sur tout quand elles étoient de ce qui peut plaire au monde & aux sens, elles ne pouvoient au contraire s'empêcher de révérer dans celle-ci la grace de Dieu qui y paroissoit toute pure de ce mélange, parce qu'on ne voyoit dans ma Sœur Anne Eugénie qu'une piété humble, simple & opposée à tout ce qui s'appelle l'esprit du monde, & qui ne respiroit que l'opprobre de la Croix de Jésus-Christ dont elle faisoit sa gloire. C'est ce qui la faisoit regarder avec respect par la Mere Angélique & la Mere Agnès, qui voyoient l'une & l'autre cette humble simplicité, en comparaison de laquelle elles se condamnoient elles-mêmes de n'avoir qu'une apparence de vertu, & rien de la solidité de la sienne; & c'est ce qui leur donnoit beaucoup de confiance dans ses prieres & dans ses avis, la consultant sur tout dans les choses qui regardoient

leur conſcience, perſuadées que Dieu répandroit dans un cœur ſi pur & ſi humble les lumieres qu'elles ne méritoient pas de recevoir de lui. La Mere Agnès eut une maladie l'année 1642. pendant laquelle Dieu joignit à ſes maux corporels qui furent très-ſenſibles & très-longs, des ſouffrances intérieures qui les ſurpaſſoient de beaucoup; elle n'avoit nulle conſolation dans cet état, que de pouvoir dire à ma Sœur Anne de tems en tems la continuation de ſes peines, & de prier Dieu avec elle, & elle nous a dit depuis qu'étant alors preſque continuellement dans une oppreſſion de poitrine & une oppreſſion d'eſprit où il lui ſembloit à toute heure qu'elle alloit ſuccomber, & qu'il étoit impoſſible qu'elle y vécût une heure, il lui ſembloit, quand elle voyoit approcher ma Sœur Anne, qu'elle reſpiroit quelques momens, & que Dieu donnoit un peu de relâche par ſa préſence à cette angoiſſe de cœur qui lui faiſoit dire d'heure en heure ces paroles de Jéſus-Chriſt : * *Pater, ſalvifica me ex*

* Mon Pere, délivrez-moi de cette heure. *Joan. cap.* 12.

hâc horâ, parce qu'elle ne pouvoit comprendre, quand elle entendoit sonner l'horloge, comment elle pourroit passer l'heure où elle entroit.

Toute la Communauté avoit aussi beaucoup d'estime pour ma Sœur Anne Eugénie. Plusieurs même demandoient permission de lui parler de leurs dispositions intérieures, & trouvoient que ses avis les portoient fort à Dieu, & à s'avancer dans la piété. La Souprieure qui étoit alors, tomba fort malade en 1640. Les Meres étant obligées de remplir cette place, y mirent ma Sœur Anne Eugénie qui la reçut avec la répugnance que son humilité lui donnoit toujours à toutes les charges qui l'obligeoient de veiller sur les autres; elle s'en acquitta néanmoins avec autant d'affection & de soin que si elle l'eût ardemment desirée, selon la maxime qu'elle avoit apprise de M. de S. Cyran, & dont il fait une des dix Régles de la vie Religieuse. *

Je crois ne devoir pas omettre en

---

* *C'est la quatriéme. On peut voir ces Régles à la fin du petit Livre de la Théologie familiere de M. de S. Cyran, dont on a fait en dernier une treiziéme Edition.*

ce lieu une chose que la Mere Angélique m'a dit plus d'une fois, puisqu'elle peut servir d'instruction, & qu'il est souvent aussi utile de voir dans les défauts des autres ce que nous devons craindre pour nous-mêmes, que de voir dans leurs vertus ce que nous devons imiter.

La Mere Angélique nous disoit qu'elle avoit vu arriver dans cette occasion une chose qui n'est que trop commune dans les Communautés. Car aussitôt que ma Sœur Anne Eugénie eut été faite Souprieure, plusieurs des personnes qui l'admiroient auparavant, commencerent de s'appliquer à trouver à redire à sa conduite, quoiqu'elle ne fût en rien changée, mais seulement parce qu'elle avoit changé de place, & qu'une secrete jalousie que les personnes spirituelles mêmes ne discernent pas, donne cette inclination de rabbaisser celles qu'elles croyent qu'on éleve. Elle ne fut pas long-tems dans cette charge; car celle qui l'avoit précédée, étant revenue en santé aprés une maladie d'un an & demi, elle supplia qu'on la déchargeât, puisqu'elle n'y étoit qu'à sa place, & on le lui accorda.

Jamais elle ne se trouvoit si bien que dans l'abbaissement ; toute apparence d'élevation lui paroissoit pour elle une chose monstrueuse ; elle se croyoit incapable de tout, & la seule chose où elle aspiroit étoit de pouvoir toujours avoir accès à Dieu, parce que cette faveur est reservée aux pauvres. Elle avoit un éloignement du monde, qui n'étoit pas seulement fondé sur le mépris qu'elle faisoit de sa fausse grandeur, mais encore dans l'idée de sa propre bassesse ; elle fuioit les visites des personnes de qualité par ce double sentiment.

Je me souviens que lorsque Madame la Princesse de Guémené fut touchée, & qu'elle commença de venir à Port Royal où souvent elle n'entroit pas encore, elle eut envie de voir ma Sœur Anne Eugénie comme sœur de la Mere Angélique & de M. d'Andilly. On la fit venir, & elle entra jusqu'au milieu du parloir où elle fit une inclination profonde, & aussitôt elle se retira tout au bout du parloir contre le mur où elle se tint dans une grande modestie & un profond silence. Madame de Guémené lui demanda si elle la fuioit, & si elle ne vouloit point

qu'elle la pût entretenir; elle lui répondit qu'elle se tenoit à sa place, parce qu'il n'appartenoit pas à une pauvre petite Religieuse comme elle d'approcher une personne de sa qualité; ce qui n'empêcha pas que dans la suite elle ne se trouvât engagée à être plus qu'aucune autre employée à entretenir cette Dame qui entroit souvent dans le Monastere, & qui avoit conçu une si grande estime de la piété de cette sainte Religieuse, qu'elle lui parloit avec confiance de ses dispositions, goûtoit ses avis & s'appuyoit si fort sur ses prieres, qu'elle vouloit qu'elle vînt prier avec elle pour soutenir les siennes: en quoi ma Sœur Anne se conduisoit avec autant de simplicité & de charité, qu'elle avoit fait paroître d'abord d'humilité.

Sa droiture la conduisoit toujours vers Dieu de cette sorte. Elle fuioit par son inclination tous les emplois; mais quand la volonté de Dieu lui étoit manifestée par l'obéissance, elle n'en refusoit aucun. Un de ceux où elle avoit eu toute sa vie plus de répugnance, qui étoit l'instruction des enfans, fut celui qu'elle exerça plus long-tems, ayant eu cette charge

quinze ou seize ans. La Relation précédente fait voir avec combien de pieté & de charité elle s'en acquittoit. Je n'y ajouterai rien; mais la maniere dont elle sortit de cet emploi, est quelque chose de très-remarquable & qui a trop servi à sa sanctification pour n'en rien dire.

Ma Sœur Flavie dont le nom sera trop célebre à son malheur dans l'histoire de cette Maison, [ce qui me dispense de m'étendre ici pour la faire connoître] ne fut pas plutôt entrée à Port Royal au sortir de Gif sa Maison de Profession, que son ambition secrete jointe à un terrible jugement de Dieu sur elle, fit qu'elle s'acquit tant d'estime & de créance dans l'esprit des personnes qui conduisoient cette Maison, tant du dedans que du dehors, qu'on la crut d'une capacité extraordinaire pour l'éducation des enfans où elle avoit été employée dans sa Maison de Gif. On la mit aussitôt pendant son Noviciat même Soumaitresse des pensionnaires avec ma Sœur Anne Eugénie. La premiere chose qu'elle fit, fut de tâcher de les attirer toutes à elle par cent flatteries & cent adresses qui lui étoient fort naturelles;

ce qui ne lui réussit pas néanmoins à l'égard de toutes. Celles qui avoient discerné davantage la véritable charité de ma Sœur Anne, & qui en conservoient la reconnoissance, se choquoient de voir une personne étrangere dans la Maison, qui vouloit déja prendre sa place dans leur cœur. Mais elle qui agissoit par une prudence toute humaine, conduisit son dessein par une voie plus adroite. Elle jugea qu'il lui seroit plus aisé d'y réussir en tendant un piége à l'humilité de ma Sœur Anne, en lui insinuant artificieusement, lorsqu'elle lui rendroit conte de la conduite des enfans, que sa douceur les avoit rendues indociles, qu'elles avoient besoin d'une conduite plus forte, & qu'elle avoit de grandes expériences que si on ne le prenoit fort au dessus des enfans, on ne les pouvoit réduire à la soumission qu'on demandoit d'elles; que pourvu qu'on eût l'adresse de ménager leurs esprits, on ne laissoit pas de s'en faire aimer, & qu'elle en voyoit déja plusieurs de qui elle faisoit tout ce qu'elle vouloit. Elle trouva l'entrée fort facile dans l'esprit & dans le cœur de ma Sœur Anne, pour y jetter une forte persua-

ſion de ſon incapacité pour cet emploi, & des fautes qu'elle y avoit commiſes. Elle en fut bientôt ſi pénétrée & ſi humiliée, s'attribuant tout le peu de profit qu'avoient fait ſes enfans, qu'elle en répandoit devant Dieu une abondance de larmes, & conjuroit les Meres avec beaucoup d'inſtance qu'on la déchargeât de ce ſoin, pour mettre en ſa place une perſonne que Dieu ſembloit avoir envoyée pour l'occuper plus utilement qu'elle. Elle alléguoit auſſi ſes infirmités qui devenoient fort fréquentes, & ne lui permettoient plus une auſſi grande aſſiduité auprès des enfans qu'elle avoit eue autrefois. On ne lui accorda pas néanmoins la décharge entiere qu'elle demandoit, & on lui laiſſa encore le titre & le rang de premiere Maitreſſe. Ma Sœur Flavie trouva bien le moyen de s'en attribuer toute l'autorité, de ſorte que ma Sœur Anne ne cherchant qu'à s'humilier & à ſe retirer, la laiſſoit agir en tout avec beaucoup de confiance qu'elle y réuſſiroit bien plus utilement qu'elle n'eût pu faire elle-même ; & les Meres qui avoient la même bonne opinion, y donnoient auſſi les mains. Si c'étoit ici le lieu de parler de la

maniere dont cette fille changea la conduite si Chrétienne & si charitable que l'on avoit trouvée jusqu'alors à Port Royal dans l'éducation des enfans, en un gouvernement qu'on peut appeller tyrannique, quoique couvert avec beaucoup d'apparence d'un grand zéle & d'une grande application, on auroit beaucoup de choses à dire & de réflexions à faire; mais il se trouvera quelque autre endroit dans l'histoire d'en parler plus à propos. Ce que l'on en a dit ici, n'a été que pour faire remarquer la providence de Dieu envers les Elus; qui fait que toutes choses contribuent à les sanctifier davantage, & que pendant que celui qui est souillé se souille davantage, celui qui est juste se justifie davantage, & celui qui est saint se sanctifie de plus en plus, parce que l'on vit croître sensiblement par cette rencontre l'humilité de ma Sœur Anne, & qu'on peut dire qu'elle se batisa dans ses larmes de toutes les fautes qu'elle avoit pu faire dans un emploi où elles sont inévitables, par la profonde humiliation & la douleur qu'elle conçut de celles que cette fille lui attribuoit, mais dont sa conscience n'étoit au-

INST. TAYLOR. OXFORD.

cunement coupable devant Dieu.

Nous venons de dire en passant qu'elle étoit devenue fort infirme dans ses dernieres années ; elle eut même une fort grande maladie d'une dysenterie qui menaçoit de flux hépatique, depuis laquelle elle ne fit plus que languir jusqu'à sa mort. Cette derniere épreuve étoit nécessaire à la consommation de sa vertu, & pour laisser dans la Communauté un exemple à imiter d'une ferveur qui ne se rallentit jamais, & non pas même dans l'état où la nature pourroit avoir plus de prétexte de demander quelque relâchement. Ce n'est pas qu'elle refusât les soulagemens nécessaires à son corps & que l'obéissance lui prescrivoit ; mais pour l'esprit, elle le soutenoit dans une vigueur de foi & de piété par une continuelle attention à Dieu & un silence aussi grand au milieu d'une Infirmerie commune, que si elle eût été seule dans la retraite de sa cellule. A quelque heure qu'on entrât dans l'Infirmerie, on la trouvoit assise le visage tourné vers la muraille, qui lisoit ou qui prioit les mains jointes, comme si elle eût été devant le S. Sacrement, & quoiqu'on allât & vînt,

que l'on parlât, ou quelque chose que l'on fît dans la chambre, elle ne retournoit pas la vûe pour y prendre part, & rien n'interrompoit sa tranquillité, quoiqu'elle fût là exposée sans avoir seulement une ruelle pour se retirer. Mais si quelque Sœur venoit parler à elle, elle la recevoit avec tant d'ouverture & de bonté, qu'elle faisoit assez voir que la véritable charité se produit & se nourrit dans le silence qui nous unit à Dieu, & qui reçoit de lui par le canal de la priere cette onction intérieure qui se répand dans le cœur, & qui coule du cœur sur le prochain, quand il s'en est abondamment rempli. Les Sœurs qui la fréquentoient éprouvoient cette vérité, & qu'elle avoit toujours assez d'huile pour en donner aux autres; tant elles recevoient de consolation de ses entretiens toujours saints & remplis de piété; car elle n'avoit de plaisir que dans ceux-là, & qui l'eût voulu obliger à écouter des choses vaines & frivoles, ce lui eût été un supplice. Lorsqu'elle s'entretenoit avec quelqu'un, elle n'interrompoit point l'entretien continuel qu'elle avoit avec Dieu, & on la voyoit à tout moment

dans la dépendance de sa grace, comme pour recevoir de lui ce qu'elle avoit à dire ou à répondre à celles qui lui parloient. Si on lui demandoit quelque avis, elle écoutoit avec application; mais elle suspendoit la réponse, & on la voyoit se recueillir en elle-même, baissant les yeux & souvent joignant les mains pour écouter Dieu & ne rien dire que ce qu'elle auroit appris de lui.

Cette longue langueur la conduisit insensiblement à la mort, ses entrailles s'étant toutes dessséchées par une fiévre lente qui la consumoit. Elle changea fort sur la fin de l'Avent de l'année 1652. & comme on craignoit d'être surpris, on lui fit recevoir les Saints Sacremens le jour de S. Thomas 21. Décembre. Elle alla depuis cela toujours en affoiblissant, sans pourtant garder le lit tout-à-fait, quoiqu'on vit bien les derniers jours de l'année qu'elle approchoit de sa fin. Elle n'avoit besoin pour s'y préparer, que de continuer à vivre comme elle faisoit tous les jours. Néanmoins Dieu qui la vouloit purifier encore davantage avant que de l'unir à lui, la traita comme il est écrit des Saints, *Et ter-*

riti purgabuntur: Qu'il achevera de les purifier en les effrayant par sa crainte. (*Job* 41.) Elle reçut une impression si vive de la grande sainteté de Dieu, quand elle approcha de la mort, qu'elle voyoit toute sa vie passée avec effroi, lui semblant qu'il n'y avoit rien de solide, qu'elle n'avoit jamais servi Dieu avec l'amour & le zéle qu'il mérite de l'être, nous disant la veille de sa mort que l'on ne pouvoit trop exhorter les autres & s'exhorter soi-même à entendre sérieusement la Vérité, & non en passant comme on fait d'ordinaire sans penser qu'il faudra un jour comparoître devant elle, & voir à la mort dans cette grande lumiere tout ce que notre négligence & nos distractions nous cachent pendant la vie. Ces réflexions qui lui causoient de la crainte, l'humilioient beaucoup devant Dieu, mais ne la troubloient pas, & elle n'en parloit que pour se confondre elle-même & animer les autres, mais sans perdre sa confiance qu'elle n'avoit jamais établie que sur la grande misericorde de Dieu & les mérites infinis de Jésus-Christ.

Elle s'étoit encore levée quelques heures ce jour-là qui étoit le dernier

de l'année ; mais sur les quatre heures du soir il lui prit un fort grand frisson qu'elle vit bien & nous aussi, qui alloit terminer ses peines & l'introduire dans le véritable repos des Saints. Voyant en cet état une jeune Novice qu'elle avoit élevée & pour qui elle avoit une charité particuliere, qui pleuroit extrémement, elle la consola avec beaucoup de douceur, lui alléguant ces paroles de l'Ecriture qui promettent qu'il viendra un jour dans lequel Dieu essuyera lui-même nos larmes. Elle ne s'occupa plus pendant toute la nuit qu'à attendre ce jour dont elle étoit déja à la veille. Mais comme la fiévre & la défaillance des forces commençoient à l'assoupir, elle se faisoit des reproches à elle-même de ne pouvoir veiller avec Jésus-Christ durant son agonie, & elle disoit à la Mere Angélique sa sœur & son Abbesse qu'elle avoit une grande confusion de ce qu'ayant à faire la plus grande & la plus sérieuse action de sa vie, elle s'endormoit au lieu d'en être toute occupée. Mais la Mere Angélique la consoloit, l'assurant que Jésus-Christ qui étoit mort pour elle, feroit tout en elle, & qu'en se tenant unie

à lui par son amour & sa confiance ; elle n'avoit qu'à lui abandonner le soin de son ame, lors même qu'elle n'y pouvoit avoir aucune application. La nuit se passa dans une grande ardeur de fiévre, & sur les cinq heures du matin voyant qu'elle tournoit tout-à-fait à la mort, on fit appeller la Communauté pour faire les prieres auprès d'elle, ausquelles elle s'unit avec sa piété ordinaire ayant l'esprit très-libre ; mais comme l'heure de Prime fut venue & qu'on ne vit pas d'apparence qu'elle dût mourir sitôt, la Communauté fut au Chœur les dire. La Me. Angélique cependant n'abandonnoit point la malade qui sembloit dans cette derniere nécessité avoir besoin de cette consolation ; car à mesure qu'il lui venoit quelque crainte dans l'esprit, elle la lui disoit. Mais Dieu qui se plaît à faire éprouver jusqu'à la mort aux personnes qui sont à lui, qu'elles n'ont besoin que de lui seul, permit par une rencontre fort extraordinaire que l'Infirmiere vint dans un grand effroi appeller la Mere Angélique, pour aller à une autre malade qu'elle venoit de trouver qui rendoit l'esprit & qui n'avoit point encore re-

çu les Sacremens, car elle n'étoit malade que de la veille ; mais ce qu'on avoit pris le soir précédent pour un grand rhume, s'étoit changé en catherre suffoquant, & l'on n'eut le tems que de lui donner l'Extrême-Onction; car elle ne parloit déja plus. Lorsque l'on appella ainsi la Mere Angélique, ma Sœur Anne Eugénie lui parloit encore actuellement pour se fortifier dans l'angoisse de la mort. La Mere Angélique en étoit doublement pénétrée, tant pour sa tendresse & son affection très-particuliere pour la mourante, que par l'expérience qu'elle faisoit elle-même continuellement de la crainte des jugemens de Dieu, qui lui faisoit concevoir bien plus fortement qu'une autre l'état où l'on se trouve en cette heure, & le besoin que l'on y peut avoir de quelque consolation. Mais la vûe de l'ordre de Dieu & de son obligation ne lui fit pas suspendre un moment d'aller où Dieu l'appelloit. Elle s'arracha d'auprès de cette chere sœur avec la plus grande violence, comme elle nous l'a dit depuis, qu'elle se soit jamais faite, étant très-persuadée qu'elle ne la reverroit plus. Et en effet quoique cette

autre malade mourut si promtement qu'elle prévint encore d'un quart d'heure ma Sr. Anne Eugénie, lorsque la Mere Angélique après l'avoir assistée jusqu'à la fin, revint trouver sa chere mourante, elle ne parloit & n'entendoit déja plus, & elle n'eut que la consolation d'être présente à la consommation de ce dernier sacrifice pour l'accompagner de ses prieres plutôt que de ses larmes; car sa foi avoit tant de pouvoir sur les sens dans ces rencontres, qu'il sembloit qu'elle vît l'Invisible, & qu'elle eût peur d'offenser les yeux divins de celui qu'elle savoit être l'arbitre de la vie & de la mort des hommes, si elle eût fait paroître qu'elle s'attristoit trop de celle des personnes qu'il lui ôtoit. Ma Sœur Anne mourut donc sur les sept heures du matin le premier jour de l'an 1653. Elle fut enterrée le lendemain avec cette autre Sœur Converse, qui étoit morte en même tems qu'elle, & on ne fit qu'un enterrement pour toutes les deux.

ABRÉGÉ
DES VERTUS
DE QUELQUES RELIGIEUSES dont il est parlé dans les Relations précédentes.

RELATION DE LA VIE
DE MA SŒUR
CLAIRE MARTINE.

MA Sœur CLAIRE MARTINE qui est morte à Port Royal des Champs auparavant l'éta-

bliſſement à Paris, fut fille de M. Pinot Avocat.

Dieu la prévint dès ſon enfance d'une inclination à la vertu ; elle avoit éloignement des légeretés ordinaires à cet âge, de ſorte que n'ayant encore que ſept ou huit ans, elle refuſoit l'argent que ſon pere lui donnoit pour aller voir les jeux & paſſetems, diſant pour s'en excuſer qu'elle ne prenoit plaiſir qu'aux choſes ſolides & éternelles. Cela fut cauſe que M. ſon pere qui étoit très-pieux, lui donna quelque partie des Œuvres de Grenade, qu'elle liſoit avec un ſi grand ſentiment qu'elles lui ſervirent d'entrée à l'oraiſon mentale qu'elle commença dès-lors à faire avec grande dévotion & utilité.

A l'âge de ſeize ans ſon pere voyant qu'elle deſiroit fort d'être Religieuſe, la mit au grand Convent des Urſulines de Paris, où elle ſe rendit auſſitôt exemplaire en vertu. Néanmoins comme elle n'avoit pas naturellement de talent pour l'inſtruction des penſionnaires, qui eſt la principale fonction de cet Ordre, les Supérieurs jugeant qu'ils ne la pouvoient recevoir, lui demanderent ſi elle accepteroit la con-

dition de Converſe au défaut de celle du Chœur. Elle le fit très-volontiers & en exerça les fonctions durant quelques ſemaines qu'on la mit à la cuiſine ; mais cette propoſition n'ayant été qu'une épreuve, parce que le Monaſtere ne pouvoit diſpoſer d'elle pour cette condition, les Supérieurs lui dirent qu'on ne la pouvoit recevoir non plus Converſe que du Chœur, à quoi elle ſe ſoumit ſi humblement que feu M. Boucher Confeſſeur des Religieuſes & homme de grande vertu, qui connoiſſoit parfaitement la vertu de cette fille, ne put s'empêcher de lui témoigner à elle-même l'affliction qu'il avoit de ſa ſortie ; ſur quoi elle lui parla ſi diſcrétement & avec tant de reſpect au jugement des Supérieurs, qu'il en tira la conſolation qu'il ſembloit lui devoir donner.

Elle ſortit donc du Monaſtere au grand regret des Religieuſes qui connoiſſoient ſa vertu, & qui ont témoigné depuis ne l'avoir renvoyée que pour obéir à leurs Supérieurs qui le jugeoient à propos, & M. Boucher qui avoit une affection ſinguliere pour nôtre Maiſon, crut nous faire un grand préſent de nous addreſſer cette

fille pour laquelle il obtint aussitôt place, & nous l'amena lui-même.

Depuis le jour de son entrée jusqu'à celui de sa mort, il ne se peut dire avec quelle ferveur elle a pratiqué la vertu, sinon que toutes celles qui l'ont vûe, ont témoigné ne lui avoir jamais vu faire une seule action que l'on pût juger être péché véniel, mais pratiquer avec perfection toutes sortes de vertus, non dans des occasions extraordinaires, mais dans les plus ordinaires & communes pratiques de la Religion; ce qui est cause que l'on n'en peut écrire que peu, parce que sa vertu paroissoit plus en sa maniere d'agir que dans la qualité de ses actions, ne faisant rien de singulier, mais faisant parfaitement toutes les choses communes.

Elle affectionnoit particulierement l'humilité, & aimoit les sujets de recevoir de l'humiliation; sur quoi ses compagnes du Noviciat ont souvent remarqué que comme une jeune Professe d'entre elles qui n'agréoit pas l'esprit de ma Sœur Claire, le lui témoignoit souvent par des paroles & des façons mortifiantes, ma Sœur Claire en récompense, quoique fort silencieuse

& desappliquée des actions d'autrui, avoit néanmoins une attention particuliere à remarquer tout ce que cette Sœur faisoit de bien pour parler à son avantage toutes les fois que l'occasion s'en présentoit.

Elle avoit une tranquillité d'esprit qui ne se surprenoit de rien & la rendoit toujours égale & humble. La M. Agnès qui étoit sa Maitresse des Novices, la faisant un jour chanter, elle voulut lui faire sentir qu'elle apprenoit mal, & lui ayant ôté assez brusquement son livre des mains, elle lui dit qu'il étoit inutile de lui montrer, & qu'elle lui faisoit perdre tout son tems; à quoi ma Sœur Claire répondit avec une grande douceur sans se troubler : » Ce n'est pas vous, ma Mere, qui perdez votre tems, mais » moi; car Dieu récompensera votre » patience. «

La Mere Abbesse dit un jour en récréation qu'il falloit que chaque Sœur fît un Cantique sur la Naissance de Notre-Seigneur; sur quoi quelques Sœurs témoignant de la répugnance, ma Sœur Claire leur dit de bonne grace : » Mes Sœurs, de quoi nous » mettons-nous en peine? on ne nous

» dit pas de le bien faire, mais seule-
» ment d'en faire, « & ne manqua pas d'en faire un, se souciant peu qu'il fût bien ou mal fait.

Sa simplicité la faisoit obéir sans réflexion. On apporta un jour par mégarde à l'heure du silence une médecine au lieu où elle couchoit ; elle la prit simplement, croyant que c'étoit pour elle, quoiqu'elle se portât bien, & qu'elle eût même permission de communier ce jour-là. Ce n'est qu'un exemple de son obéissance ; mais elle étoit égale en toutes sortes de rencontres, & elle n'a jamais su former une réplique à quoi que ce soit qu'on ait demandé d'elle.

Six mois devant sa mort elle eut de grandes peines d'esprit dont elle ne faisoit aucune plainte, n'en cherchant pas même le soulagement dans la communication des Supérieures qui n'en eussent rien su, si quelques Sœurs avec qui elle étoit, ne l'eussent oui soupirer quelquefois étant seule : ce qui lui étoit fort extraordinaire ; car elle paroissoit toujours dans une grande paix & calme d'esprit. Elles en avertirent la Supérieure, qui la fit parler à un Directeur qui lui dit de déclarer sa

peine à la Supérieure, & dès le même jour ma Sœur Claire la fut trouver pour la supplier de lui donner un peu de tems à son loisir pour lui déclarer ses peines. Mais la mort l'empêcha, parce que la Mere n'ayant pu la voir ce jour-là ni le suivant ni le troisiéme, ma Sœur Claire la vint trouver le matin pour lui dire qu'elle se trouvoit mal d'une colique à quoi elle étoit sujette; la Mere l'envoya reposer, jusqu'à ce quelque tems après elle revint pour lui dire que son mal augmentoit fort. On l'envoya alors à l'Infirmerie, & on tâcha de la soulager, mais inutilement; elle souffrit des douleurs extrêmes avec une patience digne de sa vertu. Voyant qu'elle tournoit à la mort, on lui donna les Saints Sacremens, & elle mourut sur les onze heures du matin du même jour, l'avant-veille de Noël, 23. Décembre de l'année 1620.

La promtitude de cette mort fut cause qu'on la garda vingt-quatre heures, & qu'elle ne fut enterrée que la veille de Noël en laquelle on fit tout son service, & on chanta ensuite la Messe de la Vigile, sans qu'aucunes des Sœurs se trouvassent lasses d'un si

grand travail ; ce qu'elles eſtimerent toutes une aſſiſtance particuliere de la défunte qui avoit vécu dix ans parmi elles , ſans jamais donner de peine à perſonne.

HISTOIRE

DE LA MERE

MARIE GENEVIEVE

DE SAINT AUGUSTIN

LE TARDIF,

Premiere Abbesse Elective de Port Royal;

ECRITE en partie par la Mere MARIE DE L'INCARNATION qui avoit toujours été avec elle.

LA Mere Geneviève étoit de Paris, fille de M. le Tardif & de N. Ses pere & mere étoient déchus de leur condition ou seulement de leurs biens, car ils étoient assez incommodés. Elle étoit seule de fille, & n'avoit qu'un frere; son pere & sa mere l'ai-

moient extrémement. Dès son enfance elle se portoit à Dieu, & n'avoit point d'affection pour le monde, ayant toujours eu envie d'être Religieuse; mais elle regardoit cela comme impossible, n'ayant pas de bien. Elle aimoit l'état d'incommodité où ils étoient; son pere qui étoit homme de bien, remercioit souvent Dieu de les y avoir réduits, croyant qu'il leur étoit plus avantageux pour leur salut. Sa bonne Mere n'étoit pas si spirituelle, néanmoins elle étoit bonne femme & craignoit Dieu. Elle élevoit sa fille fort simplement, & n'étoit point portée à la vanité; elle ne lui faisoit rien porter qui fût pour la parer: la petite ne le désiroit point aussi, voulant être Religieuse; mais sans oser espérer d'arriver à ce bonheur, elle prioit souvent Dieu qu'il lui en fît la grace, s'abandonnant à sa providence & lui exposant le desir qu'elle en avoit.

Ayant oui dire que Madame de Port Royal étoit à Maubuisson, & qu'elle y recevoit des filles pour rien, elle pria sa mere de l'y mener. Elle plut à la Mere Angélique qui la fit entrer, disant qu'elle avoit la façon de bien réussir. Elle fut dans un transf

port de joie de se voir dans la Religion, & elle eut dès-lors un si grand respect, amitié & confiance pour la Mere qui lui témoignoit aussi bien de la bonté, qu'elle lui découvrit tout son cœur dans cet abord avec une libéralité toute entiere.

Elle étoit une des vingt Novices qui vinrent céans, lorsque la Mere Angélique revint de Maubuisson. Elle avoit déja tant de vertu, que l'on demandoit lorsqu'elles furent ici, laquelle c'étoit d'entre les autres, parce que sa réputation y étoit venue avant elle. Elle se fit bientôt reconnoître par sa façon qui étoit d'un recueillement extraordinaire, & une modestie & gravité accompagnée d'une si grande douceur qu'elle se faisoit aimer dès qu'on la voyoit. Ce qui paroissoit le plus en elle, étoit une grande humilité.

Je ne sai rien de particulier de son Noviciat. Je me souviens seulement que j'entendois un jour la Mere Angélique parler à la Mere Agnès & à la Maitresse des Novices, ma Sœur Isabelle Agnès de Chateauneuf, pour chercher quelque invention de lui faire quelque grande mortification, lors-

qu'elle étoit bien malade, pour voir ſi on la pourroit ſurprendre en quelque maniere; tant elle étoit à l'épreuve de tout ce qu'on lui pouvoit faire.

On la fit Profeſſe à Port Royal des Champs, & lorſque toute la Communauté eût été transférée à Paris, la Mere Angélique l'établit Maitreſſe des Novices, étant encore pour lors fort jeune. Elle étoit toujours la même en quelque état qu'on la mît, agiſſant avec grande dépendance, & étoit exacte à faire les choſes comme on le lui avoit dit; ſans jamais rien faire par elle-même.

Elle étoit douce à ſes Novices, & leur faiſoit faire les choſes en les portant à Dieu avec onction. Elle parloit bien facilement, mais c'étoit plus par mouvement & par affection à la vertu que par ſcience; elle n'en avoit pas d'acquiſe que de celle que je crois que l'on appelle *la ſcience des Saints*. Elle ne diſoit pas beaucoup de choſes en général à ſes Novices; l'ordre du Noviciat apprenoit ce qu'il falloit faire: l'on y gardoit un ſilence très-exact & l'on ne ſe parloit que tout bas lorſque l'on avoit à le faire: l'on agiſſoit avec bien de la ſimplicité & de la ſoumiſ-

ſion ; ainſi l'on n'avoit point tant à parler. L'obéiſſance, le ſilence, la priere, la mortification étoient l'exercice des Novices : l'on travailloit en commun dans le Noviciat : l'on y étoit auſſi malade, & lorſque l'on jugeoit que quelqu'une avoit beſoin de divertiſſement, on lui donnoit permiſſion de parler à celle que l'on jugeoit à pro pos ; car l'on ne faiſoit point de Conférences dans ce commencement : l'on diſoit l'Office enſemble, c'eſt-à-dire, les malades quand elles étoient pluſieurs : on employoit les Novices dans les obéiſſances, & celles avec qui elles étoient, rendoient conte de leur conduite à la Maitreſſe.

Cet heureux tems ne dura gueres de cette ſorte, je veux dire pour cette ſimplicité qui faiſoit que l'on n'étoit point diſſipé dans tant de diverſes choſes qui arriverent par ce changement d'eſprit & de conduite qui ne ſervit qu'à ouvrir l'eſprit de quelques unes des Novices, & changea auſſi l'eſprit & la conduite dans la Communauté. Ce fut lorſque les Peres de l'Oratoire commencerent à venir à la Maiſon, M. de Langres en étant Directeur. Je ne ſai ſi ce fut lui qui les y fit venir ;

ce fut en l'année 1626. L'on faisoit aller les personnes à ces Peres, sans qu'elles l'eussent demandé, & il falloit dire tout ce que l'on avoit dans le cœur, à quoi l'on n'auroit pas pensé sans ces occasions.

Ces bons Peres avoient grand zéle pour servir les ames, & en observoient tous les mouvemens; mais ils en attribuoient la cause aux desseins de Dieu sur ces ames, & regardoient tout ce qui se passoit en elles comme des voies par où il les faisoit passer pour les sanctifier. Les unes en avoient de rigueur, les autres de douceur; & ainsi toute la corruption de la nature & les inclinations qu'elle produisoit étoient des sujets de compassion & d'application de ces bons Peres à ces ames, pour les faire rapporter ces choses à Dieu & à Jésus-Christ en hommage de ses souffrances, & ainsi l'on se portoit à avoir aussi compassion de son état, & l'on croyoit que Dieu avoit de grands desseins sur nous, & on s'amusoit à parler toujours & à ne rien faire pour se corriger; & si l'on faisoit quelque chose, l'on étoit bien loué comme d'une action héroïque que l'on auroit faite: que si au contraire on ne faisoit rien

que se laisser aller à se divertir ; comme il m'est arrivé, on disoit qu'il falloit avoir pitié de moi, parce que j'avois bien des peines. Cela alla si avant que quelques unes eurent en effet des choses bien extraordinaires & bien étranges, & il y a sujet de croire que l'esprit malin se jouoit de nous ; chacune faisoit son personnage. Il y en eut une qui avoit l'esprit fort foible & un peu blessé, que j'avois vûe devant cela une fille fort humble & toujours en prieres, serviable & aimant le travail, ensorte que la Mere Angélique la menoit avec elle quand elle étoit obligée de sortir, comme lorsqu'elle fut au Lys & à Paris pour l'établissement d'une nouvelle Maison, & il me semble même qu'elle n'étoit encore que Novice lorsqu'elle la menoit ainsi avec elle, & j'ai quelque idée qu'on lui avoit donné un voile noir pour suivre la Mere. Cettt fille changea d'une telle maniere sous cette conduite, que l'on ne la reconnoissoit plus. C'étoient des furies & des emportemens de colere qui effrayoient ; cela s'appelloit des voies & des conduites de Dieu, mais qui allerent si loin que l'on avoit bien de la peine à la ranger.

Elle s'alloit cacher quelquefois & se faisoit chercher avec des peines incroyables ; l'on avoit peur souvent qu'elle ne se fît quelque mal : elle étoit quelquefois des jours entiers sans que l'on pût la faire manger, & d'autres fois elle le faisoit par excès dérobant par tout ce qu'elle pouvoit. C'étoit un bel exercice pour ces bons Peres, que cette fille qui faisoit tous les jours quelque personnage nouveau. Elle venoit quelquefois s'accuser de tous ses déréglemens, & prioit que l'on la retînt de peur qu'elle n'y retournât. On la lioit quelquefois au chenet du feu avec une chaîne de fer ; d'autres fois on lui mettoit une museliere comme on en met aux veaux de peur qu'ils ne tettent, & cela se faisoit je crois par l'ordre du Directeur, outre lequel elle avoit encore une directrice dans la Maison, pénitente de ces Peres & instruite de leur conduite, à qui elle parloit. Cette fille aimoit fort cette application que l'on avoit pour elle, & s'amusoit à tout cela ensorte qu'elle vint à ne plus rien faire du tout. On l'envoya ensuite à Dijon où elle acheva de se gâter, & elle devint comme on l'a vûe depuis avec dou-

leur,

leur, c'eſt-à-dire fort imparfaite Religieuſe.

D'autres faiſoient d'autres perſonnages ; les plus imparfaites étoient celles qui parloient le plus aux Peres, dont l'on ne voyoit point de fruit ; chacunes ſe diſoient ce qu'elles ſavoient de leurs Directeurs ; les unes ſe promenoient quand il leur plaiſoit ; parloient en toutes rencontres, de ſorte que l'on devint auſſi diſſipées & diſtraites que l'on avoit été recueillies. Il eſt vrai que ce n'étoient que les jeunes; les anciennes n'avoient point de part à tout cela, on ne s'appliquoit pas à les éclairer, & elles n'en furent que plus heureuſes : elles étoient étonnées de voir ces choſes dans les jeunes ; mais la bonne habitude qu'elles avoient d'être ſilencieuſes & de ne ſe mêler de rien, faiſoit qu'elles n'en diſoient rien & qu'elles demeuroient dans leur ſoumiſſion & leur ſilence ordinaire.

La Mere Marie de l'Incarnation a fini ici cette Relation, & eſt morte en l'achevant, & la Mere Angélique de S. Jean Prieure l'a achevée le 17. Mai 1678.

La Mere Geneviève étoit d'un autre rang ; on la regardoit comme une personne de service & d'une vertu élevée, c'est pourquoi on s'y appliquoit beaucoup ; ce qui lui fit du tort : car on écoutoit toutes ses pensées comme des mouvemens du Saint Esprit, & on la consultoit sur les desseins que l'on formoit alors de l'Institut du S. Sacrement, comme si elle eût du avoir révélation de tout ce qui s'y devoit faire.

Elle étoit si accoutumée à se laisser conduire, qu'elle donnoit dans tout cela fort simplement. Nous avons trouvé & brûlé quantité de ses Lettres à M. le Féron le Docteur, qu'elle lui écrivoit pendant le séjour qu'il fit à Rome pour solliciter la Bulle de ce nouvel Institut. Ses Lettres étoient pleines de pensées & de mouvemens qu'elle avoit eus sur cette affaire dans l'oraison, la plupart fort peu solides ; mais on admiroit tout cela : ce qui auroit pu la perdre entierement, si elle n'avoit eu un fort grand fond d'humilité, & que Dieu n'eût excusé sa simplicité.

On l'envoya à Tard avec la Mere Agnès en 1629. pendant que la Mere

Angélique travailloit à se défaire de son Abbaye pour la rendre triennale; & comme on fut sur le point de faire la premiere élection, l'on fit revenir de Tard la Mere Geneviève dans le dessein de la faire élire : ce qui arriva peu de jours après qu'elle fut de retour. Elle en eut beaucoup de douleur, & avec sujet ; car de la maniere dont les choses se conduisoient alors, elle n'avoit nulle autorité pour faire le bien, & la Mere Jeanne de Tard qui étoit la Prieure, gouvernoit tout sous la conduite de M. de Langres, la Mere Geneviève n'ayant que le nom d'Abbesse, & le malheur de ne pas laisser de contribuer par là à l'introduction de beaucoup de choses très-opposées à l'esprit de la Régle & à l'ancienne conduite de la Mere Angélique qui l'avoit précédée.

Cela dura depuis 1630. qu'elle fut élue Abbesse jusqu'à 1633. que M. l'Archevêque de Paris renvoya les Meres de Tard en leur Convent en Bourgogne.

La Mere Geneviève qui commençoit un second triennat, changea beaucoup de conduite aussitôt que les Meres n'y furent plus. L'on ne vit

plus dans la Communauté cet esprit de raillerie & de liberté que ces personnes étrangeres y avoient introduit: l'on commença d'y rentrer dans une plus grande affection aux observances Religieuses; mais en sortant d'un danger, on pensa tomber dans un autre. La Mere Angélique étant pour lors Supérieure au Saint Sacrement, & la Mere Agnès Abbesse de Tard, toute la conduite de Port Royal étoit entre les mains de la Mere Geneviève & de sa Prieure, nommée ma Sœur Susanne du Saint Esprit. (On peut voir ce que la Mere Angélique en a dit dans sa Relation.) Cette fille mériteroit aussi bien une histoire, car elle peut fort instruire. C'étoit une Religieuse fort fervente & fort zélée pour toutes les pratiques Religieuses ; elle voyoit avec peine que M. de Langres eût aboli la plus grande partie des observances de notre Ordre de Citeaux dans Port Royal pour y établir celles des Carmelites; mais sous ce prétexte de bon zéle, elle se lia avec des Religieux de Citeaux, s'étant servie de l'occasion d'une assez longue maladie qu'eut en ce tems la Mére Geneviève, pour les faire venir à Port Royal où

elle gouvernoit tout, afin de prendre leurs avis & travailler avec eux pour nous faire rentrer ſous la juriſdiction de l'Ordre. Elle avoit même en partie gagné l'eſprit de la Mere Geneviève; mais la Mere Angélique s'en étant apperçu, vit que c'étoit tout perdre, & en communiqua à M. de S. Cyran de qui elle prenoit déja les avis au S. Sacrement. Ils réſolurent enſemble qu'il falloit travailler à faire revenir la Mere Agnès qui étoit en Bourgogne; ce qui fut fait comme on l'a dit ailleurs: ſa préſence remédia à tout, excepté qu'elle ne ramena point l'eſprit de la Prieure de ſon attaché à la conduite des Peres de l'Ordre, de ſorte que voyant que toutes ſes meſures étoient rompues pour les rappeller dans la Maiſon, elle en prit d'autres avec eux pour ſortir elle-même de P. Royal & rentrer ſous l'Ordre, ayant été nommée par leur faveur à l'Abbaye du Lieu-Dieu. Depuis qu'elle fut ſortie de la Maiſon, la Mere Geneviève demeura dans une entiere union avec la Mere Angélique & la Mère Agnès. Il n'y eut qu'une rencontre où elle penſa encore faire une affaire; tant l'élevation & les charges

ſont périlleuſes. Ce fut après la rupture qui arriva entre M. de Langres & M. de S. Cyran au ſujet de la conduite de la Maiſon. L'hiſtoire en eſt déja écrite ailleurs.

La Mere Angélique ayant vu qu'il étoit nécessaire qu'elle ſe retirât de cette Maiſon, & que l'on y mît une perſonne qui fût plus agréable à M. de Langres, elle ſe fit donner ordre par M. de Paris de retourner à Port Royal, & à la Mere Geneviève de venir prendre ſa place au Saint Sacrement. M. de Langres qui ne pénétroit point le ſecret de cette affaire, crut avoir tout gagné, & qu'il feroit de la Mere Geneviève tout ce qu'il voudroit, ayant déja éprouvé ſa ſoumiſſion. Pour l'y engager davantage & s'inſinuer dans ſon eſprit, il lui fit extrémement remarquer cette conduite de Dieu, lui répétant toutes les anciennes lumieres ou révélations que Dieu lui avoit données, pendant que l'on faiſoit le projet de ce nouvel Ordre du Saint Sacrement ; lui diſant qu'il paroiſſoit que comme il s'étoit ſervi d'elle pour avancer ce deſſein dans ſa naiſſance, il l'avoit auſſi choiſie pour lui donner ſa perfection, &

qúe c'étoit pour cette raison que les choses avoient si peu réussi jusqu'alors. Cela étoit assez propre à flatter un esprit ; il lui proposa ensuite tout ce qu'il desiroit d'elle, qui étoit principalement de conserver dans la Maison une fille (Mademoiselle de Chamesson) qui y mettoit la desunion, & y étoit un obstacle à toute sorte de bien. Elle savoit très-bien que c'étoit de cela qu'il s'agissoit, & quels étoient sur ce sujet les sentimens de la Mere Angélique & de M. de Saint Cyran. Cependant elle donna dans ce piége, & elle écrivit à la Mere Angélique d'une sorte qui lui fit juger à l'instant qu'elle étoit gagnée ; mais la prudence de la Mere Angélique mit ordre à tout. Elle lui envoya M. Singlin pour lui dire tout ce qu'elle ne lui pouvoit mander, & enfin elle la fit revenir parfaitement de là, & même avec tant de douleur de la faute qu'elle avoit faite, & des dangereuses suites qu'elle pouvoit avoir, qu'elle en eut une grande maladie. Depuis cela elle ne fit nul faux pas, elle n'agit plus que de concert avec la M. Angélique & avec la M. Agnès qui lui avoit succédé dans la charge d'Abbesse de Port Royal.

Elle prit la premiere l'habit du S. Sacrement de la main de M. l'Archevêque avec les trois autres Religieuses de Port Royal, qui étoient allées établir cette Maison, & elles demeurerent jusqu'en l'année 1638. que pour les raisons qu'on a dites ailleurs l'on se résolut d'abandonner ce nouvel établissement, & la Mere Geneviève revint à Port Royal avec toutes les filles qui en étoient sorties. Pour lors étant dégagée de tout gouvernement, elle rentra avec grand amour & grande joie dans l'état de soumission & de dépendance d'où on ne l'avoit tirée que par force, & J. C. qui avoit aimé cette ame dès le commencement, l'aima jusqu'à la fin, & lui en voulut donner une des marques les plus assurées, en lui reservant une affliction toute singuliere & capable non seulement d'expier les fautes d'ignorance & d'infirmité qu'elle avoit pu commettre dans ses emplois, mais encore de perfectionner l'ouvrage de sa sanctification. On l'avoit mise Sacristine quand elle fut retournée à P. Royal. Il arriva que comme elle balayoit un jour dans la Sacristie sous une armoire, en se relevant brusquement, le

coin de l'armoire lui donna dans l'œil avec tant d'effort qu'elle en perdit l'œil. Elle souffrit des douleurs extrêmes, & l'on y fit toutes sortes de remédes, mais avec si peu de succès que l'on ne put pas même empêcher qu'elle ne perdît l'autre œil, le nerf optique ayant été blessé par l'effort du coup; ainsi elle resta entierement aveugle, & de la maniere du monde la plus pénible : car l'ébranlement du cerveau ayant été fort grand, il lui demeura un continuel mal de tête & un certain étonnement qui faisoit qu'à chaque pas elle croyoit tomber dans un précipice, de sorte qu'elle ne s'accoutumoit point comme les autres aveugles à marcher seule dans quelque chemin que ce fût. Il n'y avoit rien de plus touchant que de voir cette bonne Mere qui avoit été si considérée & si aimée, attendre quelquefois à une porte ou dans quelque passage que quelqu'un lui voulût donner la main, & bien souvent c'étoit quelque enfant qui le faisoit avec assez d'ennui. Elle souffroit tout cela avec une humilité merveilleuse ; mais ce n'étoit pas la seule épreuve. Dieu l'affligeoit dans le même tems de peines intérieures

qui lui étoient encore plus ſenſibles, & dans leſquelles ſon ſeul reméde étoit l'humble ſoumiſſion qu'elle tâchoit de rendre aux perſonnes de qui elle prenoit conduite, ne ſe ſouvenant non plus de celle qu'elle avoit autrefois donnée aux autres, que ſi elle n'eût été toute ſa vie que la derniere Novice de la Maiſon.

M. de S. Cyran qui étoit priſonnier au bois de Vincennes quand cet accident arriva, eut toujours ſoin de la conſoler par ſes Lettres. On en peut voir pluſieurs imprimées qui s'adreſſent à une Religieuſe aveugle; mais il mourut avant elle en 1643. & elle ne mourut qu'en 1646. ayant porté ſon aveuglement ſix ans en s'élevant tous les jours devant Dieu à proportion de ce qu'elle s'anéantiſſoit de plus en plus devant les hommes; car elle eut cette conformité avec Jéſus-Chriſt, qu'on pouvoit dire d'elle ce qui a été dit de lui: *Quaſi abſconditus vultus ejus & deſpectus*, * tout ce qu'elle avoit eu autrefois qui pouvoit plaire humainement, étant couvert

---

* Son viſage étoit comme caché & *n'étoit pas connoiſſable*, il paroiſſoit mépriſable. *Iſai.* 53.

d'un abbaiſſement & d'un changement ſi grand qu'il l'auroit rendue méconnoiſſable, mais qui ne la rendoit que plus digne des reſpects de ceux qui ſavent que Dieu cache ainſi ſes plus grands tréſors juſqu'à ce que le tems de la manifeſtation arrive. Elle mourut le 28. de Mars 1646.

Je ne ſai ſi je dois dire une choſe que nous remarquâmes à ſa mort. On penſa être ſurpris, car ſes forces tomberent tout d'un coup, & on ne la croyoit pas ſi bas; néanmoins on eut le tems de lui donner les Saints Sacremens, & la Communauté étoit préſente quand elle expira. On chanta *Subvenite* ſelon la coutume; mais je ne ſai, ce qui nous parut à toutes de ſi extraordinaire, c'eſt qu'il nous ſembloit que d'autres voix étoient mêlées avec les nôtres, qui faiſoient une harmonie qui nous parut ſurnaturelle: peut-être y avoit-il de l'imagination, mais toujours il y avoit une grande certitude de foi à croire que les Anges ſe réjouiſſoient en recevant cette ame, & ſi l'erreur étoit dans nos ſens, la vérité étoit dans notre cœur.

64655906